



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

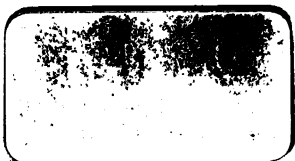
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



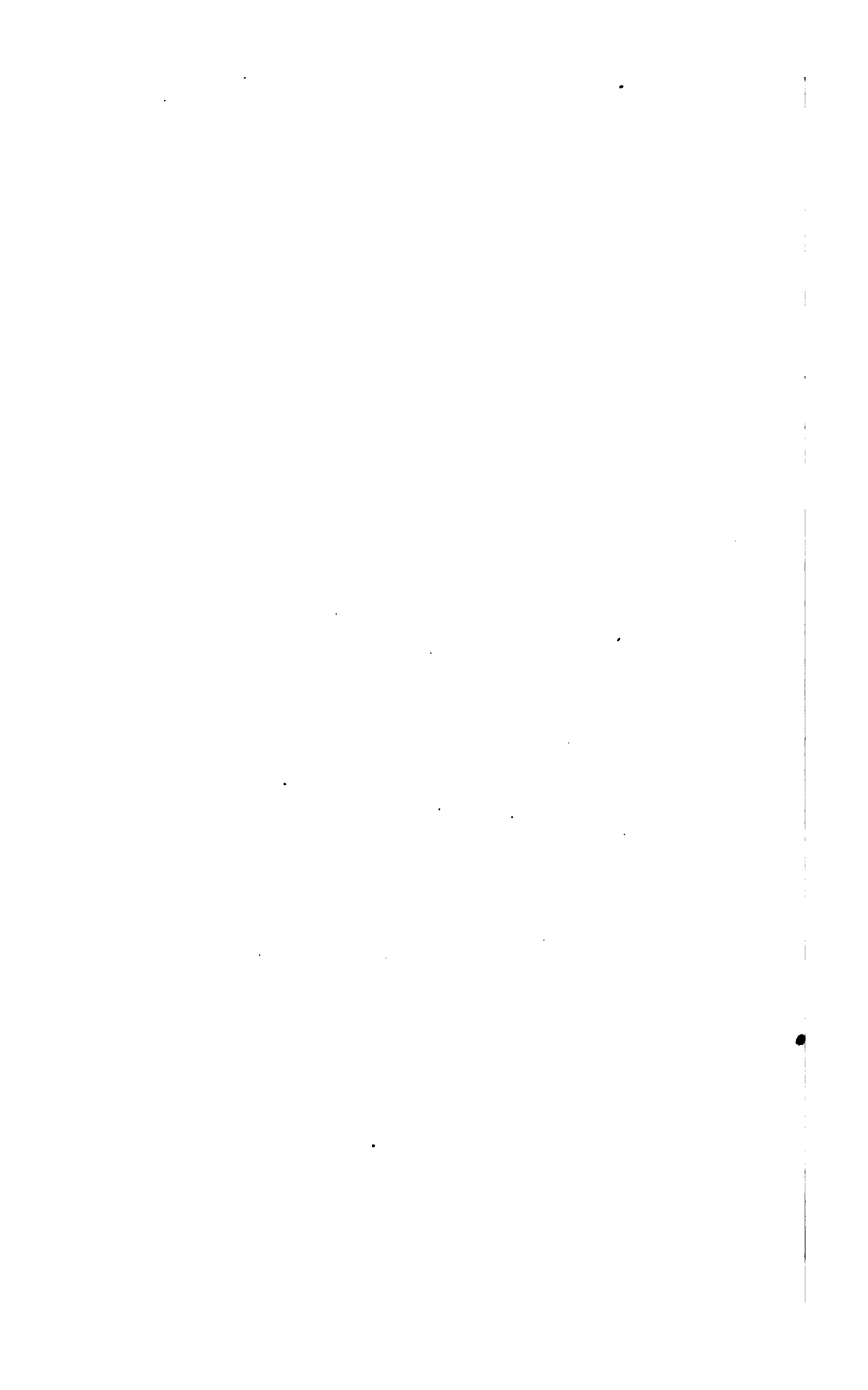


600071396W

300. e. 60.







LES
MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

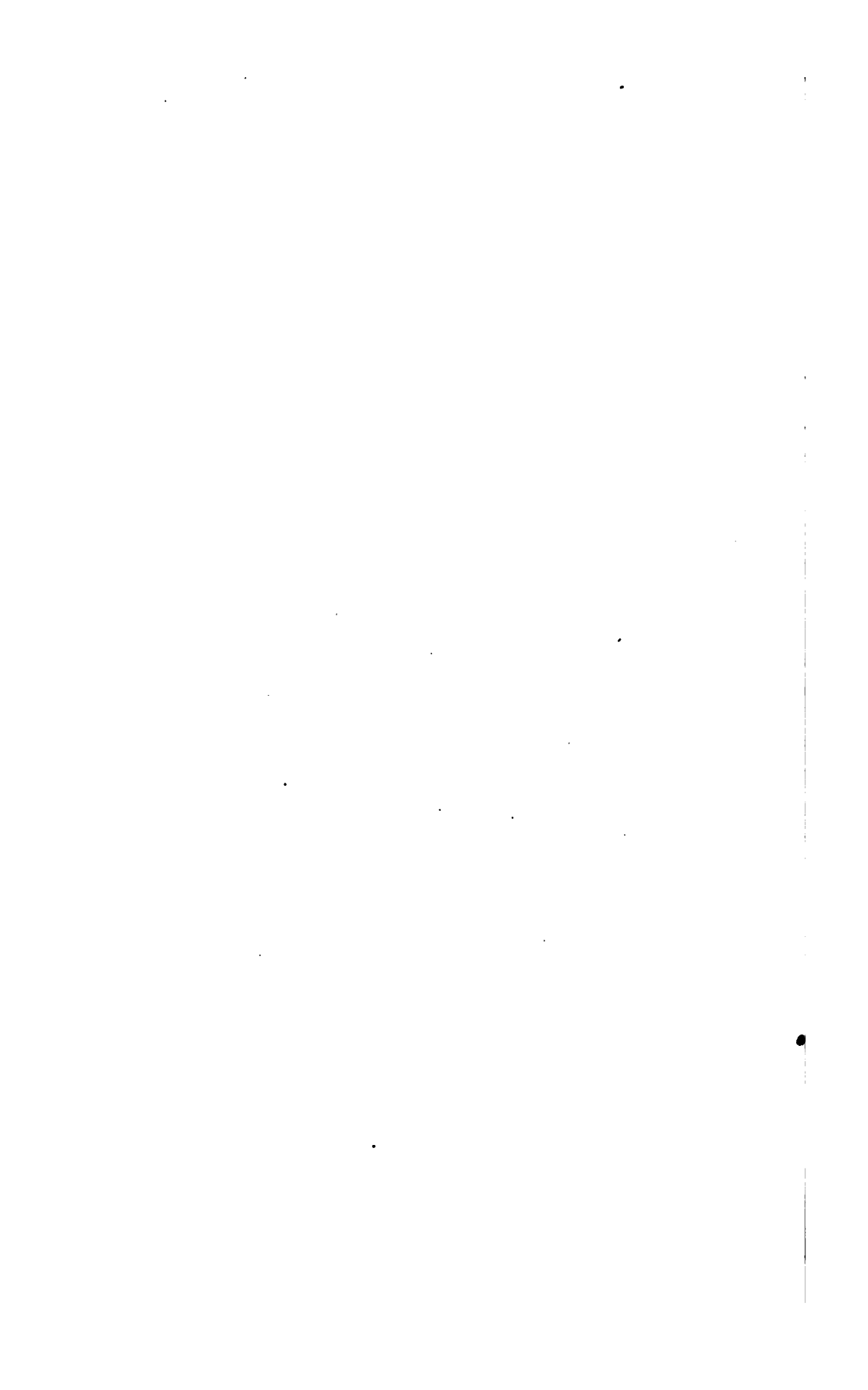


PARIS

G. PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRE

13, RUE SOUFFLOT, 13

—
1882



LES
MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

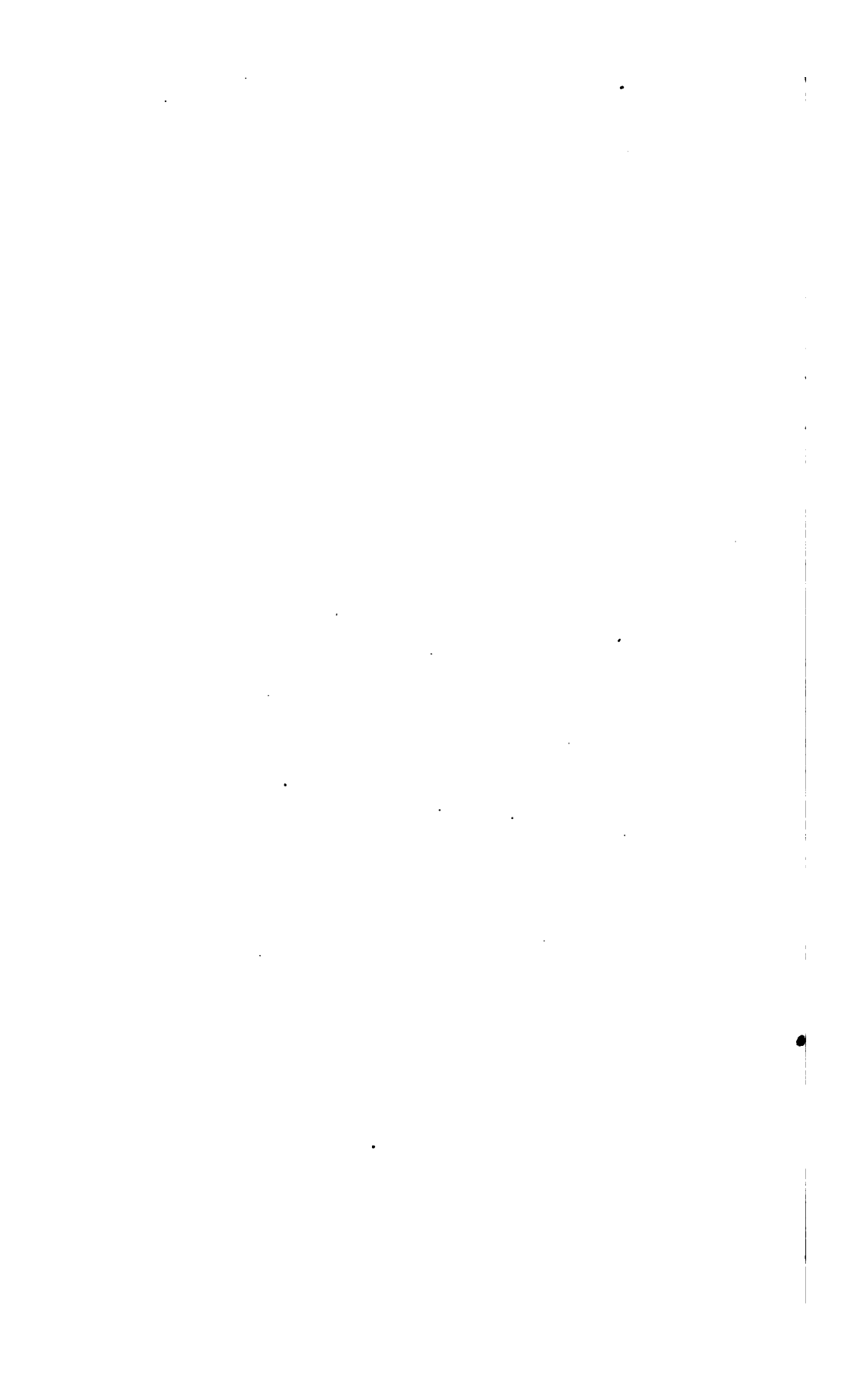


PARIS

G. PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRE

13, RUE SOUFFLOT, 13

—
1882



LES
MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

G. PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRE

13, RUE SOUFFLOT, 13

—
1882

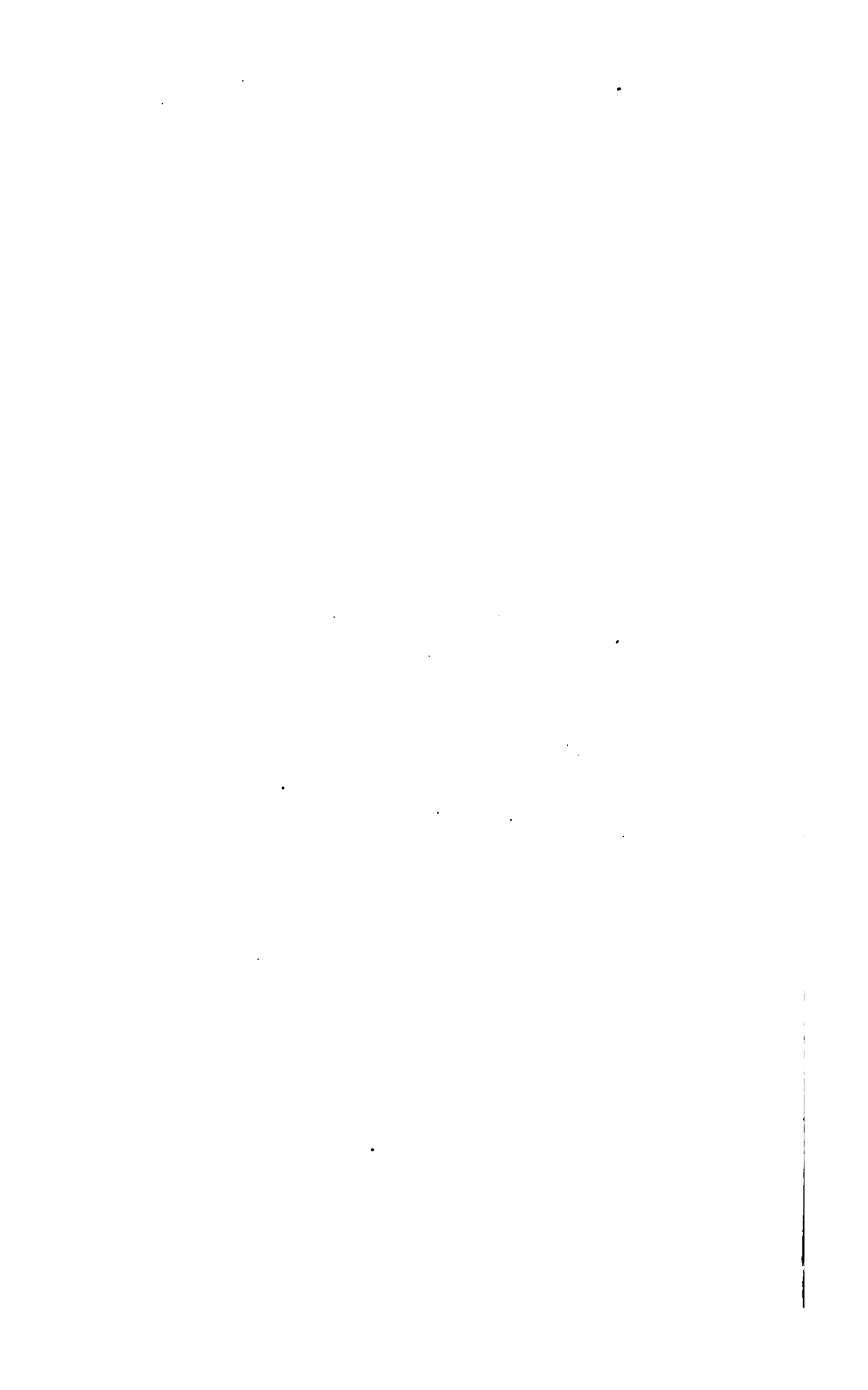


600071396W



300. e. 60.





1

Ac

5

LES

MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

G. PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRE

13, RUE SOUFFLOT, 13

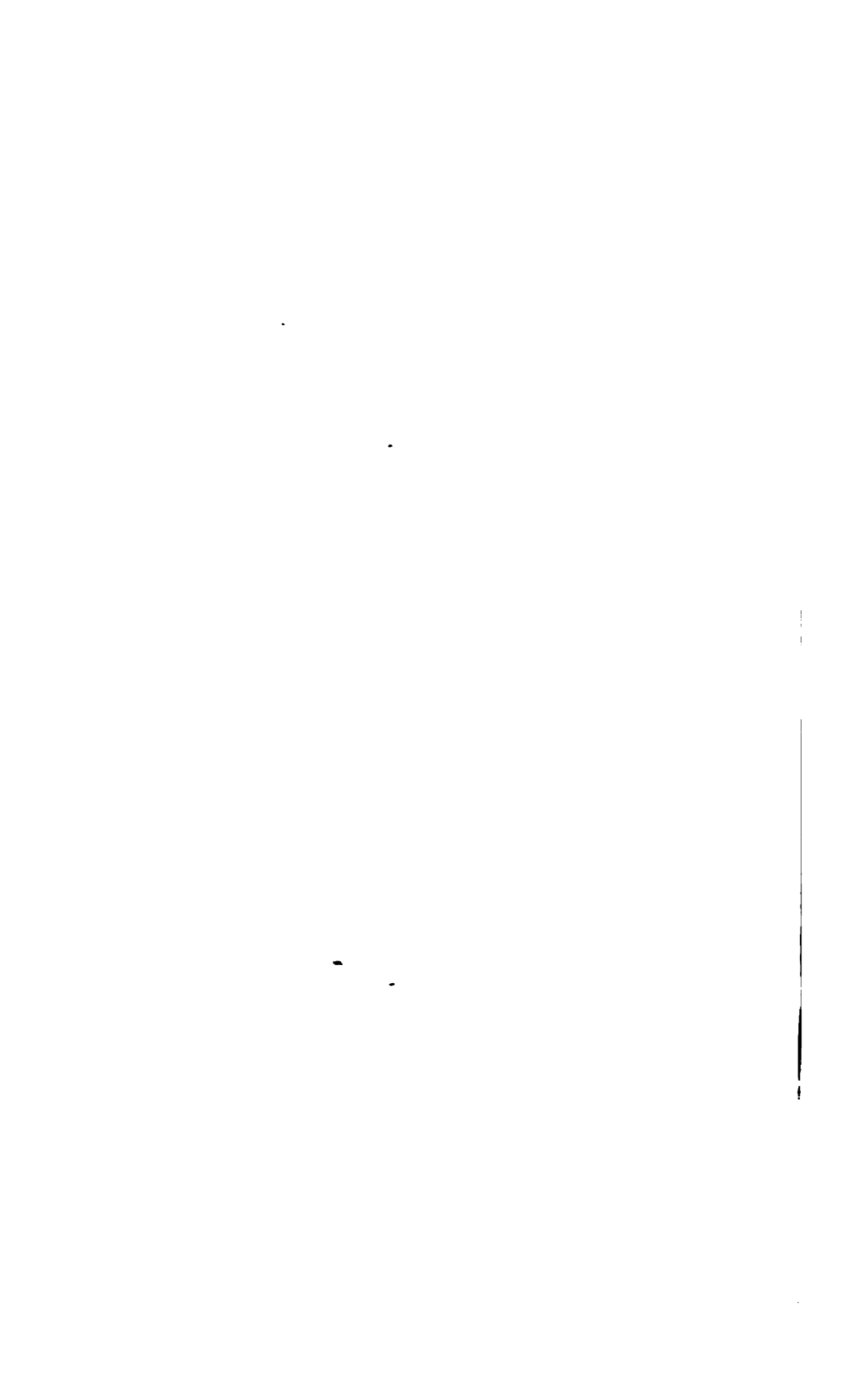
—
1882

۲. —

LES

MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN



LES
MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

G. PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRE

13, RUE SOUFFLOT, 13

—
1882

300. 0. 50



AVANT-PROPOS.

Né, vers l'année 1055, à Lavardin, près Montoire, nommé scolastique de l'église du Mans avant l'année 1092, puis évêque de cette église en 1097, enfin archevêque de Tours en 1125, Hildebert mourut sur ce dernier siège, peut-être en 1133, au plus tard en 1134. Nous ne nous proposons pas de raconter ici les diverses circonstances de sa vie très agitée. Nous parlerons de l'écrivain, non de l'évêque, si ce n'est quand nous devons expliquer des allusions. D'ailleurs, quoique l'évêque ait joué, dans ses deux églises, un rôle considérable, sa renommée n'a pas égalé celle de l'écrivain. On a déjà fait un recueil des hommages rendus au savoir, au mérite, aux talents variés d'Hildebert, par les plus notables de ses contemporains, par ceux-là même qui n'étaient guère prodigues de leur estime, comme saint Bernard et Geoffroy de Vendôme. C'est

un recueil que nous pourrions beaucoup augmenter. Prosateur et poète, Hildebert fut quelque temps, dans nos écoles, un des modèles les plus recommandés à la jeunesse. On faisait apprendre ses Lettres par cœur (1). Ses vers étant alors préférés à tous les vers inspirés par la muse chrétienne, on le désignait, sans avoir besoin de le nommer, par le titre d'*Egregius versificator* (2), et, quand on le nommait, on disait « Hildebert le divin (3). » Ajoutons que sa gloire n'était pas moins grande à l'étranger qu'en France. Un de ses contemporains, Laurent, abbé de Westminster, le place au rang des saints docteurs après Augustin, Origène, Ambroise, et dit de lui :

Inclytus et prosa versuque per omnia primus,
Hildebertus olet prorsus ubique rosam.
Diversum studium fidei subservit eidem;
Multa camœna quidem tendit ad illud idem (4).

Nous avons encore, sur ce point, un précieux témoignage, celui d'Orderic Vital : *A Romanis cardinalibus*,

(1) « Multum refert reddere corde tenus Epistolas Hildeberti, Cenomanensis episcopi, urbana comitate dictatas. » Guiberti de Tornaco *Sermones*; mss. lat. de la Biblioth. nat. n° 9606, fol. 57.

(2) *Hist. littér. de la France*, t. XI, p. 370. — Voir la lettre 34 de Geoffroi, sous-prieur de Sainte-Barbe. Migne, *Patrolog.*, t. CCV, col. 865.

(3) Voir les manuscrits 574 d'Arras, 215 de Troyes, 136 de Laon.

(4) Laurentius, Dunelm. mon., *Hypognosticon de vet. et novo testamento*; Bibl. nat. mss. lat. n° 8340, fol. 83, verso. Les deux premiers

qui frequenter Galliarum plagas adeunt, plurima Hildeberti carmina Romam transferuntur, quæ dicacium scholis et didascalis Quiritum admiranda consentur (1).

Cependant on ne trouve guère ni de sa prose ni de ses vers dans les manuscrits du xiv^e siècle. La direction des études étant changée, les philosophes, les canonistes, les légistes, ayant pris le pas sur les rhéteurs et les poètes, Hildebert est presque oublié. Il l'est tout à fait vers la fin du xv^e siècle, et l'imprimerie naissante ne publie rien de lui. Qu'on ne cherche pas son nom dans le *Répertoire* de M. Hain ; il n'y est pas.

Ce fut Gaspard de Barth qui le fit de nouveau connaître, en l'année 1624, en imprimant sous son nom un poème dont il n'est pas l'auteur (2). Quelques années après, en 1637, André Bachmann (*Rivinus*) édita bon nombre de ses sermons. Les auteurs de la *Bibliothèque des Pères* et Luc Dachery publièrent ensuite pour la première fois, outre ses lettres, quelques-uns de ses poèmes, et plusieurs autres parurent en 1666 dans le *Thesaurus epigraphiorum* du P. Labbe. Mais

de ces vers ont été souvent cités d'après la *Grande Chronique de Tours* (Salmon, *Rec. des Chroniques de Touraine*, p. 132), qui les donne sans nom d'auteur : *Quidam ait*. Nous avons encore trouvé la pièce à laquelle ils appartiennent dans le n^o 15157, fol. 51, de la Bibliothèque nationale.

(1) Orderic Vital, lib. X, cap. vii.

(2) Casparis Barthii *Adversariu comment.* lib. XXXI, c. xiiii. — *Notices et extraits des man.*, t. XXIX, deuxième partie, p. 361.

personne n'avait encore entrepris de réunir et de mettre sous les yeux du public toutes les œuvres d'Hildebert. Le P. Labbe avait bien, dès l'année 1653 (1), indiqué, d'après les manuscrits, divers poèmes encore inédits dont il se proposait de former un recueil et dont il annonçait déjà la publication prochaine; mais il se vit bientôt contraint par le déclin prématuré de ses forces d'abandonner ce projet avec beaucoup d'autres. Il apprit du moins avant de mourir qu'un jeune savant, Étienne Baluze, venait de prendre l'engagement à peu près formel de publier une édition complète d'Hildebert. Ayant fait cette promesse en l'année 1664, dans sa préface aux Œuvres de Loup Servat, abbé de Ferrières, Baluze voulut, en effet, la remplir, copia de sa main ou fit copier, en diverses bibliothèques, un très grand nombre de lettres, de sermons, de traités, de poèmes de toute sorte, la matière d'un fort volume. Mais ce volume, longtemps espéré, ne parut pas. Baluze n'y put mettre jamais ce que nous appelons la dernière main. Comme on le voit, les hommes nés avec la passion du travail entreprennent souvent plus qu'ils n'exécutent; mais il ne faut pas s'en étonner, puisqu'ils n'ont pas à vivre plus de jours, plus d'heures, que les oisifs. On nous a conservé les copies de Baluze. Elles

(2) Labbe, *Nova biblioth. manuscript. libror.* (1653, in-4°), p. 59.

se trouvent dans le n° 120 de ses Papiers, à la Bibliothèque nationale. Vingt ans après, en 1684, un religieux augustin, Jacques Hommey, donna comme *Supplément à la Bibliothèque des Pères* un petit volume dont Hildebert occupe une bonne partie. Cet augustin étant plus curieux que lettré, les textes qu'il a donnés sont très vicieux. Enfin, en l'année 1708, Antoine Beaugendre, de la congrégation de Saint-Maur, rassembla dans un volume in-folio non seulement, tout ce qu'il avait rencontré, soit dans les imprimés, soit dans les manuscrits, sous le nom d'Hildebert et de son ami Marbode, mais encore tout ce qu'il avait cru de l'un et de l'autre. Cette édition a pour titre : *Venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi, Opera tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi, Redonensis episcopi, Opuscula*. C'est l'édition qu'a remise sous la presse, en 1854, avec des suppléments, M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours. Quand Beaugendre résolut de l'entreprendre, il avait près de quatre-vingts ans. On loua beaucoup, et très justement, ce bel effort d'une si vaillante vieillesse. Mais l'effort seul était louable.

On ne tarda pas, en effet, à reconnaître que l'éditeur s'était souvent trompé; qu'il avait, d'une part, mis au compte d'Hildebert, sans raison valable, des

œuvres qui n'étaient ni de lui ni de son temps; qu'il avait joint, d'autre part, des notes trompeuses à des œuvres authentiques; enfin qu'il ne s'était pas assez inquiété de reproduire les textes offerts par les meilleurs manuscrits. La première critique de cette édition parut en 1759, dans le tome XI de l'*Histoire littéraire de la France*. Les savants auteurs de cette *Histoire* si recommandée, ayant à censurer un de leurs confrères en religion, se sont acquittés de cette commission délicate avec le plus scrupuleux respect de toutes les convenances; ils ont néanmoins dénoncé toutes les erreurs qu'ils avaient reconnues. Mais il en restait beaucoup d'autres à reconnaître. C'est ce que prouva quelques années après, en 1767, un religieux augustin, Xyste Schier, auteur de dissertations généralement estimées, dans un écrit intitulé : *Dissertatio de Hildeberti Operibus, eorum genuinitate, integritate, editionibus, etc., etc.*; Vienne, in-4°. C'est ce qu'a prouvé mieux encore, en l'année 1841, notre vénéré confrère, M. Victor Le Clerc, dans les notes et les remarques qu'il a faites sur le tome XI de l'*Histoire littéraire*, pages 20-26 de la seconde édition.

Ainsi voilà bien des travaux sur Hildebert. Cependant M. Le Clerc déclarait lui-même, en achevant ses doctes remarques, qu'il laissait encore plus d'une

question à résoudre. C'était nous imposer le devoir de recommencer une enquête dont les résultats n'avaient pas complètement satisfait son jugement circonspect.

Ce devoir, nous avons essayé de le remplir, du moins en partie. On a déjà partout signalé, dans le volume publié par Beaugendre, des attributions douteuses ou fausses. Mais la portion de ce volume dont l'étude réclamait l'attention la plus curieuse est précisément celle qu'on a le plus négligée. C'est la portion qui s'étend de la col. 1309 à la col. 1370, et contient les *Mélanges poétiques d'Hildebert : Carmina miscellanea tam sacra quam moralia*. Nous nous sommes donc particulièrement proposé d'étudier de nouveau ces *Mélanges*. Notre examen portera d'abord sur les pièces éditées sous ce titre par Beaugendre. Nous parlerons ensuite des pièces de même nature qui manquent dans l'édition de Beaugendre, mais qui sont imprimées ailleurs comme étant d'Hildebert. Nous ferons enfin connaître un assez grand nombre d'opuscules semblables, moins moraux toutefois pour la plupart, les uns imprimés, les autres encore inédits, et que des copistes, des critiques anciens ou modernes, ont mis au compte de l'illustre évêque. Voilà notre matière et le plan de notre travail. On n'exigera

pas de nous une réponse décisive à toutes les questions, car on sait que, dans les manuscrits du moyen âge, les petits poèmes sont généralement anonymes. Nous devons donc bien souvent nous en tenir à déclarer que les éditeurs, les copistes, les critiques, trop soucieux d'honorer le nom d'Hildebert, ont mis à son avoir, sans aucune preuve, des vers dont l'auteur est inconnu. Mais nos recherches n'auront pas été, même en ce cas, inutiles. En toute chose il est bon qu'on sache quand on doit non pas croire, mais douter.

LES
MÉLANGES POÉTIQUES

D'HILDEBERT DE LAVARDIN.

CHAPITRE PREMIER.

DES PIÈCES PUBLIÉES DANS L'ÉDITION DE BEAUGENDRE.

I. *Floridus aspectus.*

Ce titre obscur précède un recueil de vers formé par le poète lui-même. C'est ce qu'il nous apprend dans une courte préface. Un prélat qu'il vénère, un très éminent personnage, lui avait demandé plusieurs de ses poèmes. Il en a, pour lui complaire, rassemblé quelques-uns, et les voici. Ce sont des pièces de toute sorte, composées sur les matières les plus diverses. Pourquoi leur a-t-il donné ce titre commun de *Floridus aspectus*? C'est qu'il espère bien charmer son Mécène en lui présentant ce bouquet de fleurs choisies : *Quod floridi aspectus sui gratia quorumlibet ani-*

mos alliciat ad legendum. L'humilité, dit Voltaire, est la modestie de l'âme (1). Soit ! Voilà pourtant un poète très humble qui n'est certes pas très modeste.

Beaugendre nous dit avoir tiré son texte d'un manuscrit que possédait un médecin de Tours, appelé Jacques Du Poirier ; mais il nous laisse ignorer s'il était dans ce manuscrit sous le nom d'Hildebert ; ce qui nous porte à croire qu'il l'a, de son chef, publié sous ce nom. Nous le verrons, en effet, plus d'une fois agir aussi librement. Nous avons, pour notre part, trouvé divers exemplaires de ce *Floridus aspectus*, dans les n^{os} 15692 de la Bibliothèque nationale, 1136 de l'Arsenal, 237 de Munich, 825 de Douai et 115 de Saint-Omer ; et tous ces exemplaires sont anonymes.

Les vers élégiaques qui composent la plus grande partie du recueil ont, on le reconnaît, quelque ressemblance avec ceux d'Hildebert. Il en a fait de meilleurs ; mais il y a dans les meilleurs, comme dans ceux-ci, un trop grand luxe d'allégories et d'antithèses. M. Édélestand Du Méril a pu citer un fragment du *Floridus aspectus*, en ignorant l'auteur, comme un exemple de ce mauvais style où les plus belles fleurs de la poésie sont employées à la parure d'images vulgaires, quoique mystiques, qui devraient choquer ceux qu'elles ne font pas sourire (2). Eh bien, ce style figuré, visant à l'effet, où le mot trivial est le mot saillant, est bien souvent le style d'Hildebert. N'ayant

(1) *Dictionn. philos.*, au mot *Humilité*.

(2) *Poésies latines antérieures au xii^e siècle*, p. 143.

pas assez de goût, il a trop d'esprit. Voilà donc un argument en faveur d'Hildebert. Mais il n'est pas, comme on dit, péremptoire. L'abus des allégories et des antithèses est, en effet, commun à tous les poètes du XII^e siècle. Les arguments contraires ont, comme on le verra, beaucoup plus de valeur.

On l'a prié, dit le poète, d'envoyer les plus élégants de ses vers « anciens » : *Petis ut quidquid in versu ab antiquo, in quantum recolligere possum, elegantiori stylo præpollens uno volumine concludam tuæque devotioni transmittam*. Puisqu'il s'agit de vers anciens, de vers égarés ou, du moins, dispersés, que le poète doit avoir, dit-il, quelque peine à réunir, ce poète n'est plus tout à fait jeune. Ce n'est donc pas Hildebert, qui fut évêque dès l'âge de quarante-deux ans. On ne peut, en effet admettre qu'un évêque, écrivant à un de ses collègues, *tuæ devotioni*, l'ait appelé son maître, *dominus*. Ne connaît-on pas, d'ailleurs, le prélat auquel le poète adresse cette liasse de vers ? Beaugendre suppose que c'est Guillaume, évêque de Winchester, et cite, à l'appui de sa conjecture, dans le troisième livre des Lettres d'Hildebert, la lettre trentième (1). Mais d'abord l'objet de cette lettre semble différent. A la prière de Guillaume, évêque de Winchester, Hildebert consent, dit-il, à lui transmettre une copie de ses opuscules : *Postulasti exarari tibi opuscula mea et exarata transmitti*. Or ce ne sont pas précisément des opuscules qui composent le *Floridus aspectus*. Il y a bien quelques petites pièces, mais il

(1) Beaugendre, note de la col. 1310. — *Hist. littér. de France* t. XI, p. 381.

y en a plusieurs autres d'une fastidieuse longueur, qui paraissent être des morceaux détachés de quelque grand ouvrage. Remarquons ensuite que l'épître dédicatoire de ce *Floridus aspectus* est à l'adresse non d'un évêque, mais d'un archevêque. C'est ce qui s'exprime poétiquement par : *Cum dignitatis eminentia tuorum insignia consodalium supervoles et exedas*. Enfin, le nom de cet archevêque se lit dans les vers suivants :

Tange, manus, calamum ; Samsonis pinget triumphos,
De cujus titulis gallica vernat humus.
Fasciculos sibi (1) fac aliquos de floribus istis ;
Ex his connecti sarcina magna potest...

Ces vers sont mal placés dans l'édition de Beaugendre ; il ne les a donc pas trouvés, dans le manuscrit du sieur Du Poirier, à la place qui leur convient et qui leur est donnée par d'autres manuscrits, c'est-à-dire soit au commencement, soit à la fin du recueil. De là sa vaine conjecture. En fait, comme on le voit bien, il ne s'agit pas ici d'un évêque anglais nommé Guillaume ; il s'agit d'un archevêque français nommé Samson.

On ne connaît en France, durant tout le XII^e siècle, qu'un seul archevêque ainsi nommé. Il occupait, un très haut siège le siège, de Reims, et nous avons une seconde preuve qu'il s'agit ici de lui. Dans l'exemplaire du *Floridus aspectus* que possède la bibliothèque de l'Arsenal, à la suite de la pièce dont nous venons de transcrire les premiers vers, on lit cette autre, sur le

(1) Beaugendre donne *tibi* ; mais *tibi* n'a pas de sens.

même prélat, *De laude ejusdem*, que Beaugendre n'a pas publiée :

Illum qui roseis scintillat ubique trophæis
 Versibus orno meis, supplico parcat eis.
 Prudens dispositor rerum, cui scribere nitor,
 Pacis nutritor, purus in orbe nitor,
 Mente Deo pronus, in Christi messe colonus,
 Ad bona quæque bonus, præsulis implet onus.
 Erranti navis, patienti vincula clavis,
 Cum zelo suavis, cum pietate gravis,
 Nil agit obscurum, jubar est sine nube serenum,
 Spes inopum, juvenum gloria, forma senum.
 Christo devota mens hæret in æthere tota,
 Mens penitus lota crimine, sorde, nota ;
 Racheli Lyam, Marthæ sociando Mariam,
 Incitat ad veniam nos per utramque viam.
 Remis inops fidei prius, urbs ignara diei,
 Ecce ministrat ei, lumen adepta Dei.
 Plebs nece digna crucis, plebs rebus amica caducis,
 Fit compos lucis jura (1) sequendo ducis.
 Mites elegit, tumidos servire coegit ;
 Hos velut umbra tegit, hos quasi virga regit.
 Samsoni cedit laus pugnæ, turba resedit,
 Perfida plebs credit, moribus ordo redit ;
 Urbs prius exosa fit in ejus laude jocosa,
 Inclyta, famosa ; tunc rubus, ecce rosa.
 Præsulis explevi titulos, a laude quievi,
 Singula decrevi claudere laude brevi.
 Non ars Nasonis, non claudat lingua Catonis
 Inclyta Samsonis facta tot ampla bonis ;
 Mundo sopita, Christo vigil, arte perita,
 Samsonis vita laude coruscat ita (2).

(1) Il faut peut-être lire *jussa*.

(2) N° 1136 de l'Arsenal, fol. 15.

Ainsi, l'on ne peut maintenant en douter, c'est bien pour Samson, archevêque de Reims, que le poète a formé son recueil. Or les auteurs de la *Gaule chrétienne* nous apprennent que ce prélat éminent reçut l'anneau pastoral au cours de l'année 1140 (1). Donc l'auteur du *Floridus aspectus* n'est pas Hildebert, qui mourut environ sept ans auparavant. Cela nous paraît clairement démontré.

Est-ce plutôt l'un des Serlon? On trouve, au tome XV de l'*Histoire littéraire* (2), la notice analytique d'un manuscrit de la reine Christine où sont mentionnées, sans nom d'auteur, avec bien d'autres pièces, quatre de celles qui font partie du *Floridus aspectus* (3), et l'éditeur de cette notice, dom Brial, attribue ces quatre pièces à un Serlon quelconque. On ne sait lequel, car il confond les deux poètes de ce nom, après les avoir plus ou moins bien distingués. Quoi qu'il en soit, l'attribution n'est aucunement fondée. S'il y a des vers de l'un des Serlon, Serlon de Wilton, dans le volume de la Reine où dom Brial nous signale les quatre pièces extraites du *Floridus aspectus*, il y en a beaucoup d'autres de Matthieu de Vendôme, de Primat, de Pierre Riga, de Simon Chèvre-d'or et d'Hildébert; il y en a même qu'on rapporte à l'antiquité profane. C'est un recueil de vers de toute provenance, et, en fait, aucune des pièces anonymes que contient ce recueil n'est à réclamer pour l'un des Serlon (4).

(1) *Gallia christ.*, t. IX, col. 83.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 13.

(3) *De quatuor evangelistis; De thure et de auro et de myrrha, De Daniele, de Job et de Noe; De virginitate B. Mariz.*

(4) Voir notre notice sur ce manuscrit de la reine Christine : *Notices et extr. des man.*, t. XXIX, deuxième partie, p. 231.

Nous devons écarter encore une supposition que l'on n'a pas faite, mais que l'on pourrait faire. Dix vers empruntés à l'éloge de l'archevêque Samson se lisent dans les Œuvres de Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance (1). Or, puisque l'archevêque et l'abbé vécurent dans le même temps, ne pourrait-on pas dire, en montrant ces vers, que l'auteur du *Floridus aspectus* est trouvé, que c'est l'abbé Philippe? Mais, parmi les œuvres publiées sous le nom de ce Philippe, la plupart, on l'a depuis longtemps reconnu, ne sont pas de lui. Il est donc, pour le moins, vraisemblable que ces dix vers, tirés d'une pièce qui en a trente-huit, ont été mal à propos insérés, comme d'autres, dans le recueil de ses Œuvres.

Ainsi la question reste à résoudre. Ce qui paraît dès l'abord en compliquer la solution, c'est que tous les exemplaires du *Floridus aspectus* diffèrent en quelque manière les uns des autres. Dans le n° 1136 de l' Arsenal et dans le n° 115 de Saint-Omer, le bouquet offert par le poète anonyme est bien plus copieux que dans l'édition de Beaugendre; il l'est moins, au contraire, dans le n° 825 de Douai. La dissemblance des exemplaires nous cause donc quelque embarras. Cependant, puisque la même dédicace se trouve en tête des uns et des autres, on a lieu de croire que le plus considérable est le plus conforme à l'original. Mais ne faisons pas ici de conjectures inutiles. Si nous montrons d'où sont tirées la plupart des pièces contenues dans tous ces recueils et si nous en indiquons sûre-

(1) *Philippi Opera*, p. 800. — *Hist. littér. de la Fr.*, t. XIV, p. 272.

ment l'auteur, on n'hésitera pas sans doute à lui rapporter les autres. Or, pour faire cette démonstration, l'édition de Beaugendre nous suffit.

La première des pièces qu'elle nous offre et dont voici le premier vers,

Nectareum rorem terris instillat Olympus,

était intitulée dans le manuscrit Du Poirier, comme dans le manuscrit de l'Arsenal, *De nativitate Christi*. Ailleurs elle a pour titre : *De virginitate B. Mariæ, Sertum S. Virginis, De conceptu et partu Virginis*. Elle est sans aucun nom d'auteur dans les n^{os} 8865 (fol. 262) et 15692 (fol. 158) de la Bibliothèque nationale, 339 de la Mazarine, 344 de la reine de Suède au Vatican, 237 de Munich et 825 de Douai. Comme nous la retrouvons dans quatre copies du *Floridus aspectus*, il est évidemment plus que probable qu'elle appartient à l'auteur de la préface. Quoi qu'il en soit, rendons à ce poète le service de corriger quelques mauvaises leçons, quelques vers faux dont la responsabilité n'appartient qu'à Beaugendre. Il faut lire, au vers 17, *alvum* au lieu d'*altum*; au vers 22, *cera* au lieu de *sera*; au vers 25, *nux, favus*, au lieu de *mox, favus*; au vers 31, *fuit* au lieu de *sunt*. Ces fautes sont déjà graves, mais il y en a beaucoup d'autres, dans la même édition, qui le sont bien davantage. Ainsi les vers 35 et 36 ne peuvent être compris tels que Beaugendre les donne, et, de plus, ils offrent un gros solécisme :

Hæc est illa parens sacra, cujus nomen in ore,
Est favus in corde, dulcis in ore melos;

mais l'unique péché de ces deux vers est, dans les manuscrits, une licence autorisée par Jean le Camaldule :

Hæc est illa parens sacra, cujus nomen in ore
Est favus, in corde lumen, in ore melos.

Les deux suivants ne sont pas moins inintelligibles :

Hæc est quam cœli pictor Deus intus et extra
Pinxit, et angelica dote polivit eam.

En effet, on ne polit pas une peinture avec une dot, *dote*. Mais l'invention du procédé revient à Beaugendre; il y a dans nos manuscrits *cote*, c'est-à-dire avec une pierre ponce. Plus loin, au vers 39, *refulsit*, avec un régime direct, est vicieux : lisez *refudit*; au vers 50, *nectaris* et non *muneris*; au vers 57, *omnes* et non *omnis*. Enfin corrigez ainsi le vers 62 :

Frustra luce facis tento juvare diem.

A cette condition seulement vous pourrez l'entendre. On sait maintenant combien il faut se méfier des textes de Beaugendre. Evidemment les meilleurs poètes pourraient être compromis par de tels éditeurs.

La seconde pièce commence par :

Aaron virga, Dei Virgo peperisse feruntur :
Arboris illa nuces, ætheris illa Deum ;

et Beaugendre l'intitule : *De partu virgineo*. C'est aussi le titre que nous offre le manuscrit de l'Arsenal; mais on lit dans le manuscrit de Douai : *De virga Aaron*. Ce petit poème, qui manque dans notre n° 15692, a donc été négligé par quelques copistes. Cependant on

ne devine pas ce qui les a pu décider à le mettre de côté. Il vaut le précédent, sans plus valoir : il est du même style et certainement du même auteur.

Le troisième, *De venditione Joseph*, est dans notre n° 15692 et dans le n° 1136, fol. 3, de l'Arsenal ; mais il n'est pas dans le manuscrit de Douai. Pour ce qui regarde l'auteur, nous le connaissons parfaitement ; c'est Pierre Riga. L'épisode appartient au troisième livre de la Genèse, dans l'*Aurora*. Disons même que c'est un des meilleurs morceaux de ce poème. Mais Beaugendre nous l'a gâté en nous le donnant farci de vers où manquent le sens et la mesure. Nous ne pouvons signaler toutes les fautes commises par l'éditeur ; elles sont vraiment trop nombreuses. Il faut cependant en corriger quelques-unes. Par exemple, on ne doit pas lire ainsi les deux premiers vers :

Cum natura Jacob duodena stirpe beasset,
In pueris forte gratia multa fuit ;

mais ainsi :

Cum natura Jacob duodena prole beasset,
In pueris formæ gratia multa fuit.

Au vers 13, ne lisez pas *genaque* ; lisez simplement *gena* ; l'addition de *que* fausse le vers. Quand, au vers 33, Joseph commence le récit de son rêve, il dit, chez Beaugendre :

Res habet, imus agro, manus instat nostra maniplis.

Que veut-il dire ? Aucun de ses frères ne peut assurément

ment le comprendre. Mais, dans nos manuscrits, il s'exprime très clairement :

Nos habet unus ager, etc.

Le récit de la visite au vieux Sichem n'est pas moins corrompu dans le texte de Beaugendre :

Surda tacent puero loca, stat puer, hæsit in illo

Lumine : vir didicit quid petat, ille docet.

Rusticus exit in his : Dotahim loca consule; reddit :

Quid petis? Ille locum? Credit abitque puer;

mais nos manuscrits donnent :

Surda tacent puero loca; stat puer; hæsit in illum

Lumine vir, didicit quid petat; ille docet.

Rusticus exit in hæc : « Dotaym loca consule; reddet

Quod petis ille locus. » Credit abitque puer.

Nous passons à la quatrième pièce : *De Job, Noe et Daniele* (1). Comme la précédente, elle est extraite de l'*Aurora*. Dans le manuscrit de l'*Aurora* que nous avons sous les yeux, le n° 592 de la bibliothèque Mazarine, elle est au fol. 120. C'est encore un des morceaux les plus travaillés de ce poème. Il faut, il est vrai, renoncer à le comprendre dans le texte donné par Beaugendre; nous y remarquons néanmoins d'assez heureux changements, qui ne sont pas certainement de cet éditeur. Il a faussé naïvement beaucoup de vers, les ayant mal lus; jamais il n'a pris la liberté d'en modifier un seul avec l'intention de le rendre meilleur. Ainsi la copie contenue dans le manuscrit

(1) Au fol. 7 du manuscrit de l'Arsenal.

Du Poirier avait été faite sur un texte amendé par l'auteur lui-même (1).

De tribus donis magorum; tel est le titre de la cinquième pièce (2). Elle est pareillement dans l'*Aurora*, au vers 465 de la seconde partie, fol. 104 de notre manuscrit. Mais encore ici les différences des deux textes sont très notables. Il y a dans celui de Beaugendre six vers de plus, qui ne sont pas six vers inutiles; ils sont donc, on n'en peut douter, de l'auteur. Ce qui le prouve mieux encore, c'est qu'ils sont aussi dans le manuscrit de l'Arsenal. Cependant, prenons y garde, l'auteur n'est pas coupable de toutes les incorrections qu'on rencontre encore ici dans le texte de Beaugendre. Ce n'est pas à lui qu'appartient ce vers :

Qui latet interius adhuc de verbis ilice sensum;

il avait écrit :

Qui latet intus adhuc.....

Ajoutons qu'il faut lire ainsi les deux derniers vers :

Dat myrrham qui se macerat, thus quilibet orans
Cum lacrymis, aurum qui sapienter agit.

Nous ne trouvons pas dans l'*Aurora* la sixième pièce, *De tribus hominis mansionibus*; mais nous la trouvons, du moins, dans le manuscrit de l'Arsenal (3), sous ce titre : *De triplici domo justii*; ce qui nous procure le

(1) On peut lire une édition plus correcte de ce fragment dans le tome XXIX, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 243.

(2) Au fol. 9 du manuscrit de l'Arsenal.

(3) Fol. 9.

moyen de corriger trois vers de Beaugendre auxquels personne n'a jamais rien compris.

Le premier est celui-ci :

Sorte diversa trium est, ruit hæc, jacet hæc, stat et illa,
qu'il faut amender de cette façon :

Sors diversa trium est, ruit hæc, jacet hæc, stat et illa,

Les deux autres se lisent ainsi chez Beaugendre :

Vita later tumbam, caro cœlum, spiritus exit
Suspirans, intrat mortua, lætus init;

et doivent se lire ainsi :

Vita larem, tumbam caro, cœlum spiritus exit
Suspirans, intrat mortua, lætus init.

On ne peut s'étonner de ne pas rencontrer dans l'*Aurora* la septième pièce, la pièce de circonstance, l'éloge cité de l'archevêque Samson (1); mais la huitième, *De quatuor evangelistis* (2), n'y manque pas; la seconde partie du poème commence précisément par cet extrait. Nous remarquons et nous signalons de nouveau la dissemblance des deux textes. Si plusieurs vers de celui que nous offre Beaugendre n'étaient pas corrompus, il serait incontestablement le meilleur, car il y a des additions, des corrections de toute sorte, qu'on ne saurait se défendre d'approuver. Enfin les vingt-sept épigrammes qui terminent, dans l'édition, le *Floridus aspectus*, n'appartient pas à vrai dire, à l'*Aurora*, mais il nous est démontré qu'au moins les

(1) Fol. 14 du même manuscrit.

(2) Fol. 8.

dix premières sont du même auteur. Non seulement, en effet, elles font aussi partie du *Floridus aspectus* dans le volume de l'Arsenal (1), mais elles se lisent encore, à la suite de l'*Aurora*, dans plusieurs manuscrits, notamment dans le n° 8098 de la Bibliothèque nationale.

N'en savons-nous pas assez pour conclure ? Des collations que nous venons de faire il résulte que la plupart des pièces, humblement offertes par l'auteur à l'archevêque Samson, sont des morceaux empruntés au grand poème de Pierre Riga. Or, au temps où Samson gouvernait l'église métropolitaine de Reims, Pierre Riga, chanoine de la même église, y remplissait les fonctions de grand-chantre. C'est pourquoi l'on peut sans difficulté lui rapporter cette préface dont l'auteur appelle cet archevêque son vénéré « maître. » Nous concluons donc, non sur de simples conjectures, mais sur de bonnes preuves, qu'il ne faut pas plus attribuer le *Floridus aspectus* à l'abbé de Bonne-Espérance qu'à l'un des deux Serlon ou qu'à l'évêque du Mans Hildebert, et que l'auteur certain de ce recueil est le chanoine de Reims Pierre Riga. Quant aux différences signalées entre les textes, elles s'expliquent sans peine. Formant pour son archevêque une liasse de ses meilleurs vers, le chanoine les aura retouchés avant de les offrir. Ces retouches étaient même quelquefois nécessaires ; des fragments détachés d'un poème historique n'auraient pas fait bonne figure sans quelques compléments.

(1) Fol. 2.

II. *Epitaphium Roberti de Arbrissel.*

Au *Floridus aspectus* succèdent un grand nombre de pièces que Beaugendre n'a trouvées réunies dans aucun manuscrit. Tel manuscrit nous offre quelques-uns de ces petits poèmes; les autres se lisent ailleurs. L'ordonnance est de Beaugendre.

Le premier n'est pas exactement intitulé. Ce n'est pas une épitaphe; ce sont quelques vers sur la mort de Robert d'Arbrissel. Ils appartiennent, comme il semble, à son rouleau funéraire. On sait qu'au moyen âge les communautés religieuses se notifiaient réciproquement la mort de leurs abbés, de leurs plus notables patrons. Les communautés averties priaient et notifiaient à leur tour qu'elles s'étaient acquittées de ce devoir (1); ce qu'elles ne faisaient pas sans louer le défunt. Le style des éloges funèbres est naturellement emphatique. C'est pourquoi, dès le x^e siècle, on prit l'habitude de les écrire en vers. Or, comme il était facile de prendre de tels vers pour des épitaphes, on a fait souvent cette erreur. Ainsi diverses pièces détachées d'un seul rouleau funéraire sont devenues les épitaphes multiples du même personnage.

La pièce dont il s'agit ici n'est donc pas l'épitaphe de Robert d'Arbrissel. Quoi qu'il en soit, il est bien prouvé, dit Beaugendre, par ces vers si flatteurs, qu'Hildebert n'est pas l'auteur d'une lettre plusieurs fois jointe à celle de Geoffroy de Vendôme dans le dossier formé par la malveillance contre le saint fon-

(1) L. Delisle, *Rouleaux des morts*. Avertissement.

dateur de Fontevrault. Cette lettre semble, en effet, n'être pas d'Hildebert ; on est convenu de l'attribuer à Marbode, évêque de Rennes ; mais, quant aux vers, ils ne prouvent rien. Ils sont d'abord à peu près inintelligibles. Nous croyons y voir que Robert n'avait pas l'habitude de prolonger en buvant son diner jusqu'à son souper, et nous l'en félicitons très volontiers ; mais nous n'y trouvons guère rien de plus, si ce n'est peut-être, dans le vers suivant, une allusion aux faits racontés tant par Geoffroy que par Marbode :

Legibus est attrita caro dominæ rationis.

Mais n'insistons pas. Ces détestables vers ne sont pas de l'évêque du Mans. Le seul manuscrit où Beaugendre les a rencontrés est le volume aujourd'hui conservé sous le n° 5129 de la Bibliothèque nationale ; et, s'il renferme divers poèmes d'Hildebert, qui portent ou ne portent pas son nom, Beaugendre n'avait aucun droit de mettre à son compte toutes les pièces anonymes qui les précèdent ou les suivent. C'est pourtant ce qu'il a fait. Nous dirons à qui plusieurs de ces pièces peuvent être sûrement restituées. En ce qui touche les vers sur Robert d'Arbrissel, nous n'en connaissons pas l'auteur.

III. *Epitaphia Petri, Pictaviensis episcopi.*

Beaugendre nous donne consécutivement, sous le nom d'Hildebert, deux épitaphes qu'il rapporte l'une et l'autre à Pierre, évêque de Poitiers. Une troisième pièce du même genre, faite en l'honneur du même

évêque, doit être encore publiée, sous le nom du même poète, par M. l'abbé Bourassé. Cependant aucune de ces prétendues épitaphes ne fut gravée sur aucune tombe. L'épitaphe authentique de Pierre, évêque de Poitiers, a été reproduite dans le *Gallia christiana* d'après la chronique de Maillezais (1).

Les deux « titres » édités par Beaugendre sous le nom d'Hildebert sont, l'un en vers hexamètres, l'autre en vers élégiaques. Les hexamètres ne sont pas bons; les élégiaques ne sont pas meilleurs. L'éditeur a tiré les premiers de deux manuscrits anciens, l'un de Tours, l'autre d'Évreux. Nous en connaissons une copie moderne, dans les papiers de Baluze, n° 120, fol. 323, et nous reprochons à Beaugendre de n'en avoir pas fait usage, puisqu'il l'avait sous les yeux. Ayant, en effet, laissé dormir trop longtemps le projet de son édition, Baluze apprit un jour que le même dessein allait être exécuté par un bénédictin réformé de Saint-Germain-des-Prés. Aussitôt il lui fit remettre libéralement toutes ses copies, l'autorisant à s'en servir. En tête de ces copies, qui sont aujourd'hui conservées, comme nous l'avons dit, à la Bibliothèque nationale, on lit cette note édifiante : « Papiers que j'avois « prestez au R. P. Beaugendre pour son Hildebert, lesquels m'ont été rendus après sa mort, le 16 septembre 1708. » C'est un fait vraiment digne de mémoire que cet abandon sans réserve d'un travail si considérable; un tel désintéressement n'est pas ordinaire, même chez les érudits.

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 1170.

Ainsi Beaugendre avait sous les yeux, comme nous l'avons dit, une troisième copie de la première épitaphe, et, comme elle est de la main de Baluze, il avait d'autant moins le droit de la mépriser. Elle aurait pu d'abord lui servir à corriger le second vers :

Illic et turres, quibus iter ad astra, locasti.

car ce vers faux est correct dans la copie de Baluze, où on lit :

Illic et turres quibus itur ad astra locasti.

Ensuite il aurait pu, d'après la même copie, remplacer *totus* par *tutus* au cinquième vers, et, au neuvième, *condoluisti* par *consuluisti*; on appelle un médecin pour recevoir de lui, non de vaines consolations, mais d'utiles conseils. Enfin, au vers dix-neuvième, *perculit* n'a pas de sens, et, au dernier, *edita* nous offre une faute de quantité. Baluze donne *perculit, cœlica*; ce qui vaut beaucoup mieux.

Cependant, ces corrections faites, la pièce est encore très mauvaise, et nous n'estimons aucunement digne de foi le témoignage des manuscrits, s'ils l'attribuent à l'évêque du Mans. Elle n'est pas de son style toujours poli, presque toujours précieux. Pierre II, évêque de Poitiers, étant mort en l'année 1115, il faudrait supposer qu'Hildebert a composé vers la fin de sa vie cette insignifiante série d'hexamètres lourds, plats et sans rythme. Cela est tout à fait invraisemblable.

Quant à la seconde pièce, nous la croyons de Pierre Riga. Elle est, en effet, jointe au *Floridus aspectus* dans le n° 1136 de l'Arsenal, fol. 58. Ajoutons que Beau-

gendre l'a rapportée sans aucune raison à Pierre, évêque de Poitiers. Dans le manuscrit de l'Arsenal le titre est plus vague; on y lit simplement : *Epitaphium optimi viri*. Il est vrai que cet homme de bien s'appelait Pierre; mais il y eut certainement, dans la première moitié du XII^e siècle, bien des honnêtes gens de ce nom qui ne furent pas évêques de Poitiers. Il s'agit, d'ailleurs, dans cette seconde pièce, d'un poète, non d'un évêque :

Pieridum lyrifer, virtutum signifer artis (1)
Clavifer.....

IV. *Epitaphium magistri Anselii.*

Beaugendre a encore tiré cette épitaphe du volume qui porte aujourd'hui le n^o 5129 de la Bibliothèque nationale. Elle s'y trouve, au feuillet 101, après le *Physiologus* d'un certain Thibault, poète médiocre, sur lequel on n'a pas encore recueilli de suffisantes informations. Nous avons déjà dit que ce volume, composé de pièces disparates et pour la plupart anonymes, n'est pas du tout un recueil des œuvres d'Hildebert; mais, ayant cette fausse opinion, Beaugendre a d'abord imprimé le *Physiologus* sous le nom d'Hildebert (2), quoiqu'on lise à la fin le nom de Thibault :

— Carmine finito, sit laus et gloria Christo,
Cui, si non alii, placeant hæc metra Thibaldi (3);

(1) Dans Beaugendre : *vitis*. *Vitis* fausse le vers et n'a pas de sens.

(2) *Opera Hildeb.*, col. 1173-1178.

(3) *Ibid.*, col. 1178.

il n'est donc pas surprenant qu'il ait ensuite édité sous le même nom une épitaphe dont l'auteur ne s'est pas désigné. En cela, toutefois, il a commis une grave erreur, depuis longtemps signalée. Cette épitaphe n'est pas, comme il l'a conjecturé, celle d'un chantre obscur du Saint-Sépulcre, probablement, dit-il, chanoine de Paris; elle fut composée pour l'illustre Anselme de Laon, un des maîtres de Pierre Abélard, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* nous attestent qu'on la voyait encore sur sa tombe, vers le milieu du dernier siècle, au lieu de sa naissance et de sa mort, en l'église abbatiale de Saint-Vincent (1). Il faut l'attribuer, suivant André Duchesne, à tel ou tel de ses écoliers (2). Les auteurs de l'*Histoire littéraire* auraient dû s'en tenir à cette attribution incertaine; mais au tome X, p. 179, ainsi qu'au tome XI, p. 383, ils donnent la même pièce à Philippe, abbé de Bonne-Espérance, et, au tome XIV, p. 293, ils la réclament pour Hildebert. L'éditeur de l'abbé Philippe, Nicolas Chamart, l'avait, en effet, publiée sous son nom, et sous le même nom elle se lit encore dans le *Trésor* du P. Labbe (3). Mais, nous en avons déjà fait la remarque, il n'y a pas moins d'œuvres supposées dans l'édition de l'abbé Philippe par dom Chamart que dans celle d'Hildebert par dom Beaugendre. Les deux éditeurs manquaient également de critique. En fait, cette épitaphe, qui se trouve encore dans d'autres manuscrits, comme, par exemple, dans

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 179.

(2) André Duchesne, *Notæ ad historiam calamitatum P. Abailardi* not. 31. Edit. Amboes., p. 18; édit. V. Cousin, p. 54.

(3) Phil. Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 83.

le n° 2521 de Vienne (1), n'est dans aucun, voilà ce qui nous importe, sous le nom d'Hildebert.

V. Epitaphia comitis Flandrensis, cujusdam probi viri, Milonis in carcere jugulati.

Suivent trois épitaphes empruntées par Beaugendre au même volume, le n° 5129 de la Bibliothèque nationale. Elles y sont pareillement anonymes. La première, fol. 102, concerne un comte de Flandre que l'on croit être Baudouin VII. Elle suit la pièce sur Robert d'Arbrissel, et l'on ne connaît pas plus l'auteur de l'une que celui de l'autre.

La seconde, fol. 101, se lit après celle de maître Anselme. On ne l'a pas, toutefois, attribuée à l'abbé de Bonne-Espérance. Il est certain que ces deux épitaphes ne sont pas du même style. Celle de maître Anselme a la concision inélégante des inscriptions lapidaires; celle du vertueux personnage est, au contraire, d'une élégance très étudiée. Du premier au dernier vers elle n'offre qu'une série de subtiles antithèses. Hildebert ayant eu trop de goût pour cette figure de rhétorique, on n'hésiterait pas à croire qu'il a vraiment composé la seconde de ces épitaphes, si quelque manuscrit de bonne date la lui donnait; mais on n'en connaît aucun, ancien ou moderne, où elle porte son nom.

L'épitaphe de Milon (évidemment ce n'est pas une épitaphe) paraît concerner Milon II de Brai, sieur de Montlhéry, fait prisonnier dans une embuscade, puis

(1) Endlicher, *Catal. cod. philolog. lat. bibliot. Vindob.*, p. 171.

étranglé dans sa prison, par Hugues de Couci (1). Les chroniques rapportent à l'année 1118 ce tragique événement (2). Hildebert, alors évêque du Mans, a donc pu faire des vers pour venger la victime et flétrir le bourreau. Cependant le manuscrit copié par Beaugendre, fol. 103, offre la pièce sans nom d'auteur.

VI. *Epitaphium cujusdam divitis comitissæ.*

Beaugendre a, dit-il, tiré cette épitaphe d'un manuscrit de Tours. Ce manuscrit étant celui du médecin Du Poirier, la pièce s'y trouvait jointe au *Floridus aspectus*, comme elle vient à la suite du même recueil, sous le même titre, dans le n° 1136 de l'Arsenal, fol. 57. On a donc lieu de supposer qu'elle est plutôt de Pierre Riga que d'Hildebert. Il ne s'agirait plus alors, comme Beaugendre l'a pensé, d'Adèle, comtesse de Blois.

VII. *Epitaphium cujusdam Thomæ.*

Quel est ce Thomas? C'est évidemment un contemporain de Pierre Riga, car la pièce, extraite par Beaugendre du manuscrit de Tours, est aussi dans le manuscrit de l'Arsenal, fol. 57. Il était, disent les vers, de noble naissance et mourut le 3 février. Or nous trouvons à cette date, dans un ancien obituaire de l'église de Reims, la mention d'un certain Thomas Lenoir, fils d'Anselme, archidiacre de Bayeux et chanoine de Reims (3), qui, pour avoir fait un gros legs à cette église, peut bien avoir mérité l'hommage

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 383.

(2) *Rec. des Histor. de la France*, t. XII, p. 72.

(3) *Varia. législ. de Reims*, t. I, p. 67.

poétique de Riga. Cette épitaphe est d'ailleurs la plus altérée de toutes celles qu'a publiées Beaugendre; c'est pourquoi, bien qu'elle ne soit pas d'Hildebert et qu'elle ait peu de mérite, nous croyons devoir en donner un texte lisible. Le voici :

Quem studio morum naturæ pinxerat unguis
 Incausto tingit mors inimica suo.
 Nullius vitii glacies hiemavit in isto,
 In quo virtutes ver statuere suum.
 Si quadravit eum virtutis regula, nullam
 Compulit in partem quælibet aura virum.
 Morum nobilitas excessit sanguinis ortum,
 Naturam juvat moribus ipse suis.
 Mens bona disposuit, sermo docuit, manus egit;
 Hinc bonus, hinc melior, optimus inde fuit.
 Tertia lux aderat februi, cum tertia febris
 Nuntia mortis adest, perdere jussa Thomam.

VIII. *Epitaphium magistri Theobadli.*

Ce maître Thibault avait composé des sermons et des vers, *sermonum pictor, alumnus Pieridum*; ses divers écrits étaient, ajoute le poète, d'un style clair et facile :

Pervius et liber stylus ejus ad omnia sculpsit;
 enfin l'épitaphe nous apprend qu'il était moine noir à l'abbaye de Moutier-en-Der, au diocèse de Châlons-sur-Marne :

Hoc vivente locus Dervensis floruit.....

Quelques uns de ces traits paraissent désigner certain maître Thibault qui composa, vers l'année 1124, un récit mêlé de vers et de prose sur la translation des reliques de saint Prudent. Mais ce Thibault était

moine de Bèze, non de Moutier. Quoi qu'il en soit, la pièce est de Pierre Riga, puisqu'elle se trouve, au même feuillet que les précédentes, dans le volume de l'Arsenal. Il faut lire ainsi le septième vers :

Non succo, non incausto, sed flore nitentis
Eloquii.....

IX. *Epitaphia cujusdam Clari, cujusdam magistri
et cujusdam abbatissæ.*

De ces trois épitaphes, les deux dernières, mal intitulées, sont des titres de rouleaux funéraires. Beaugendre les a tirées de son manuscrit de Tours, et nous les avons retrouvées au feuillet 58 du manuscrit de l'Arsenal. Il est donc plus vraisemblable qu'elles sont de Riga que de tout autre.

Ainsi nous n'avons jusqu'à ce point rencontré, dans l'édition de Beaugendre, que des attributions fausses ou très douteuses, c'est-à-dire nullement justifiées. Des grandes ou des petites pièces que nous avons citées aucune n'est dans aucun manuscrit sous le nom d'Hildebert. C'est uniquement la fantaisie de son éditeur qui l'a gratifié de tout cela.

X. *Épitaphium Berengarii.*

Cet éloge funèbre de Bérenger de Poitiers est sûrement d'Hildebert. Non-seulement, en effet, tous les manuscrits nous l'attestent, mais ce témoignage des anciens copistes est confirmé, comme le font remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire* (1), par divers chroniqueurs de très bonne date, Guillaume de Mal-

(1) *Hist. litt. de la Fr.*, t. XI, p. 383.

mesbury, Hélinand, Albéric de Trois-Fontaines. Ajoutons que ces chroniqueurs, également zélés pour la gloire d'Hildebert, le blâment d'avoir écrit la pièce dont ils ne peuvent contester qu'il soit l'auteur. Un dignitaire de l'Église ne devait pas ainsi, disent-ils, vanter un hérétique.

Nous ne trouvons pas, à la vérité, le cas si grave. Bérenger, mort en 1088 avec un juste renom de science et de vertu, avait tristement abjuré, dès l'année 1079, son opinion généralement condamnée sur le sacrement de la cène. Autrefois on avait pu le compter parmi les hétérodoxes; mais plusieurs témoins nous garantissent qu'il s'était ensuite réconcilié complètement avec l'Église, vaincu sinon convaincu (la soumission est tout ce qu'on peut exiger d'un théologien qui raisonne), et qu'il avait reparu dans une chaire quelconque sans inspirer plus de défiance à ses supérieurs qu'à ses écoliers (1). Ses anciens ennemis étaient devenus eux-mêmes ses meilleurs amis :

Livor eum deflet quem carpserat antea, nec tam
Carpsit et odit eum quam modo laudat, amat (2).

Il n'est donc pas extraordinaire qu'en de telles circonstances il ait été célébré par deux clercs, futurs évêques, Hildebert de Lavardin et Baudry de Bourgueil.

Ce n'est pas que l'on s'étonne de le voir moins bien traité, malgré sa soumission, par quelques autres de ses contemporains. Sa doctrine avait beaucoup agité l'Église, ayant mis en péril un des articles de la foi. Il avait, chose nouvelle, opposé la religion et la philoso-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 215.

(2) *Épith. auct. Hildeberto*, v. 45, 46.

phie et conclu contre la religion ! C'est pourquoi nous excusons les vieux chroniqueurs qui n'ont pu se défendre, en le nommant, de manifester plus ou moins de rancune, Mais nous n'admettons pas au bénéfice de la même excuse ce compilateur moderne, le cardinal César Baronius, qui semble s'être fait un devoir de recueillir et de publier, contre l'hérétique et son apologiste, ce qu'il a pu rencontrer de plus malveillant dans le fatras des anciens libelles (1). Les chanoines de Saint-Martin de Tours se sont bien mieux comportés à l'égard de leur ancien confrère. Tous les ans, le jour de Pâques, ils se rendaient à sa tombe, l'aspergeaient d'eau bénite et chantaient en chœur un *De profundis*. Lequel fini, l'officiant disait à haute voix : « Priez pour l'âme de Bérenger ! » Ajoutons, sur le témoignage de Moréri (2), qu'ils remplissaient encore, au siècle dernier, ce pieux devoir. Voilà des chrétiens.

Né vers l'année 1056, Hildebert avait environ trente-deux ans quand mourut Bérenger, son ancien maître, et il n'était encore qu'archidiacre du Mans. Nous avons donc ici des vers de sa jeunesse. Ils ont été fort goûtés, comme nous l'atteste Baudry de Bourgueil (3) :

De Berengario Turonensi pauca locutus,
Es nobis visus, nisi fallor, magnus Homerus.

Baudry se trompait ; il n'y a pas de comparaison à faire entre l'auteur de l'*Iliade* et celui de l'épître.

(1) Baronius, *Annal. eccles.*, à l'année 1088.

(2) *Dictionnaire*. t. II, p. 377.

(3) Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores* t. IV, p. 271. — L. Delisle, *Romania*, 1872, p. 35.

Cependant l'épithaphe ne manque pas de mérite. Nous ne disons pas qu'on n'y rencontre rien de banal. Un éloge en cinquante-deux vers est trop long pour que tout y soit propre à la personne louée. Mais, si l'on en retranche les chevilles emphatiques, certainement il y reste assez de traits originaux, assez de vers faciles et bien tournés pour annoncer un vrai poète.

Beaugendre en ayant eu, comme il le déclare, plusieurs textes sous les yeux, aurait bien dû nous en donner un plus correct. Il est impossible de comprendre ces vers sur le jour mortuaire de Bérenger :

Illa dies, damnosa dies et perfida mundo.

Qua decus et rerum summa ruina fuit.

Qui status Ecclesiæ! Quæ spes! Quæ gloria cleri!

Qui custos juris, jure ruente, ruit!

Toutes ces exclamations ne signifient rien, et ce qui les précède n'est pas plus intelligible. Il faut ainsi corriger tout le passage sur le n° 14194 (fol. 162) de la Bibliothèque nationale :

Illa dies, damnosa dies et perfida mundo,

Qua rerum columen, qua decus occubuit;

Qua status Ecclesiæ, qua spes, qua gloria cleri,

Qua cultor juris, jure ruente, ruit.

Un peu plus loin, le vers :

Sanctior et major sapientia, majus adorti,

doit être lu :

Sanctior et major sapientia, majus adorta.

Il faut particulièrement disculper Hildebert d'avoir fait à Bérenger cet étrange compliment, qu'il prenait

toujours garde, en blessant les gens, de les blesser trop : *lædere nec nimium*. Au lieu de *nimium* notre manuscrit a *minimum*. Ce qui veut dire : il ne blessait jamais personne, même les moindres gens. Cette correction faite, citons le passage entier :

Cujus cura sequi naturam, legibus uti,
 Et mentem vitiiis, ora negare dolis,
 Virtutes opibus, verum præponere falso,
 Nil vacuum sensu dicere, nil facere,
 Lædere nec minimum, cunctis prodesse, favores
 Et populare lucrum pellere mente, manu.

Ces vers seront assurément jugés remarquables, la date en étant connue. Les poètes du XI^e siècle sont rarement aussi concis avec autant d'aisance. Deux corrections nous restent à faire. Personne n'a jamais compris les vers suivants :

Quem pudor hospitium statuit sibi, postque libido
 Incestos superat tum superavit eum.

Ils sont, en effet, absolument incompréhensibles. Mais les voici rectifiés sur notre manuscrit :

Quem pudor hospitium statuit sibi, quamque libido
 Incestos superat tam superavit eam.

Enfin, deux vers plus loin, il faut substituer *degenerant* à *regenerant* pour donner un sens à la phrase et corriger un vers faux.

Si nous ne croyons pas devoir mentionner toutes les copies à la main et toutes les éditions de cette pièce très connue, disons toutefois que, parmi les éditions, celle

de Baronius est une des plus défectueuses. Il aurait mieux fait de s'employer à rechercher un texte plus lisible que des invectives sans intérêt.

M. Charma rapporte que toute la pièce publiée par Beaugendre fut gravée sur la tombe de Bérenger (1). Cela ne paraît pas exact. Au témoignage du moine Clarius, en sa *Chronique* (2), on se contenta de désigner le lit funèbre de Bérenger par ces deux premiers vers de notre poème :

Quem modo miratur semper mirabitur orbis ;
Ille Berengarius non obiturus obit.

Clarius, qui mourut avant Hildebert, doit raconter ici ce qu'il a vu.

XI. *Epitaphium Galfridi comitis.*

Cette épitaphe, ou plutôt ce titre funèbre, se rapporte, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire*, au comte Geoffroi Martel II, fils aîné de Foulques Rechin, comte d'Anjou. Mais cela n'est aucunement certain. Le comte Geoffroi que célèbre l'épitaphe mourut, dit-elle, le 7 septembre :

Septima septembris decus abstulit orbis ab orbe:

et, suivant l'obituaire de l'église d'Angers, le fils du comte Foulques fut tué par trahison, le 19 mai 1106, au siège de Candé (3). Il est encore bien plus incertain que l'auteur de cette épitaphe soit Hildebert. Beau-

(1) Charma, *Lanfranc*, p. 123.

(2) Publiée par Dachery, *Spicileg.*, t. II.

(3) *Notæ in Gesta episc. Cenom.*, édit. Beaugendre, p. LIII.

gendre dit l'avoir trouvée dans les papiers de Baluze. Nous l'y cherchons vainement aujourd'hui; elle n'y est plus. Elle y serait que nous voudrions une preuve plus forte pour attribuer d'aussi méchants vers à l'élégant apologiste de Bérenger (1). Il y a, dans les poésies de Baudry publiées par Duchesne (2), deux autres titres funèbres en l'honneur de Geoffroi Martel II.

XII. *Epitaphium Sugerii, abbatis S. Dionysii.*

L'insertion de cette épitaphe parmi les œuvres d'Hildebert montre combien il faut se défier des attributions de Beaugendre. Hildebert était mort depuis dix-neuf ou vingt ans, quand, le 20 janvier 1152, les moines de Saint-Denys déposaient tristement dans la tombe le corps de Suger, le grand ministre, leur plus illustre abbé. C'est une remarque déjà faite par les auteurs de l'*Histoire littéraire* (3). Nous n'insistons pas; les morts, cela va sans dire, ne peuvent être chantés que par les vivants. L'épitaphe de Suger est de Simon Chèvre d'Or, à qui François Chifflet et Mabillon l'avaient justement attribuée avant que Beaugendre commît l'étourderie de la réclamer pour son Hildebert (4).

XIII. *Epitaphium Gualonis, Parisiensis episcopi.*

Il en a commis une autre sous ce titre, sinon plus grave, du moins plus singulière. Voici la pièce, que

(1) *Hildeberti vita*, édit. Beaugendre, p. xxii.

(2) Duchesne, *Scriptor.*, t. IV, p. 258.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 384.

(4) *Ibid.*, t. XII, p. 374, 490.

nous reproduisons, avec quelques changements nécessaires, d'après le n° 1529 de la Bibliothèque nationale, fol. 103, d'où Beaugendre reconnaît l'avoir tirée :

Te, pater et pastor, vult sanum natus ovisque ;
 Vota pater nati suscipe, pastor ovis.
 Es mihi sisque pater, ex quo bonus, imo bonorum
 Optimus ille pater destitit esse pater.
 Ille pater mihi quæ de te dixisse recordor :
 « Gualo, valent alii, prævalet hic aliis ;
 Hunc tibi trado patrem cujus communico rebus,
 Cui gravis hoc uno sum quia parco suis.
 Romam vado, vale ! » Romam se fixit iturum,
 Sed melius potuit dicere : « Vado mori. »
 Mors male blanda viro minuensque quiete laborem,
 Abrupit lucem nocte viamque mora.
 « Nolo virum, dixit, gelidas sudare per Alpes ;
 Sed stet, sed maneat, sed moriatur, ait. »
 Vas fidei, vas justitiæ, vas simplicitatis
 Occidit ; illa, suo vase cadente, cadunt.
 Sed te justitiæ vas supposuisse cadenti
 Audio. Quod si sit nescio, sitque tamen.

Rien, comme il semble, de plus clair. Un certain Galon avait eu pour protecteur, peut-être pour parent, un évêque que la mort est venue récemment surprendre, lorsqu'il avait formé le dessein de faire le voyage de Rome. Cet évêque remplacé, Galon complimente son successeur, dont il sollicite en même temps les bonnes grâces. Dans le manuscrit, le titre de cette pièce est *Gualo ad episcopum, successorem patris sui*. Ainsi le titre ajoute quelque chose au contenu de la pièce. Mais c'est une addition qu'on accepte volontiers ; en effet Galon peut avoir été neveu de l'évêque défunt.

Mais ce qui n'est aucunement acceptable, c'est la fable que Beaugendre a pris la peine d'imaginer à l'occasion de cette pièce. Le compliment est, dit-il, une épitaphe. Qui l'aurait soupçonné ? Et cette épitaphe est celle de Galon, évêque de Paris, *Epitaphium Gualonis, Parisiensis episcopi*, mort en février 1116. N'est-il pas naturel que cet évêque ait eu pour neveu quelqu'un de son nom ? Assurément. Eh bien, voilà pourquoi l'ingénieux Hildebert a, sous le nom de ce Galon fictif, dressé l'épitaphe du Galon réel, son vénéré collègue.

Cette fable n'a pas été critiquée par les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Ce qui nous étonne davantage, les auteurs du *Gallia christiana* l'ont formellement admise, et, reproduisant l'épitaphe, ils l'ont accompagnée de cette note explicative : *Hildebertus, Turonensis archiepiscopus, Galoni cecinit nomine Galonis, forte nepotis, epitaphium successori inscriptum* (1). Ainsi les auteurs du *Gallia christiana*, prenant à leur compte la fable de Beaugendre, l'ont même exposée plus franchement que lui.

Voici maintenant pourquoi Beaugendre l'a si laborieusement inventée. Il s'était persuadé, comme nous l'avons dit, qu'Hildebert devait être réputé l'auteur de toutes les pièces anonymes qui sont contenues dans notre n° 1529. Or, lisant dans une de ces pièces le nom de Galon, il se trouvait forcé de reconnaître la fausseté de sa conjecture ou de substituer d'une façon quelconque le nom d'Hildebert à celui de l'importun Galon.

(1) *Gallia christ.*, t. VII, col. 57.

Nous avons un Galon, ami de Baudry de Bourgueil, qui fut, dans les premières années du *xii^e* siècle, un des maîtres les plus renommés et les plus remuants de l'école de Paris. Il a fait des vers, et l'on en cite de très satiriques (1). C'est peut-être à lui qu'il faut rendre la pièce dont il s'agit.

XIV. *Epitaphium Brunonis.*

Beaugendre a trouvé cette pièce dans le manuscrit, par lui souvent cité, que possédait le médecin Du Poirier. Nous la retrouvons dans les papiers de Baluze, n° 120, fol. 342, où elle contient deux vers omis par Beaugendre. Ce qui nous décide à la reproduire avec cette addition et quelques autres corrections :

Ad superos superum cultor sociusque recessit,
 Commendans terræ Bruno quod ejus erat;
 Sarcinulasque leves et agentem Prothea mundum
 Despicit, æternas pauper adeptus opes.
 Depositum in terra cineri miscetur, idemque
 Sperat et expectat præmia sorte pari.
 Suspikor angelicas hinc exultare cohortes,
 Et cœli cives plaudere cive novo.
 Sexta dies octobris erat cum Bruno, professus
 Naturam, superos exoneratus adit.

Il s'agit de saint Bruno, le fondateur des chartreux, dont la mort est ici bien datée, *sexta dies octobris*, le 6 octobre 1101 (2). Cependant ce n'est pas l'épithaphe de l'illustre ascète; c'est une pièce détachée de son rouleau funéraire. Les vers qui furent gravés sur la tombe

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 421.

(2) *Ibid.*, t. IX, p. 239.

de saint Bruno et qu'on peut lire dans *l'Histoire littéraire* (1) sont beaucoup moins poétiques.

Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'Hildebert soit le véritable auteur de la pièce transcrite par Baluze et publiée par Beaugendre. Il est, en effet, invraisemblable que, faisant les vers avec tant d'aisance, il ait servilement calqué sur une épitaphe connue l'éloge funèbre dont il voulait honorer saint Bruno. Or ce vers,

Ad superos superum cultor sociusque recessit,

est, sans aucun changement, le premier vers de l'épitaphe du poète saxon Adhelme, telle que la rapporte Guillaume de Malmesbury (2). Adhelme étant mort au commencement du VIII^e siècle, c'est donc un vers qui vient de loin. Ajoutons que, dans la suite des deux poèmes, se rencontrent les mêmes pensées diversement exprimées.

XV. *Epitaphium Helix, comitis Cenomanensis.*

Cette épitaphe du comte Hélié, lue par Beaugendre dans un seul manuscrit, celui du médecin Du Poirier, n'est certainement pas d'Hildebert. Nous n'hésitons pas à la rejeter. Il est bien vrai, comme le rapporte Beaugendre, que le comte et l'évêque, après avoir été des ennemis très déclarés, finirent par s'entendre, et que l'évêque fit au comte, après sa mort, de belles funérailles. Il est donc probable qu'il n'aura pas manqué de composer des vers en son honneur. Mais ces vers ne peuvent être les pitoyables hexamètres qu'a publiés

(1) *Hist. litt. de la Fr.*, p. 240.

(2) Gale, *Hist. Britann. Script.*, t. III, p. 357.

Beaugendre; le poète que nous connaissons n'en a jamais écrit de tels. Une autre épitaphe d'Hélie se trouve dans les Papiers de Baluze n° 120, fol. 347. La voici :

Vivus eras, Helia, tuis pax, gloria, virtus;
 Teque vigente vigent teque ruente ruunt.
 Te plangit Turonis, flet Pictavis Andegavusque,
 Urbs Cenomana magis, tota madens lacrymis.
 Hæc, viduata tua tam multiplici bonitate,
 Traditur exitio pestiferoque jugo.
 Præsignans casum nimium multis lacrymosum,
 Præco tui fati mœsta cometa fuit;
 Nimirum tantæ prænoscens damna ruinæ,
 Diffudit radios nubila flammicomos;
 Quippe Deus signum voluit præmittere magnum
 Principe pro tanto tamque potente viro.
 Alter Cæsar eras, virtute terens inimicos,
 Pollens consilio tertius ipse Cato.
 Lingua referre nequit gentes quas vi superasti;
 Victis parcebas, mitia jura dabas.
 Ut sibi pacificus fieres et parcere velles,
 Anglorum tibi rex magna tributa dabat.
 Munera multa dabat; tu palmam restituebas,
 Vicit namque tuo sæpius auxilio.
 Qui modo florebas, modo tantus in orbe vigebas,
 Es modo putredo, terra cinisque modo.
 Cur, moribunda caro, tibi plaudis culmine summo?
 Quæ tam fluxa ruis mox sine fine gemis.
 Iste videbatur modo vertice tangere cœlum;
 Ecce videtur nunc non homo, verme minor.
 Nunc cibus est vermi nuper timor ille potentum,
 Sordet et est stercus gemma, decus comitum.
 Laus sua præteriit, periit quod vixerat omne;
 Esse suum nihil est, mortuus est penitus.
 Sic fugit atque perit, sic transit gloria carnis,
 Deluditque suos instabilis famulos!

Baluze dit de cette épitaphe : *Videtur esse scriptum ab Hildeberto*. C'est, comme on le voit, une simple conjecture. Elle est peut-être fondée; cependant nous ne sommes pas en mesure de la confirmer par le témoignage d'un ancien copiste.

XVI. *Epitaphium cujusdam simoniaci in excommunicatione desumpti.*

Le manuscrit d'où Beaugendre a tiré cette invective, qu'il appelle improprement épitaphe, est le n° 1529 de la Bibliothèque nationale, fol. 103. Elle n'y porte aucun nom, mais Beaugendre a, nous le répétons, imposé le nom d'Hildebert à la plupart des pièces qui composent ce recueil. Il y a, dans celle-ci, de la vivacité, des traits heureux, et ce mélange des mythes chrétiens avec les mythes profanes qu'Hildebert fait habituellement sans aucune gêne. Il n'est donc pas invraisemblable qu'elle soit de lui. Cependant cela n'est aucunement certain.

XVIII. *Versus de quodam paupere nuper raptio ad præsulatum.*

Un pauvre clerc fait évêque, cela n'était déjà plus, au xii^e siècle, un cas ordinaire. Quand l'événement avait lieu, tout le monde en parlait; il inspirait les poètes.

Nous connaissons l'auteur de cette pièce. Ce n'est pas Hildebert, c'est encore Pierre Riga. Elle n'est pas à la suite du *Floridus aspectus* dans le n° 1136 de l'Arsenal; elle en fait partie, se trouvant au feuillet 15.

Beaugendre ne dit pas où il l'a prise; c'est sans doute dans le manuscrit du sieur Du Poirier. Quoi qu'il en soit, il ne l'a pas correctement publiée. Voici, par exemple, comment il faut amender les quatre premiers vers :

Sæpe diem mæstum sequitur lux aurea, sæpe
 Post pluvias roseus incipit esse dies.
 Ad quid suspiret præmissi littera scripti
 Vir docet iste, modo stella, favilla prius.

Plus loin, au lieu de *leniter ille subridens*, lisez *illi*, et, plus loin encore, au lieu de *stilla, stella*. Voilà des corrections que Beaugendre aurait dû faire, même sans le secours d'un autre manuscrit.

XVIII. *Versus de quodam paupere.*

Cette longue pièce, composée tout entière de vers à triple rime, est un véritable tour de force de poésie léonine. Il faut d'abord en faire connaître le sujet. En effet Beaugendre l'a donnée sous un titre peu clair et d'après un texte tellement fautif, si souvent tronqué, qu'il est vraiment difficile de comprendre ce que l'auteur a voulu dire. Devant un juge comparaissent deux individus ruraux, l'un pauvre, l'autre riche. Le pauvre accuse le riche de l'avoir contraint à lui vendre ses vaches, ses brebis et d'avoir ensuite empoisonné ses abeilles. Le riche présente sa défense. Quant à la sentence du juge, elle nous manque, mais elle nous importe peu. Si l'on veut lire cette pièce plus correcte et complète, avec la distinction des deux plaidoiries qui

sont ici confondues, on la trouvera dans le n° 6765 (fol. 60) de la Bibliothèque nationale.

Elle est d'un poète assez ingénieux, mais tout autre qu'Hildeberty. Nous le prouvons d'abord par cette citation des deux premiers vers :

Vestra peritia, dum regit omnia, sidera tangit,
Dum domat effera (1), mitigat aspera, fortia frangit.

Ce sont des hexamètres dactyliques, et il y en a beaucoup de semblables dans la même pièce. Eh bien, si la Muse d'Hildeberty s'est exercée sur bien des rythmes, elle a, comme il paraît, méprisé celui-là. On sait, en effet, positivement qu'Hildeberty a seulement composé, durant tout le cours de sa vie, quatre vers dactyliques, qui sont bien différents de ceux qu'on vient de lire. Voici, sur ce point, le témoignage d'un de ses contemporains, Bernard de Morlas. Nous l'avons cité dans une autre occasion (2); mais il faut le reproduire ici : *Id genus metri, tum dactylum continuum, exceptis finalibus, trocheo vel spondeo, tum etiam sonoritatem leoninam servans, ob sui difficultatem jam pene, ne dicam penitus, obsolevit. Denique Hildeberty de Lavardino, ..., Wichardus, Lugdunensis canonicus, versificatores præstantissimi, quam pauca in hoc contulerunt palam est; quorum Hildeberty, dum illam beatam peccatricem Mariam, loquor Ægyptiacam, hexametris commendaret, hoc metro tantum quatuor coloravit versus, Wichardus vero plus minus triginta*

(1) Dans le texte de Beaugendre il y a *effera* ; ce qui ne signifie rien. De plus, le vers est faux.

(2) *Not. et extr. des man.*, t. XXVII, 2^e partie, p. 24.

in sua contra quosdam satyra (1). Ce témoignage, digne d'une entière confiance, nous apprend d'abord que la pièce publiée par Beaugendre n'est pas d'Hildebert. N'est-il pas ensuite probable que, si l'auteur de cette pièce l'avait écrite avant Bernard, celui-ci n'en aurait pas ignoré l'existence? Nous la croyons, en effet, d'un poète postérieur à Bernard, Serlon de Wilton, le plus fécond inventeur de rythmes bizarres qui jamais ait existé (2). Notre conjecture sera facilement admise quand on saura que le n° 6765, où nous invitons à lire cette pièce, en contient beaucoup d'autres du même Serlon.

Ce n'est pas, d'ailleurs la seule que nous ayons sur la même fiction, tirée des *Déclamations* que Burmann a publiées sous le nom de Quintilien (3). Dans le n° 1136 de l'Arsenal, fol. 35, se retrouve le discours du pauvre accusant le riche, en vers élégiaques, au nombre de deux cent quarante. La longueur de ce discours en est le défaut principal, car les vers sont généralement d'assez bonne facture. Si l'auteur de ce plaidoyer poétique est, comme on doit le croire, Pierre Riga, c'est une de ses œuvres les plus soignées et les plus estimables.

XIX. *De nummo.*

C'est encore au n° 5129 de la Bibliothèque nationale (fol. 94) que Beaugendre a fait l'emprunt de ce poème.

(1) Bernard. Morlanens. *De contemptu mundi*; dans les Man. lat. de la Biblioth. nation., n° 8433, f. 89, verso.

(2) Voir *Notices et extr. des man.*, t. XXIX, 2^e part., p. 334 et suiv.

(3) *Opera Quintil.*, ed. Burmanno, t. II, p. 270. Il n'y a là qu'un plaidoyer, celui du pauvre. Voir plus loin, p. 396, parmi les *Excerpta*, un vif et court dialogue entre le riche et le pauvre sur le même argument.

On le rencontre quelquefois sans aucun nom d'auteur, comme dans les n^{os} 848 de Vienne et 16252 de la Bibliothèque nationale. D'autre fois, comme dans un volume de la bibliothèque Pauline, à Leipzig, il porte un nom évidemment altéré (1). Mais le nom d'Hildebert nous est offert par les manuscrits les plus dignes de confiance. Ainsi, dans notre n^o 5129, la pièce est intitulée : *Versus Cynomensis episcopi de nummo*; et ce témoignage est confirmé par celui du n^o 857 de Vienne. Ajoutons qu'il l'est encore par divers manuscrits de Belgique et d'Angleterre, dont parlent, outre les catalogues, Sanders et Leyser. Cette attribution est, à la vérité, restée douteuse pour quelques critiques (2); mais comme ils n'ont pu justifier leurs doutes que par la lecture arbitraire d'un titre presque illisible, il faut, sans blâmer leurs scrupules, ne pas s'y arrêter.

Nous avons quelques remarques à faire sur le texte donné par Beaugendre. Et d'abord le vrai titre du poème n'est certainement pas *De nummo*. Il s'agit bien, en effet, de l'avarice, et uniquement de l'avarice, dans les deux cent huit vers que Beaugendre a publiés; mais le poème entier est bien plus considérable, car il se compose de mille cent quatre-vingt-dix vers, où sont tour à tour condamnées l'avarice, l'envie, la paresse, et où sont finalement célébrées les vertus op-

(1) Du titre indéchiffrable que la pièce a dans ce manuscrit on a tiré les mots : *Incipit suum quod virtutis opusculum Mamucii* (Fr. Otto, *Comm. crit. in cod. bibl. Gissensis*, p. 101). Aucun poète du moyen âge ne s'est appelé *Mamucius*, ce long poème n'est pas un opuscule, et le reste est inintelligible.

(2) Otto, *Comm. crit.*, p. 101. — Hébert-Duperron, *De Hildeberti vita et scriptis*, p. 131.

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

posées à ces vices. Ce poème entier a vu le jour, la première fois, en l'année 1842, par les soins de M. Frédéric-Guillaume Otto, qui l'a publié, d'après trois manuscrits de Marchburg, de Leipzig et de Bruxelles, dans son volume intitulé : *Commentarii in codices biblioth. Gissensis* (1). Le titre devrait pas s'y retrouver, puisqu'il n'indique pas la matière du poème. Nous préférons celui-ci : *Beaugendre est, en outre, (c'est une remarque elegiacum de virtutibus et vitiis*. Le texte incomplet fait, hélas! toujours faire) très corrompu. Le n° 5129 était un pauvre moine peu lettré, mais scrupuleux en matière d'orthodoxie, qui, probablement choqué par les libertés poétiques d'Hildebert, nous a permis de modifier à sa manière des vers d'un trop profane (2). La conjecture peut être fondement; nous devons dire, toutefois, à la louange du pauvre moine, que, parmi les fautes commises par Beaugendre, les moins nombreuses ont été commises par l'éditeur.

Ce poème est un des plus considérables que nous ayons laissés Hildebert, et c'est peut-être le plus intéressant et le plus louable; dans aucun autre on ne rencontre autant d'originalité, d'entrain, de talent. La conjecture n'en est pas bonne; Hildebert ne soupçonnait

(1) Pag. 163-198.

(2) *Commentarii critici*, p. 106.

Provida se tollit virtus, temeraria sternit,
 Expers consilii vis nocet ipsa sibi.
 Quem premit Inarime, latus et qui mutat in Ætna
 Præcipitare probant vim sine consilio.
 In multis didicit virtus quid debeat arti,
 Præstat enim vires viribus ingenium.....
 Est equidem tutum dare se cessando quieti
 Velleque contentum vivere sorte sua;
 Tutior extat enim testa, limace recepto,
 Intra fortunam quisque latendo suam.....
 Sed gaudens duris virtus, ignara quietis,
 Conspicuo graditur vertice laudis iter;
 Quod pronum spernit, obstans premit, ardua scandit,
 Ducens pro summis aspera deliciis.
 Cum labor impendat, sibi materiam fore gaudet
 Qua clarum faciat quid velit et valeat.
 Emicuit bello, quem pax absconderat, Hector;
 Trajanus Sthenelum notificavit equus.
 Si jaceant undæ, vacat ars tua mox, Palinure;
 Si valeant homines, nil Hippocratis opus.
 Et, ne virtutis speres insigne remissus,
 Præmia sudoris non dabit alta quies.
 Laurea bellanti, bravium debetur agoni;
 Qui pretiosa petis des pretiosa decet.
 Non foret Alcides, nisi tot subeundo labores,
 Vobis, o Musæ, copia materiæ..... (1).

On attribue quelquefois à l'évêque du Mans un autre poème, pareillement intitulé *De nummo*, à l'occasion duquel diverses erreurs ont été commises dans l'*Histoire littéraire de la France*. Au tome IX, p. 358, il est dit que ce poème, attribué par un manuscrit d'Oxford à l'évêque du Mans, doit être restitué sans hésitation à l'un de ses contemporains les moins illettrés, Gode-

(1) Fr. Otto, *Comment. in cod. biblioth. Gissensis*, p. 193.

froid de Cambrai, l'évêque du Mans n'ayant jamais rien écrit en vers sous ce titre *De nummo*. Au tome XI, p. 385, on lit que dom Rivet s'est gravement trompé, qu'Hildebert a laissé de très beaux vers sous ce titre, que ces vers lui sont justement attribués par le manuscrit d'Oxford, et qu'il faut corriger Bale et Tanner, qui, les premiers, les ont revendiqués pour Godefroid de Cambrai. Avec le secours des catalogues dressés par M. Coxe, nous allons, en peu de mots, mettre d'accord tous ces critiques. Oui, sans doute, Hildebert a fait un poème mal intitulé *De nummo*; mais c'est un autre poème que contient, sous le même titre, le manuscrit d'Oxford, qui est le n° 255 collègue *Corpus Christi*. Celui-ci, commençant par

Nummum descripsi, nummo quæ congrua dixi,

n'a pas le moindre rapport avec celui d'Hildebert, et l'on peut croire qu'il appartient à Godefroid de Cambrai.

XX. *De partu B. Virginis.*

Cette pièce se compose de vingt-deux vers, dont l'objet est de prouver qu'on a l'image la plus exacte de l'enfantement de Jésus par la Vierge, dans un morceau de verre mouillé que vient éclairer un rayon du soleil.

On aimait, au XII^e siècle, ces assimilations inattendues, et plus le rapprochement était bizarre plus il avait de succès. La pièce est-elle d'Hildebert? Nicolas Chamart en a publié les six premiers vers sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Aucun

des manuscrits venus sous nos yeux ne confirme cette attribution. Où nous la trouvons anonyme, comme dans les n^{os} 3696 B (fol. 20), 5129 (fol. 106), 13343 (fol. 40), 16699 (fol. 77) de la Bibliothèque nationale, 145 de Valenciennes et 825 de Douai, elle suit ou précède d'autres vers d'Hildebert, et le nom d'Hildebert se lit dans les n^{os} 2445 A (fol. 228), 3088 (fol. 78), 14867 (fol. 75) de la Bibliothèque nationale et 882 de Douai. Rien n'empêche de croire qu'elle soit de lui. Remarquons d'ailleurs que, parmi les manuscrits où son nom se trouve, il en est un, le n^o 2445 A, qui mérite beaucoup de confiance, puisqu'il est du xii^e siècle. Quand il n'imité pas les anciens, ou quand il n'écrit pas sous l'inspiration plus ou moins vive d'un sentiment personnel; en d'autres termes, quand il fait des vers à froid, simplement pour montrer qu'il a de l'esprit, Hildebert est toujours précieux, affecté. Ces *concetti* mystiques, qui choquent notre goût, flattaient le sien.

Dans l'édition de Jacques Hommey, *Supplem. Patrum*, p. 460, ce poème est intitulé *De crystallo*, et c'est ainsi que Leyser le mentionne. Dans quelques manuscrits on le rencontre sous cet autre titre, qui n'est pas assurément beaucoup plus clair : *De æquipollentia virginitatis B. Mariæ*. En avertissant que des titres si différents ont été donnés à la même pièce, nous prévenons de trop faciles erreurs.

Deux copies citées par Beaugendre, l'une de Saint-Gatien, l'autre d'Évreux, n'avaient que seize vers. Beaugendre en a publié quatre de plus, les derniers, d'après le n^o 3019 de Colbert, qui est aujourd'hui le n^o 3088 de la Bibliothèque nationale. S'il avait observé

ce meilleur texte avec plus d'attention, il y aurait encore vu deux autres vers qu'il a négligés, et qu'il faut placer après le quatrième de son édition. Les six premiers vers, rectifiés sur les bons manuscrits, doivent se lire ainsi :

Sol, aqua, crystallus dant qualemcumque figuram
 Virginei partus erudiuntque (1) fidem.
 Si tingatur aquis et soli subjiciatur,
 Scintillas profert integer ille lapis.
 Flamine sic mundata sacro subjectaque soli
 Justitiæ, peperit integra Virgo Deum ;

et ainsi les dix derniers, où l'on verra que nous faisons des corrections non moins nécessaires :

Virgo lapis, quia Virgo parit ; puer unicus ignis,
 Nam virtute micat, lumine corda replet.
 Sic umbra Flamen, ingressu cælibe Verbum,
 Virgo fide, Soboles carne Deoque simul,
 Conficiunt cataplasma novum, quo vita sepultis,
 Virtuti merces, moribus ordo redit.
 Hoc aperit tumulos, hoc agmina sacra refundit,
 Hoc supplet casum terra, gehenna, polus.
 Ad cælum sic subsilient cinis, ossa, medullæ ;
 Hoc animam carni reddet, utrique Deum.

On lit dans le *Catalogue* des manuscrits de Douai, sous le n° 882, que ce poème a cinquante-trois vers. Cela nous étonne, nos copies n'en ayant que vingt ou vingt-deux. D'autres vers sur la Vierge ont peut-être été joints à ceux-ci dans le volume où l'on signale un complément si considérable.

(1) Ailleurs : *ædificantiæ*.

XXI. *Cur Deus homo ?*

Cette pièce s'offre à nous sous ces titres divers : *Cur Deus homo, De incarnatione Verbi, De modo salutis*, et, le plus souvent, sans aucun titre. Le nom de l'auteur manque dans un grand nombre de manuscrits, comme, par exemple, les n^{os} 459 (fol. 216), 3088, 3696 B (fol. 18), 8321 (fol. 41) 8484 (fol. 30), 15149 (fol. 14) et 15172 (fol. 105) de la Bibliothèque nationale, 14834 de Munich, 215, 1331 et 1748 de Troyes, 115 de Saint-Omer, 145 et 239 de Valenciennes, 704 de Berne, et dans un volume de la bibliothèque Laurentienne décrit par Bandini (1); mais le nom d'Hildeberty se lit dans les n^{os} 3696 B (fol. 18), 13343 (fol. 40), 14867 (fol. 166), 15291 (fol. 152) de la Bibliothèque nationale, 663 et 887 de Troyes, 1565 de Vienne et 8304 de Munich. Ajoutons que, dans presque tous les manuscrits où cette pièce est anonyme, elle se rencontre entre des vers dont Hildeberty est l'auteur incontesté. On ne pourrait donc hésiter à recevoir comme valable l'attribution de Beaugendre, quand elle ne serait pas confirmée par un témoignage encore plus considérable que celui des manuscrits. En des vers longtemps inédits, récemment publiés par M. Thomas Wright, Alexandre Neckam s'exprime ainsi :

Jam Cenomanis adest, cui magnus præficit Hilde-
 Bertus, flos cleri pontificumque decus.
 Plurima festive scripsit dictamina ; scripsit
 « Sicut hiems laurum, » — « Pergama flere volo, »

(1) *Catal. cod. lat. bibl. Laurentianæ*, t. I, col. 656.

Altarisque sacri docuit mysteria, necnon
 Causam qua Christus et Deus est et homo,
 Depinxitque stylo placide mores muliebres
 Multaque quæ gravis est enumerare labor (1).

Alexandre Neckam, qui brilla dans les dernières années du XII^e siècle, n'était pas encore né quand Hildebert mourut. Mais ce qui donne à son témoignage beaucoup d'importance, c'est qu'il était, en toute matière, un des hommes les plus instruits de son temps. Ayant lui-même, d'ailleurs, le goût de la poésie, il devait avoir fait une étude particulière des œuvres poétiques d'Hildebert. Ses indications sont donc très précieuses. Nous n'en négligerons aucune. Qu'il nous suffise présentement de constater qu'Hildebert est bien, suivant lui, l'auteur des vers dont il s'agit ici.

Cur Deus homo? A cette question le prince des mystiques, saint Anselme, a fait une réponse verbeuse et peu claire, qu'il a pourtant regretté de n'avoir pu faire plus longue et conséquemment plus obscure. Celle d'Hildebert est si brève, si concise, qu'il s'est évidemment donné la tâche d'exposer en huit vers tout le dogme de la rédemption. Mais on ne peut guère apprécier, d'après les textes donnés tant par Hommey que par Beaugendre, s'il l'a bien ou mal remplie. Non seulement il y a dans ces textes plusieurs mots altérés, mais il y a de plus une omission grave. Voici toute la pièce, corrigée sur les bons manuscrits et sur l'édition récente qu'en a donnée M. Mangeart d'après le n^o 145 de Valenciennes (2) :

(1) Alex. Neckam, edente Th. Wright, p. 454.

(2) Mangeart, *Catal. des man. de Valenciennes*, p. 129.

Adæ peccatum quæ conveniens aboleret
 Victima? Numquid homo? Sed et hic reus; unde placeret?
 Angelus, an fruges, an vacca? Sed hostia talis
 Natura dispar, pretio minor, esset inanis.
 Hæc eadem quæ displicuit natura placere
 Debuit, atque aliquid quo pacificaret habere.
 Ergo fuit quærendus homo cui, præter id ipsum
 Quod puri est hominis, quiddam foret unde placeret (1).
 Unitur carni Deus, et natura creatrix
 Quod redimit recipit, fit et ipsa redempta redemptrix.
 Par homini quia verus homo, sed dignior ortu,
 Dissimilis culpa, deitate potentior idem.
 Quem quia non genuit ex lapsu nata voluptas,
 Justus pro lapsis agit occisusque perorat;
 Hostia sufficiens quæ cælos cive replevit,
 Qua furor offensi cecidit, qua gratia crevit;
 Antidotum felix quo vulnera nostra cohærent.
 Angelus exsultat, homo gaudet, Tartara mœrent.

Ces vers manquent d'élégance; mais il est évident que le poète n'a recherché que la concision. Dans le n° 16699 (fol. 181) de la Bibliothèque nationale, ils sont attribués à saint Anselme. On comprend d'où l'erreur est venue. Il suffit de la signaler.

XXII. *De tribus partibus corporis Christi.*

Beaugendre a deux fois imprimé ces vers, sous deux titres différents, col. 1229 et col. 1332. Nous en lisons même, à la col. 1229, une troisième édition abrégée. Ce sont de lourds hexamètres, sans esprit et sans

(1) Dans notre n° 15149 et dans le n° 145 de Valenciennes ces vers se lisent ainsi :

.....qui, præter id ipsum
 Quod puri est hominis, aliquid deitatis haberet.

rythme, et, quoique Leyser les indique sous le nom d'Hildebert, nous hésitons à croire qu'ils soient de ce poète. Les seuls manuscrits où nous les avons rencontrés, les n^{os} 11579 (fol. 145) et 15149 (fol. 14) de la Bibliothèque nationale, n'offrent aucun nom. On peut même remarquer que dans le n^o 15149, les vers qui précèdent et ceux qui suivent cette pièce ne sont pas d'Hildebert.

XXIII. *Ad G. episcopum.*

C'est un compliment, en quatre vers très polis. Il est sans nom d'auteur dans les n^{os} 561 (fol. 137) et 3761 de la Bibliothèque nationale. Il est parmi des pièces d'Hildebert dans le n^o 14194 (fol. 160) de la même bibliothèque et dans le n^o 120 des Papiers de Baluze (fol. 323). Enfin, dans notre n^o 3088 (fol. 26), il est sous le nom de Fulbert, évêque de Chartres. Mais cette dernière copie est sans autorité. On a bien fait de ne pas imprimer dans les Œuvres du grave Fulbert cette petite pièce, d'un style précieux, dont Hildebert est l'auteur probable.

XXIV. *De Virgine Maria. Super crucem.*

Ce sont deux épigrammes chacune de deux vers. On les rencontre l'une et l'autre dans le n^o 14194 de la Bibliothèque nationale (fol. 160 et 161). Elles sont peut-être d'Hildebert, ayant été recueillies par un copiste qui les a jointes à d'autres pièces de ce poète. Cependant nous trouvons la seconde sur un parchemin qui nous est communiqué par M. Port, archiviste

de Maine-et-Loire, et sur ce parchemin elle finit une série de distiques qui n'ont été jamais attribués à Hildebert.

XXV. *Ad episcopum Bajocensem.*

Huit vers élégiaques, à l'adresse d'un évêque de Bayeux auquel l'auteur fait présent d'une bague. Ils sont dans le n° 120 des Papiers de Baluze (fol. 328). Baluze les a donc crus d'Hildebert; mais il n'a pas fait connaître les motifs de cette opinion. On peut, il est vrai, remarquer qu'étant ingénieux, faciles et très courtois, il doivent être attribués à un poète, et à un poète de bonne compagnie. Cependant aucun manuscrit ancien ne désigne Hildebert.

XXVI. *Unde malum.*

On rencontre souvent cette pièce, où de gros traités sont ainsi résumés en quatre vers :

Qui petis unde malum, cum sint bona cuncta creata ?
 Defectu proprio sunt mala quæ mala sunt.
 Cum radix vitio careat, vitium tamen ex se
 Et per se citius dulcia poma trahunt.

Elle est dans les n° 7596 A (fol. 64), 8484 (fol. 31) et 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale, dans le n° 120 des Papiers de Baluze (fol. 328), ainsi que dans les n° 125, 887 et 1331 de Troyes. Les anciens copistes l'ont tous crue d'Hildebert, et c'est une opinion à laquelle nous souscrivons très volontiers. La question si grave de l'origine du mal ne nous semble pas, il est vrai, clairement résolue dans ces quatre

vers. Mais l'est-elle mieux dans les gros traités ? Quoi qu'il en soit, c'est-à-dire sans égard au fond des choses, les vers ont le mérite qui distingue les bonnes épigrammes, celui d'une grande concision. On n'en peut, d'une part, rien retrancher, et l'on n'y veut, d'autre part, rien ajouter.

XXVII. *Ad nepotem.*

Cette pièce est très connue ; non pas, il est vrai, sous ce titre. Le titre *Ad nepotem* n'est pourtant pas de Beaugendre ; on le trouve dans le n° 14194 (fol. 161) de la Bibliothèque nationale. Pour ce qui regarde la pièce, Pierre Pithou l'a publiée le premier (1). Elle ne lui semblait pas, disait-il, appartenir à la bonne antiquité ; il la jugeait, toutefois, assez bien faite pour mériter d'être mise en lumière. C'est peut-être pour cela que Burmann l'a reproduite dans le tome I de l'*Anthologie*, p. 574. Elle n'est pas néanmoins dans la dernière édition de ce précieux recueil. M. Riese a cru devoir l'en exclure, n'hésitant pas, dit-il, à croire qu'elle est moderne : *Quod medium ævum aperte præ se fert* (2). Cependant elle est restée pour M. Riese, comme pour le premier éditeur et le dernier, M. Wattenbach (3), d'un auteur ignoré. Sur quelle autorité Beaugendre l'a-t-il imprimée parmi les *Mélanges d'Hildebert* ? Il ne le dit pas. M. Cousin, la supposant inédite (on voit quelle était son erreur), l'a donnée

(1) P. Pithœi *Opera sacra, juridica, etc.*, p. 789.

(2) *Anthol. lat.*, edit. A. Riese; part. I, fasc. II, præf., p. 39.

(3) *Neues archiv.*, t. II, p. 403.

sous le nom de Bernard de Chartres (1), d'après le n° 6415 de la Bibliothèque nationale, où elle ne porte aucun nom. Ainsi M. Cousin n'avait aucune raison de la revendiquer pour Bernard de Chartres. Baluze l'a certainement crue d'Hildebert, puisqu'il l'a copiée pour l'édition qu'il préparait (2). Elle est anonyme, comme nous l'avons dit, dans le n° 6415 (fol. 91) de la Bibliothèque nationale ; elle l'est pareillement dans les nos 5511 A (fol. 90), 7596 A (fol. 171) de la même bibliothèque, dans le n° 704 de Berne et dans un manuscrit de Vienne cité par M. Endlicher sous le n° 2521 (3). Mais dans notre n° 14194, qui est d'une bonne date, elle suit et précède d'autres pièces d'Hildebert. Il en est donc l'auteur, sinon certain, du moins probable.

Beaugendre, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* et M. l'abbé Bourassé ont ainsi reproduit les deux premiers vers :

Forma vivendi præsto est tibi. Pauca loquaris,
Plurima fac, sit utrisque comes modus, utile, rectum.

Comment la faute du premier vers n'a-t-elle pas été remarquée ? Voici le texte du n° 14194, avec de légères corrections faites sur d'autres manuscrits :

Formula vivendi præsto est tibi. Pauca loquaris,
Plurima fac; sit utrisque comes modus, utile, rectum.
Sobrius a mensis, a lecto surge pudicus;
Obsequiis instes; ea pro te præmia poscent.

(1) P. Abælardi *Opera inedita*, p. 638.

(2) Pæp. de Baluze, n° 120, fol. 321.

(3) St. Endlicher. *Catal. cod. philolog. biblioth. Vindob.*, p. 170.

Ut decet et prodest et amabis et oderis idem.
 Stans casum timeas, speres prostratus, et illum
 Quem colis in titulis miserum abjectumque tuere.

La pièce a quatorze vers dans le manuscrit de Berne, selon M. Hagen (1); mais ce renseignement est-il exact?

XXVIII. *Ad Odonem.*

Beaugendre suppose que cet Odon est l'illustre prieur de Cluny, qui devint pape sous le nom d'Urbain II. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* prétendent qu'il s'agit d'un autre Odon, cardinal, évêque d'Ostie. La pièce ne nous apprend rien sur le personnage auquel elle est adressée, sinon qu'il était poète. Quatorze des vers qui la composent ayant été publiés par Pithou, sous le nom de P. Terentius Varron (2), Burmann leur a donné place dans son *Anthologie latine*, les croyant d'un ancien, de Varron ou de tout autre (3). M. Riese les a néanmoins retranchés de son édition, après avoir reconnu, comme il le déclare, qu'ils avaient été donnés par Beaugendre sous le nom d'Hildebert. Signalons toutefois une faute ici commise par M. Riese. Après avoir rendu l'ensemble de la pièce à notre évêque (4), il en a publié, d'après Gaspard de Barth, six vers détachés, les prenant pour un fragment sauvé d'un poème perdu (5).

(1) H. Hagen, *Catal. cod. Bern.*, p. 508.

(2) *Epigrammata*, p. 26.

(3) *Anthol. lat.*, t. I, p. 513.

(4) *Anthol. lat.*, part. I, fasc. II, præf., p. xxxviii.

(5) *Anthol. lat.*, part. I, fasc. II, p. 340, n° 927.

Cette pièce n'est pas d'un ancien, Burmann l'aurait bien vu, s'il l'avait eue complète. Mais, publiée par Beaugendre sous le nom d'Hildebert, elle l'a encore été par Nicolas Chamart sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. De là quelque incertitude. Tous les manuscrits ne viennent pas à notre aide. La pièce est sans nom d'auteur dans notre n° 3761 (fol. 66) et dans le n° 115 de Saint-Omer. Elle paraît également anonyme dans le volume de Vienne que M. Endlicher désigne par le n° 2521. Cependant elle est, dans le n° 14194 (fol. 161) de la Bibliothèque nationale, parmi des pièces réunies par un copiste du XII^e siècle comme étant toutes d'Hildebert, et Baluze l'a recueillie (n° 120, fol. 331) pour l'insérer dans son édition. Ce qui nous persuade encore que cette pièce est vraiment d'Hildebert, c'en est la bonne facture. Il y a dans l'édition de Beaugendre, comme à l'ordinaire, des vers faux et d'autres vers qu'il est impossible de comprendre. Mais on peut les corriger sur les manuscrits. Voici toute la pièce, telle que nous l'offrent les nos 3761 et 14194 :

Moribus, arte, fide, cœlesti pectore dignis,
 Cum superes alios, desipis, Odo, tamen.
 Credis enim populum versus curare disertos,
 Teque placere putas moribus, arte, fide.
 Dotibus his quondam sacri placuere poetæ,
 Ingeniumque dedit prædia, nomen, opes.
 Nunc aliud tempus, alii pro tempore mores.
 Nunc odium virtus, sceptrâ merentur opes.
 Nil artes, nil pura fides, nil gloria linguæ,
 Nil fons ingenii, nil probitas sine re ;

Nullus inops sapiens, ubi res ibi copia sensus,
 Res sapiunt, pauper nil nisi pauper erit.
 Nec jam divitibus tollunt sua crimina nomen,
 Sed quod lex damnat gratia solvit opum.
 Hinc est quod populus, aurum quasi numen adorans,
 Audet in ignotum sponte venire nefas,
 Speque lucri totiens excedere jus et honestum
 Sustinet, ut gratis jam juvet esse reum.
 Jus ruit, ordo perit, scelerei placet ora manusque
 Vendere, quamque inopem tam pudet esse probum:
 Non igitur mirum si quisquam pravus et excors
 Divinos vates nullius esse putat.
 Quem comitantur opes sapientia vera relinquit,
 Semper mobilibus incommitata bonis.

Quant à la matière, c'est un lieu commun. Pierre
 le Peintre disait dans le même temps :

Carmina sæpe dedi prælati ecclesiarum,
 Ut mihi compluerent de turbine divitiarum;
 Sed pro carminibus mihi nil nisi verba dedere,
 Sed pro carminibus data verba parum valuere.

Et Vital de Blois :

Carmina nulla placent.....
 Quemlibet immodicus alligat æris amor.
 Vincit amor census et nummis carmina cedunt ;
 Multa licet sapias, re sine nullus eris (1).

Et Matthieu de Vendôme :

Majus habet pretium cui sola crumena perorat
 Ære tumens, quam qui Nestora mente gerit,
 Sit tibi folliculus hydropicus ære, secundus

(1) Préambule du *Geta*.

*Es Maro; stultitiæ compatiuntur opes.
Mævius exundat opibus, mendicat honestas (1).*

Et bien d'autres poètes ont, en d'autres temps, dans tous les temps, fait entendre la même plainte. Elle est donc vraiment banale. Cela pourtant ne prouve pas qu'elle soit tout à fait juste. Il est bien vrai que l'opulence a souvent couronné la sottise; on doit aussi reconnaître que les Nestor et les Virgile ont été de leur vivant, moins honorés par la multitude que ne l'ont généralement été les Crésus et les Mévius. Mais, après la mort des uns et des autres, cela change; plus de sept siècles se sont écoulés depuis la mort d'Hildebert, et ses vers sont encore lus, on a souci de sa gloire, on s'impose le labeur pénible de dégager ses œuvres authentiques d'un fatras compromettant. Or, parmi les plus riches et les plus adules de ses contemporains, en est-il un seul dont le nom ne soit pas aujourd'hui complètement oublié?

XXIX. *De lapsu mundi.*

C'est encore une pièce deux fois imprimée par Beaugendre, sous deux titres différents (col. 1334 et 1361). Il l'a, dit-il, extraite du n° 3019 de Colbert, inscrit aujourd'hui sous le n° 3088 de la Bibliothèque nationale. Elle est, en effet, dans ce volume, au fol. 78, mais sans aucun nom. Elle est encore dans le n° 7596 A (fol. 164) et dans le n° 120 des Papiers de

(1) Wattenbach, *Poetischer Briefsteller von Mat. v. Vendôme*, dans *Sitzung des philos. philol. Classe*; 2 nov. 1872.

Baluze (fol. 328). Baluze l'a donc crue d'Hildebert, comme Beaugendre et comme le copiste du n° 7596 A, qui l'a jointe à d'autres œuvres du même poète. Cette attribution ne mérite pas toutefois une entière confiance.

XXX. *Ad M. reginam.*

On doit supposer, avec Beaugendre, que cette reine s'est appelée Mathilde et qu'elle a régné sur l'Angleterre ; mais on ne peut lui concéder que cette Mathilde soit la fille d'Henri I^{er}. Née en 1104, mariée en 1114 à l'empereur Henri V, la fille d'Henri I^{er} n'a jamais gouverné l'Angleterre. Or, il s'agit, dans le poème, d'une reine, non pas nominale, mais réelle : *Anglica regna gubernat*. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* disent, avec beaucoup plus de vraisemblance, que la vraie reine célébrée par le poète est la femme d'Henri I^{er}, fille de Malcolm III, roi d'Écosse. Nous ne connaissons aucun manuscrit de cette pièce, quoique Beaugendre l'ait, dit-il, tirée de plusieurs. C'est pourquoi nous n'osons faire, touchant l'auteur, aucune conjecture. Les vers sont élégants et faciles.

XXXI. *De Roma.*

Nous avons ensuite, sous le même titre, deux pièces également remarquables sur la ville de Rome. Dans la première il s'agit de l'antique cité, si puissante, si glorieuse, si splendide autrefois, maintenant ruinée. La seconde est une vive et brillante apologie de la ville moderne, métropole du monde chrétien. Voici

d'abord la première, déjà souvent publiée, mais peu correctement. Nous avons corrigé sur différents manuscrits toutes les leçons qui nous ont semblé fautives :

Par tibi, Roma, nihil, cum sis prope tota ruina ;
 Quam magni fueris integra fracta doces.
 Longa tuos fastus ætas destruxit, et arces
 Cæsaris et superùm templa palude jacent.
 Ille labor, labor ille ruit quem dirus Araxes
 Et stantem tremuit et cecidisse dolet ;
 Quem gladii regum, quem provida cura senatus,
 Quem superi rerum constituere caput ;
 Quem magis optavit cum crimine solus habere
 Cæsar, quam socius et pius esse socer,
 Qui, crescens studiis tribus, hostes, crimen, amicos
 Vi domuit, secuit legibus, emit ope ;
 In quem, dum fieret, vigilavit cura priorum :
 Juvit opus pietas hospitis, unda, locus.
 Materiem, fabros, expensas axis uterque
 Misit, se muris obtulit ipse locus.
 Expendere duces thesauros, fata favorem,
 Artifices studium, totus et orbis opes.
 Urbs cecidit de qua si quicquam dicere dignum
 Moliar, hoc potero dicere : Roma fuit !
 Non tamen annorum series, non flamma, nec ensis
 Ad plenum potuit hoc abolere decus.
 Cura hominum potuit tantam componere Romam
 Quantam non potuit solvere cura deùm.
 Confer opes marmorque novum superùmque favorem,
 Artificum vigilant in nova facta manus,
 Non tamen aut fieri par stanti machina muro,
 Aut restaurari sola ruina potest.
 Tantum restat adhuc, tantum ruit, ut neque pars stans
 Æquari possit, diruta nec refici.

Hic superùm formas superi mirantur et ipsi,
Et cupiunt fictis vultibus esse pares.
Non potuit natura deos hoc ore creare
Quo miranda deùm signa creavit homo.
Vultus adest his numinibus, potiusque coluntur
Artificum studio quam deitate sua.
Urbs felix, si vel dominis urbs illa careret,
Vel dominis esset turpe carere fide !

Pierre Pithou (1), Georges Fabricius (2) et Gaspard de Barth (3) avaient publié quelques-uns de ces distiques sans connaître les autres. Martin Opitius ayant donné la pièce tout entière (4), Burmann l'a reproduite dans l'*Anthologie latine* (5). Selon Opitius, l'auteur avait dû vivre au plus beau temps des lettres latines. Tel n'a pas été tout à fait l'avis de Burmann. Ayant reconnu que les meilleurs passages de cette pièce offrent des licences et des locutions modernes, et qu'on y trouve, d'ailleurs, des pensées qui ne sont pas profanes, il n'a pas laissé d'attribuer ces meilleurs passages à quelque poète de l'ancienne Rome, mais en supposant qu'ils avaient été corrompus, dans les premiers siècles du moyen âge, par quelque moine peu scrupuleux. Informé, d'autre part, que toute la pièce citée par Martin Opitius se lisait dans certains manuscrits sous le nom d'Hildebert, il a sans hésitation accusé celui-ci, ce barbare, d'avoir ajouté plu-

(1) *Epigrammata*, p. 84.

(2) *Monum. antiq.*, lib. III, p. 165.

(3) Ad Claud., *De laud Stilic.*, p. 290.

(4) *Varis lection.*, c. XIII.

(5) T. I, p. 457.

sieurs vers de sa fabrique aux vers déjà modifiés par le copiste, et d'avoir impudemment édité toute la pièce sous son nom. Wernsdorff, qui l'a reproduite dans son édition des *Poetæ latini minores* (1), n'a pas été d'un avis très-différent; il a cru, toutefois, devoir supprimer le copiste intermédiaire, qui semble, en effet, inutile. La conjecture plus simple de Wernsdorff est qu'il faut imputer au seul Hildebert la corruption de certains vers et l'addition des autres (2). Si Burmann et Wernsdorff avaient mieux connu cet Hildebert dont ils ont parlé si dédaigneusement, ils l'auraient su capable d'avoir fait tous les vers du poème, même les meilleurs, et n'auraient pas pris la peine d'imaginer ces fables. Mais nous n'insistons pas, car la pièce ne figure plus dans la dernière édition de l'*Anthologie latine*. M. Riese a vu l'erreur de Burmann et l'a même particulièrement signalée (3).

Cette pièce, citée par Hélinand, ensuite par Vincent de Beauvais (4), est une de celles qui contribuèrent le plus, durant le moyen âge, à la renommée d'Hildebert. Cela ne nous est pas seulement attesté par le grand nombre des copies. Nous en avons une autre preuve. Avant Hélinand et Vincent de Beauvais, Guillaume de Malmesbury l'avait insérée tout entière, sous le nom de l'auteur, dans le livre IV de sa chronique civile : *De rebus gestis regum Anglorum*. Notons

(1) *Poetæ lat. min.*, édit. Lemaire, t. IV, p. 206.

(2) *Ibid.*, p. 66-69.

(3) *Anthol. lat.*, part. I, fasc. II, præf., p. 38.

(4) *Specul. histor.*, lib. XXV, cap. CVIII.

qu'elle se trouve là sans aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit; c'est vraiment un hors d'œuvre. Notons, en outre, que Guillaume de Malmesbury terminait cette chronique en l'année 1127, Hildebert vivant encore. Il transcrivait donc ces vers déjà très goûtés avec le dessein de nous transmettre un des échantillons les plus parfaits de la poésie contemporaine.

On a le regret d'avoir à signaler une erreur plus grave encore que celle de Burmann et de Wensdorff, qui vient d'être nouvellement commise par un éditeur anglais. Puisque la pièce se lit dans un texte de l'année 1127, elle n'est pas, évidemment, postérieure à cette date. On ne s'explique donc pas comment M. J. S. Brewer a pu l'attribuer à Gérard de Barri (1), né (ce que M. Brewer a prouvé lui-même) vingt ans après. Il est à peine besoin de dire qu'aucun de nos manuscrits n'offre le moindre prétexte à cette attribution tout à fait chimérique.

Nous avons corrigé le texte de Beaugendre sur les n^{os} 3761 (fol. 70), 8321 (fol. 40) et 14867 (fol. 174) de la Bibliothèque nationale, et sur diverses copies de Baluze (n^o 120, fol. 327 et 375). Nous ferons le même travail sur la pièce suivante, en recueillant les meilleures leçons que nous offrent, outre les n^{os} 8321 et 14867, le n^o 561 de la Bibliothèque nationale et le volume de Baluze qui vient d'être cité.

Cette ville de Rome, dont le poète vient de plaindre l'irréparable décadence, ne trouve pas son

(1) *Opera Giraldi Cambrensis*, t. I, p. 370.

état présent si pitoyable, et, répondant au poète, elle lui dit :

Dum simulacra mihi, dum numina vana placerent,
 Militia, populo, mœnibus alta fui;
 At simul effigies arasque superstitiosas
 Dejiciens, uni sum famulata Deo,
 Cesserunt arces, cecidere palatia divûm,
 Servivit populus, degeneravit eques.
 Vix scio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor,
 Vix sinit occasus vel meminisse mei.
 Grator hæc jactura mihi successibus illis;
 Major sum pauper divite, stante jacens.
 Plus aquilis vexilla crucis, plus Cæsare Petrus,
 Plus cinctis ducibus vulgus inerme dedit.
 Stans domui terras, infernum diruta pulso;
 Corpora stans, animas fracta jacensque rego.
 Tunc miseræ plebi, modo principibus tenebrarum
 Impero; tunc urbes, nunc mea regna polus.
 Quæ ne Cæsaribus videar debere vel armis,
 Et species rerum meque meosque trahat,
 Armorum vis illa perit, ruit alta senatus.
 Gloria, procumbunt templa, theatra jacent,
 Rostra vacant, edicta silent, sua præmia desunt
 Emeritis, populo jura, colonus agris;
 Durus eques, judex rigidus, plebs libera quondam
 Quærit, amat, patitur otia, lucra, jugum.
 Ista jacent ne forte meus spem ponat in illis
 Civis et evacuet spemque bonumque crucis.
 Crux ædes alias, alios promittit honores,
 Militibus tribuens regna superna suis.
 Sub cruce rex servit, sed liber; lege tenetur,
 Sed diadema gerens; jussa tremit, sed amat.
 Fundit avarus opes, sed abundat; fœnerat idem,
 Sed bene custodit si super astra locat.

Quis gladio Cæsar, quis sollicitudine consul,
Quis rhetor lingua, quæ mea castra manu
Tanta dedere mihi? Studiis et legibus horum
Obtinuei terras; crux dedit una polum.

De cette pièce Burmann n'a connu que six vers, qu'avaient cités Pithou (1), Fabricius et Heinsius. Comme il n'y avait dans ces vers aucune allusion aux nouveaux destins de Rome, il les a crus antiques et les a donnés aussi dans l'*Anthologie* (2); non pas, toutefois, en bon ordre. Il s'est évidemment trompé, car il n'est pas douteux que toute la pièce soit d'Hildebert. Du commencement à la fin on y reconnaît sa facture, et, de plus, tous les anciens manuscrits s'accordent à l'en dire auteur. Il est vrai que le n° 3088 (fol. 25) de la Bibliothèque nationale la donne à Fulbert de Chartres; mais les éditeurs de Fulbert se sont, à bon droit, abstenus de lui en faire honneur sur la foi de cette copie très moderne. Il est encore vrai que Nicolas Chamart a publié les deux pièces sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance; mais cette attribution évidemment fautive n'est appuyée d'aucun témoignage. Nous supposons qu'Hildebert composa ces deux pièces après son long voyage en Italie. Un homme délicat, sensible et lettré comme lui, qui, par une étude assidue de Virgile et d'Horace, s'était presque fait leur compatriote, sinon leur contemporain, un admirateur si passionné de toutes les gloires latines, ne pouvait ne pas être fortement ému par le spectacle des ruines romaines. Cette émo-

(1) *Epigrammata*, p. 84.

(2) *Anthol. lat.*, t. I, p. 457.

tion lui dicta la première pièce et la réflexion la seconde.

Comme l'ont très justement fait remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire*, la seconde prouve bien qu'on a souvent cité sans les comprendre les deux derniers vers de la première :

Urbs felix, si vel dominis urbs illa careret,
Vel dominis esset turpe carere fide !

Hildebert n'a certainement pas voulu désigner les papes en parlant de ces maîtres infidèles. Évêque mondain et d'une piété peu rigide, il ne pouvait reprocher aux papes ni leurs richesses généralement enviées, ni leur tolérance habituelle à l'égard des beaux esprits, qui déjà sans doute n'étaient pas tous dévots. Les maîtres infidèles auxquels le poète fait allusion sont ces rois des Romains, Henri III, Henri IV, Henri V, ennemis constants des papes, de qui Rome eut alors tant à souffrir. Nous avons, comme il nous semble, l'explication des deux vers mal compris dans ce passage d'une lettre d'Hildebert sur les tragiques infortunes de Pascal II : *Datur in prædam civitas Romanorum et apostolici sedes fastigii cruentis Saxonum direptionibus profanatur. Adducitur papa captivus et iniquorum pedibus pontificalis infula concucatur. Desolata mæret cathedra sanctitatis, et, cui omnes tribus et linguæ servierant, Roma redigitur sub tributo* (1). Ainsi traitée par ses rois, Rome devait, en effet, souhaiter d'en être délivrée.

(1) Hildeberti *Epistolæ*, lib. II, epist. 21.

XXXII. *De virgis variantibus Jacob.*

L'éditeur ne nous apprend pas dans quel manuscrit il a rencontré les vers qu'il a publiés sous ce titre barbare. Nous n'en connaissons, pour notre part, aucune copie séparée. Mais que l'on n'en soit point surpris ; ce n'est pas, en effet, comme on pourrait le croire, une épigramme mystique ; c'est un court fragment détaché d'un long poème, et ce poème est encore l'*Aurora* de de Pierre Riga. Le chanoine de Reims a fait de meilleurs vers que ceux-ci. Ceux-ci ne sont pas néanmoins tels que les donne Beaugendre. C'est ainsi qu'il faut les lire :

Ut majora sibi mereatur lucra, virentes
 Ante gregem virgas ordinat arte Jacob.
 Partim nudat eas ablato cortice, partim
 Corticis indutas veste relinquit eas.
 Ut majora metas in Christo præmia, sacris
 Scripturæ verbis instrue, pastor, oves.
 Sensus moralis debet candore notari,
 Cortice signari littera sola potest.
 In virgis splendet, sublato cortice, candor,
 Cum de scripturis mystica verba trahis.

XXXIII. *De peccato originali.*

Les nos 215, 887 et 1331 de la bibliothèque de Troyes nous offrent trois copies de cette pièce, sous ces titres divers : *De malitia sæculi*, *De diversis miseriis*. Mais ces copies sont anonymes et diffèrent beaucoup du texte donné par Beaugendre. Le texte de Beaugendre se compose de six vers ; il y en a dix-huit

dans les nos 215 et 887 de Troyes, cinquante dans le n° 1331. A qui donner ce petit poème ? Ne l'ayant rencontré dans aucun manuscrit sous le nom d'Hildebert, nous ne saurions adhérer sans quelque doute à l'attribution de Beaugendre. Les mœurs du temps y sont très vivement censurées, sur un ton qui n'est pas toujours banal ; il y a des antithèses ingénieuses et des vers qui, quoique léonins, semblent faciles ; mais cela nous fait simplement soupçonner qu'Hildebert en peut être l'auteur. Si cette pièce n'est pas un morceau détaché de quelque grand ouvrage, elle est presque inédite. C'est pourquoi nous croyons devoir la publier d'après le n° 1331 de la bibliothèque de Troyes :

Tot scelerum morbis totus prope subjacet orbis
 Ut lue sit vacuus nec puer exiguus.
 Quæ mala serpenti debentur eumque regenti,
 Mandere qui monuit quod Dominus vetuit.
 Quali primigenæ debent succumbere pœnæ,
 Hoc meriti pomo quod modo peccat homo !
 Ex illo dirus satagit draco fundere virus,
 Quæ bona sunt removens, quæ scelerata fovens.
 Omne bonum marcet fœdumque pudor nihil arcet ;
 Quod decet hoc fugitur, quod pudet hoc editur ;
 Subdola laudatur mens, simplex stulta putatur,
 Et sentit pietas quid queat impietas.
 Quis socio parcit ? Quis non aliis sua farcit ?
 Cui nos consilium, cui damus auxilium ?
 Vix est qui faciat mihi quod vult ut sibi fiat,
 Ast aliis facio quod mihi non cupio.
 Fraudem mercator, litem molitur arator,
 Et pendens nihili pejerat ex facili.
 Miles in arma furit, prædatur, dissipat, urit,
 Et, spolians inopes, non sibi servat opes.

Judex causidicus, pretii non juris amicus,
 Falsaque justificat justaque falsificat.
 Vix clerus cleri patiens sub sorte teneri,
 Extenuat titulum dum simulat populum.
 Crimina laxandi qui jus habet atque ligandi
 Mortua vivificat vivaque mortificat.
 Hostem se præbet qui plebi parcere debet,
 Quæ sua sunt cupiens, quæ Domini fugiens.
 Hoc scelerum pondus, quod totus habet prope mundus,
 Vicit luxuries per varias species,
 E quibus ardorem Veneris puto deteriorem
 Cujus sorde minus quodlibet est facinus.
 Multiplici forma coeunt homines sine norma ;
 Vix movet arma Venus crescat ut inde genus.
 Omnibus incestis super est sodomitica pestis,
 Dantque mares maribus debita conjugibus.
 Innumeras ædes colit innumerus Ganymedes,
 Hocque, quod ipsa solet sumere, Juno dolet.
 Hoc sordent vitio puer et vir cum sene læno,
 Nullaque conditio cessat ab hoc vitio.
 Quisquis ad hunc morem naturæ vertis honorem
 Et Venerem licitam negligis ob vetitam,
 Nonne recordaris quod per Sodomam docearis
 Hoc scelus ut caveas, sulphure ne pareas ?
 Da, qui cuncta regis, per quem stat sanctio legis,
 Cui placet ille jocus sit sibi pœna focus ;
 Aut homini parcens, sed quod tibi displicet arcens,
 Evacuata suis instrue corda tuis,
 Et, vice mutata, caro jam nimium dominata
 Mentis ad imperium, det sibi servitium !

XXXIV. *Sententiæ septem Sapientum*

Tel est le titre de cette pièce à la col. 1336. Mais elle se lit, à la colonne 1362, sous ce titre différent : *De multiplici veritate*. Ainsi Beaugendre l'a deux fois

publiée ; ce qui prouve encore son défaut d'attention. Les deux titres conviennent aussi peu l'un que l'autre. Quant aux vers, il n'y en a que sept et pourtant on en trouve de faux dans les deux éditions de Beaugendre. Mais il faut mettre ces incorrections à la charge de l'éditeur, non pas à celle du poète. Le poète n'est pas, d'ailleurs, Hildebert. Ce n'est pas non plus Cicéron, ainsi que paraît l'avoir cru certain copiste. Bandini, qui signale son erreur (1), aurait dû la corriger en substituant au nom de Cicéron celui d'Ausone. Ces vers, qui sont les premiers d'un assez long poème sur les dits des sept sages, contiennent uniquement les dits de Bias. On les trouvera dans les Œuvres d'Ausone purs des fautes que Beaugendre a commises.

XXXV. *Quot modis tentamur vitio gulæ.*

Cette épigramme sur les formes diverses de la gourmandise paraît ici n'être pas à sa place ; elle est rangée, dans les n^{os} 14958 (fol. 245) et 17293 (fol. 93) de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les Papiers de Baluze (n^o 120, fol. 369), parmi ces interprétations morales sur l'Écriture sainte qu'on lit, dans l'édition de Beaugendre, de la col. 1211 à la col. 1220. Ajoutons qu'il y a plus d'une faute dans le texte imprimé. Nous le corrigeons ainsi sur notre n^o 14958 :

Est certum quod quinque modis gula damnat edacem
 Cum comedit nimis, aut comedendi prævenit horam,
 Cum nimio desiderio cupit et capit escas,
 Cum vel delicias quærit, vel deliciose
 Præparat hoc etiam quod non est deliciosum.

(1) *Cod. lat. biblioth. Laurentianæ.* t. III, col. 101.

Ut discernantur magis hæc exempla sequuntur :
 Causa fuit Sodomæ peccandi panis abundans;
 Jejunat populus, Jonathas jejunia solvit;
 Esuriens Esau petit escam, vendit honorem;
 Manna datur, carnes plebs deliciosa requirit;
 De sacro crudum puer Ophni postulat armum;
 Sic ad velle suum studiose præparat illum.

On n'est pas certain que cette épigramme soit d'Hildebert; cependant on ne la trouve dans aucun manuscrit sous un autre nom que le sien.

XXXVI. *Quid magorum munera significant.*

Nous avons déjà vu cette pièce médiocre à la col. 1316, où elle fait partie du *Floridus aspectus*, après avoir été détachée de l'*Aurora*. On la trouve séparée, comme elle l'est ici, dans un volume de la reine Christine qui n'en désigne pas l'auteur (1). Cet auteur, nous l'avons dit, c'est Pierre Riga.

XXXVII. *Disputatio inter pontificem Romanum et
 Ulgerium, Andegavensem episcopum.*

Ce dialogue, à bon droit appelé dispute, entre un pape et l'évêque Ulger, se termine par la sentence d'un concile qui condamne l'évêque et le prive de sa mitre. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* voient la matière de cette fiction poétique dans un long débat qu'Ulger eut, devant le pape, avec l'abbesse de Fontevrault (2). Il s'agissait, comme toujours, de possessions usurpées. Le pape, ayant jugé que l'évêque était

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. xiv. — *Not. et extr. des man.*, t. XXIX, deuxième partie, p. 242.

(2) *Hist. litt. de la Fr.*, t. XII p. 304.

l'usurpateur, lui donna l'ordre de céder la place, et, l'évêque s'obstinant à n'en rien faire, il l'interdit (1). Cette explication n'est pas seulement plausible; il faut nécessairement l'admettre, puisque Ulger ne fut interdit qu'une fois. Mais les auteurs de l'*Histoire littéraire* auraient dû remarquer que, dans ce cas, le dialogue n'est pas d'Hildebert. En effet, la sentence d'Innocent II qui mit Ulger hors de son siège fut rendue quatre ans après la mort d'Hildebert, en 1138. Il suffit, d'ailleurs, de lire ces vers durs, obscurs, du plus mauvais style, pour être convaincu qu'ils ne peuvent être d'un poète si justement renommé. Nous ne les connaissons que par Beaugendre; ils manquent dans les manuscrits où nous les avons cherchés.

XXXVIII. *Oratio ad tres personas sanctissimæ Trinitatis.*

Cette prose rimée mérite encore d'être lue. Il y a sans doute plus de jeux de mots que de traits éloquentes; mais le jeu de mots le plus déplacé dénote lui-même une intention littéraire. Elle fut du reste très goûtée durant le moyen âge, très souvent copiée, et depuis on l'a fréquemment imprimée. Vincent de Beauvais l'ayant recueillie sous le nom d'Hildebert, elle est sous ce nom dans toutes les éditions du *Miroir historial* (liv. XXV, ch. cxiv), d'où l'a tirée, comme il semble, Antonin de Florence, pour l'insérer dans sa *Chronique* (part. II, l. XVI, ch. x, § 3). Sous le même nom Usher, évêque d'Armagh, l'a publiée, en 1645, dans son traité *De symbolis* (p. 36), et le P. Labbe, en

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XI., p. 388.

1666, dans son *Thesaurus epitaphiorum* (p. 178). Elle y est singulièrement placée; mais le P. Labbé voulut, en la donnant, rompre la monotonie funèbre de son livre. Nous en avons encore deux éditions sous le nom d'Hildebert : celle de Jacques Hommey, dans son *Supplementum Patrum* (p. 446), et celle de Beau-gendre. Cependant c'est une attribution contestée. Ainsi Martène a publié la même pièce sous le nom de Pierre Abélard, d'après un manuscrit du Bec (1), et, sur la foi de Martène, Duchesne et M. Cousin l'ont admise parmi les œuvres de l'illustre philosophe (2). Enfin, tout récemment, en l'année 1853, M. Mone en a reproduit un texte incomplet, mais accompagné de nombreuses variantes, sous le nom d'un certain Conrad, prieur de la chartreuse de Marienthron, près Gaming, dans l'Autriche inférieure (3).

Cette dernière attribution est manifestement erronée. Il est vrai qu'une copie de la pièce, contenue dans le n° 3012 de Munich, porte le nom, d'ailleurs peu connu, de Conrad le Chartreux (4). Mais il ne faut accorder aucune confiance au témoignage de cette copie. Le prieur Conrad a peut-être abrégé, remanié la pièce, pour la faire chanter à ses moines, mais il n'est pas l'auteur du texte original, dont nous avons des exemplaires bien antérieurs au temps où il paraît avoir vécu.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont hésité d'abord

(1) Martène, *Ampliss. collect.*, t. IX, col. 1092.

(2) *Petri Abælardi Opera*, édit. V. Cousin. t. I, p. 331.

(3) Mone, *Hymni sacri medii ævi*, t. I, p. 14.

(4) *Catal. codic. latin. biblith. Monac.*, n° 3012.

entre Hildebert et Pierre Abélard. Au tome XI, p. 388, 389, ils posent la question sans la résoudre. Mais au tome XII, p. 136, ils se prononcent pour Abélard. Hildebert n'avait, disent-ils, aucun besoin d'exposer si nettement sa doctrine sur la Trinité, n'ayant jamais « donné prise sur lui par cet endroit. » Cet argument ne semble pas décisif. Quiconque nous a laissé des proses ou d'autres chants sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur tel ou tel mystère, ne doit pas être, à cause de cela, suspect d'avoir eu d'abord des sentiments hétérodoxes touchant le mystère qu'il a célébré. Cet argument écarté, d'autres se présentent. M. Édélestand Duméril fait remarquer, au commencement de la prose, un passage dont les termes sont, dit-il, trop philosophiques pour Hildebert (1). Nous répondons que ces termes appartiennent à l'idiome de la théologie comme à celui de la philosophie. Il est vrai qu'en théologie l'emploi de ces termes ne tire pas à conséquence, tandis qu'un philosophe n'en pourrait user sans faire profession du plus absolu panthéisme ; mais le panthéisme n'est aucunement la doctrine propre d'Abélard, puisque c'est la doctrine que Bayle et d'autres critiques imputent à ses adversaires. Le second argument n'a donc pas plus de valeur que le premier. Enfin, dit M. Édélestand Duméril, on ne possède que deux manuscrits de cette prose, et tous les deux sont anonymes. Quels sont donc les témoignages au profit d'Hildebert ? Nous allons les produire, puisqu'ils sont restés inconnus à M. Duméril.

1) *Poésies pop. lat. du moyen âge*, p. 426.

Quelques manuscrits sont en effet anonymes, comme, par exemple, les n^{os} 2905 (fol. 60), 3652 (fol. 26), 4709 (fol. 98), 11867 (fol. 179), 12020 (fol. 138), 13343 (fol. 37), 14993 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale, 895 et 939 (fol. 135) de la bibliothèque Mazarine, 12007 de Munich, 348 de Tours, 115 et 710 de Saint-Omer, 125 de Troyes, 139 de Laon ; mais nous allons en citer beaucoup d'autres avec le nom d'Hildebert : ainsi le n^o 8304 de Munich, et, à la Bibliothèque nationale, le n^o 2595 (fol. 108) le n^o 13413 (fol. 208), où on lit expressément *Ildeberti de Lavardin, episcopi Cenomanensis*, le n^o 14867 (fol. 171), le n^o 15291 (fol. 152), très précieux volume du xii^e siècle, enfin le n^o 17468 (fol. 57). Sous le même nom la pièce est dans les Papiers de Baluze (n^o 120, fol. 329). Dans le n^o 146 de Laon, le titre est encore plus précis : *Gildebertus, Cenomanensis episcopus, de confessione sanctæ Trinitatis, in oratione ad sanctam Trinitatem, quam composuit in vinculis dum pro Christo positus esset*. Nous pourrions indiquer, en Allemagne (1), en Angleterre, en Italie, bien d'autres copies que précède le nom d'Hildebert ; mais il nous semble que nous avons suffisamment infirmé l'autorité du seul manuscrit où Martène ait lu le nom d'Abélard. Insistons maintenant, en peu de mots, sur le renseignement historique qui nous est fourni par le manuscrit de Laon. Il y est dit qu'Hildebert était dans les fers quand il composa cette prière. Cela signifie qu'il la composa de l'année 1110 à l'année 1114, dans la prison publique de Nogent-le-Rotrou.

(1) Voir Denis, *Catalog. cod. theol. Vindob.*, t. I, col. 1090.

Comment les auteurs de l'*Histoire littéraire*, connaissant le témoignage de Vincent de Beauvais en faveur d'Hildebert, ne l'ont-ils pas admis avec une entière confiance ? Ce compilateur ne fut pas sans doute, au siècle d'Albert le Grand, de saint Thomas et de Duns Scot, un homme du premier rang ; mais il avait une instruction, sinon très profonde, du moins très étendue : personne, dans son temps, n'a connu mieux que lui les livres des auteurs anciens ou modernes, et, en ce qui regarde notre Hildebert, il ne s'est pas une seule fois trompé.

XXXIX. *In laudem Spiritus sancti.*

Nous ne connaissons aucune copie de cette prose. Beaugendre dit l'avoir extraite d'un manuscrit d'Évreux ; mais il paraît que ce manuscrit n'offrait pas à Beaugendre le nom d'Hildebert, puisqu'il a cru devoir prendre le soin de justifier son attribution. Or voici comment il la justifie : on trouve, dit-il, dans cette prose un mot, le mot *sacrifex*, qu'Hildebert a seul et plusieurs fois employé. Il est vrai que ce mot n'appartient pas à la bonne latinité ; il est encore vrai que Ducange ne le cite que d'après Hildebert ; mais il aurait pu le citer d'après d'autres poètes du même temps, comme, par exemple, d'après Riga :

Assumit sacrificex de sanguine, quod super auris
Extremum dextræ ponit eamque ligat (1).

Ainsi la raison de Beaugendre ne vaut rien. Nous en réclamons une autre qui soit plus valable, pour met-

(1) *Aurora*. N° 292 de la bibliothèque Mazarine, fol. 29.

tre à la charge d'un lettré, d'un poète, une pièce d'un style si grossier. M. Mone n'a pas sans doute connu cette hymne, car elle n'est pas dans son recueil.

XL. *In natali Domini.*

Ce cantique pour le jour de Noël est très médiocre. Nous croyons donc que Beaugendre l'a publié sans motif sous le nom d'Hildebert. M. Mone, plus prudent, l'a donné sans aucun nom (2). Pour ce qui regarde le texte, s'il est défectueux dans l'édition de Beaugendre, il l'est aussi dans celle de M. Mone. De ces deux éditions, corrigées l'une sur l'autre, on pourrait en faire une meilleure; mais celle-ci ne serait pas encore irréprochable.

On sait quel fut, au xvii^e siècle, l'opinion des beaux esprits sur les hymnes du moyen âge. Adrien de Valois exprime simplement, sans exagération, cette opinion commune, lorsqu'il s'écrie : « Que nos hymnes « anciennes sont mal bâties ! Ceux qui les ont faites « n'avaient pas la moindre ombre de bon sens (3). » Nous sommes aujourd'hui moins sévères pour ces vieux poèmes. Bien que la forme en soit universellement barbare, ils ne sont pas tous, à notre avis, dépourvus de pensées nobles et même de traits ingénieux. Mais cela ne veut pas dire que le cantique dont il s'agit ici mérite quelque estime. Le fond en vaut la forme.

(1) *Hymni lat. med. ævi*, t. II, p. 65.

(2) *Valesiana*, édit. de 1694, p. 23.

XLI. *De fide sanctæ Trinitatis*

Le titre est grave, mais la pièce ne l'est guère. Composée de cinquante-six vers sur la Trinité, qui finissent tous par le mot *esse*, elle peut s'appeler un poème folâtre. Tout l'art du versificateur, si c'est un art, consiste à ramener tant bien que mal, à la fin de chaque hexamètre, ce petit mot *esse*, et, comme il est d'un emploi facile, le tour de force n'étonne pas beaucoup.

Ce poème avait été d'abord publié sous le nom de saint Bernard, en 1501. Un autre éditeur, faisant une autre conjecture, l'avait ensuite, en l'année 1548, imprimé de nouveau sous le nom d'Hildebert. Jugeant à bon droit que saint Bernard n'avait pas dû perdre son temps à de telles badineries, Mabillon l'avait rejeté parmi ses œuvres apocryphes. Beaugendre a suivi cet exemple; en remettant le poème sous les yeux du public, il l'a prévenu de ne pas trop se fier à l'attribution de l'année 1548. Il faut louer Beaugendre d'avoir eu, dans ce cas, une prudence qui ne lui est pas habituelle.

Mais, puisqu'il nous a laissé le problème à résoudre, abordons-le.

Disons d'abord que ce prétendu poème est un composé de deux poèmes, qui nous sont offerts distincts l'un de l'autre par les bons manuscrits. Le premier, de trente-quatre vers, est intitulé *Versus de essentia divina*, et finit par :

Cui mirabiliter mirabile competit esse;

le second, de vingt-deux vers, commençant par :

Orthodoxa fides personas tres probat esse;

est intitulé : *Versus de Trinitate*. Cette observation faite, constatons que ces deux pièces se lisent sans nom d'auteur en plusieurs manuscrits, parmi lesquels nous pouvons citer les n^{os} 115 de Saint-Omer, 372 de Douai, 104 du Nouveau Collège, à Oxford, et 4675 de Vienne. Mais la première présente un nom dans le n^o 84 de Giessen, celui d'Alain de Lille (1). Cependant l'éditeur d'Alain de Lille, Charles de Visch, ne l'a pas insérée parmi les Œuvres de son confrère. Il ignorait peut-être cette attribution. Elle n'est pas, d'ailleurs, acceptable, Alain de Lille n'ayant jamais fait de semblables vers. Le n^o 339 de la bibliothèque Mazarine nous en offre une plus bizarre. La pièce y est intitulée : *Versus Petri Abælardi de essentia Domini*. Ainsi Pierre Abélard, mis au nombre des hérétiques pour avoir philosophé sur la Trinité en des termes ariens ou sabelliens, Pierre Abélard aurait dit en vers :

Sicut in uno tres personas dicimus esse,
Sic in personis tribus unum credimus esse...
Garriat ergo licet Sabellius hoc nihil esse,
Sic orthodoxus tenet et sic adstruit esse.
Arrius infelix, quia sic non credidit esse,
Tartareis flammis meruit sine fine subesse.

Voilà ce qui paraîtra tout à fait invraisemblable. Il est en effet contre la vraisemblance qu'on se voue

(1) Fr. Guill. Otto, *Comm. in cod. Giss.*, p. 94.

soi-même aux flammes du Tartare, en reconnaissant qu'on les a bien méritées. Il faut donc écarter Abélard après saint Bernard, après Alain de Lille, après Hildebert. L'auteur ne restera pas toutefois ignoré. C'est Pierre, fils de Jean, surnommé le Peintre, chanoine de Saint-Omer. La preuve nous en est d'abord fournie par le n° 8865 de la Bibliothèque nationale, où la pièce se lit sous son nom, au feuillet 155. Nous la retrouvons en outre, dans le n° 16699 (fol. 174) de la même bibliothèque et dans le n° 16 de Gand, parmi d'autres vers qui sont, à n'en pas douter, du même poète. Ce poète a d'ailleurs un style personnel, qui, pour n'être pas bon, n'en est pas moins reconnaissable. Nous aurons encore à parler de lui. Quelques-unes de ses poésies, bien que peu littéraires, sont néanmoins intéressantes. Beaugendre l'a presque réduit à rien pour parer Hildebert de ses dépouilles. Dans l'intérêt mieux entendu d'Hildebert, nous restituerons au chanoine tout ce qui lui appartient.

XLII. *De exilio suo liber.*

Tous les copistes n'ont pas connu l'auteur de ce poème célèbre. En effet, voici les titres de plusieurs copies : *Versus cujusdam de lapsu fortunæ, de casu hujus mundi, de exilio suo, de infortunio suo, de contemptu mundi*. C'est un de ces textes anonymes, et l'un des plus défectueux, qui a été publié de nos jours comme inédit (ce qui doit surprendre) dans un recueil estimé (1). On a plus rarement transcrit ce poème

(1) *Revue de philologie*, 1845, t. I, p. 410.

sous de faux noms. Il est pourtant intitulé, dans le n° 15155 de la Bibliothèque nationale, *Matthæus de Fortuna*. Ce *Matthæus* est sans doute Matthieu de Vendôme, à qui l'attribution fait beaucoup d'honneur. Nous avons même à signaler, dans une édition moderne, une plus grave méprise. Selon M. Thomas Wright l'auteur serait Guillaume de Blois (1). Il est probable que M. Thomas Wright aura lui-même reconnu plus tard cette erreur et l'aura corrigée.

Nous n'avons pas besoin de mentionner les copies que suit où précède le nom d'Hildebert; elles sont vraiment innombrables : toutes les bibliothèques de quelque importance en possèdent au moins une. Le poète est, d'ailleurs, clairement désigné par des traits tout à fait particuliers. Cet évêque riche et glorieux de sa richesse, qu'un nouveau comte du Maine chasse du pays et contraint d'aller en exil au delà de l'Océan, c'est, à n'en pas douter, Hildebert, car ce ne peut être un autre que lui. C'est pourquoi les bibliographes sont ici d'accord avec les manuscrits. On reconnaît donc que cette pièce a été convenablement publiée sous le nom d'Hildebert par Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial* (2), par Antonin de Florence dans sa *Chronique*, part. II, tit. xvi, ch. 10, § 1, par Égasse Du Boulay dans le second tome de son *Histoire de l'Université*, par Jacques Hommey dans son *Supplément à la Bibliothèque des Pères*, p. 453, et plus tard par Antoine Beaugendre; mais on reproche

(1) *A selection of latin stories*, edited by Thomas Wright, p. 192.

(2) *Speculum histor.* lib. XXV, cap. cix.

aux éditeurs, et particulièrement à Beaugendre, de l'avoir fait imprimer sur de mauvaises copies. Les variantes qu'il a mises au bas de ses pages valent mieux généralement que la leçon par lui préférée, et il n'a pas recueilli toutes celles qu'il aurait dû recueillir. Il aurait pu s'épargner ainsi la peine de proposer des conjectures qui sont presque toutes à rejeter. Nous ne résistons pas au désir de donner enfin un meilleur texte de cette élégie vraiment remarquable. Nos corrections seront faites sur d'anciens manuscrits, notamment sur les nos 7596 A, 14194 et 15155 de la Bibliothèque nationale :

Nuper eram locuples multisque beatus amicis,
 Et risere diu prospera fata mihi.
 Larga Ceres, deus Arcadiæ Bacchusque replebant
 Horrea, septa, penum (1), farre, bidente, mero.
 Hortus, apes, famulæ, pulmento, melle, tapetis
 Ditabant large prandia, vasa, domum.
 Dextra laborabat gemmis, pomaria fructu,
 Prata redundabant gramine, lacte greges.
 Agger opum, tranquilla quies, numerosus amicus,
 Delicias, somnos consiliumque dabant.
 Singula quid memorem? Lætos testantia casus
 Omnia captivæ prosperitatis erant.
 Jurares superos intra mea vota teneri,
 Et res occasum dedidicisse pati.
 Denique mirabar sic te, Fortuna, fidelem;
 Mirabar stabilem, quæ levis esse soles.

(1) Le sens de *penum* est ici « cellier. » C'est une acception dont Forcellini ne cite aucun exemple.

Sæpe mihi dixi : Quorsum tam prospera rerum?
 Quid sibi vult tantus, tam citus (1) agger oppum?
 Hei mihi (2)! nulla fides, nulla est constantia rebus!
 Res ipsæ quid sint mobilitate docent.
 Res hominum atque homines levis alea versat in auras,
 Et venit a summo summa ruina gradu.
 Cuncta sub ancipiti pendent mortalia casu
 Et spondent propria mobilitate fugam.
 Quidquid habes hodie cras te fortasse relinquet,
 Aut modo, dum loqueris, desinit esse tuum.
 Has ludit Fortuna vices, regesque superbos
 Aut servos humiles non sinit esse diu.
 Illa dolosa comes, sola levitate fidelis,
 Nec favet æternum, nec sine fine premit.
 Illa, mihi quondam risu blandita sereno,
 Mutavit vultus, nubila facta, suos;
 Et, velut æternam misero conata ruinam,
 Spem quoque lætitiæ detrahit ipsa mihi.
 Illa, professa dolum, submersit, diruit, ussit
 Culta, domos, vites, imbribus, igne, gelu.
 Hæc eadem fregit, concussit, debilitavit
 Hoste, notho, morbis, horrea, poma, gregem.
 Accessit damnis novus ille gravisque tyrannus,
 Quo Cenomanorum consule (3) jus periit;

(1) Hildebert était évêque du Mans depuis quelques années seulement quand eut lieu sa disgrâce. Voir *Gall. christ.*, t. XIV, col. 378.

(2) Beaugendre se trompe en disant que cette leçon *Hei mihi*, donnée par Hommey, n'est autorisée par aucun manuscrit. Nous l'avons rencontrée dans plusieurs, et *Si mihi*, que donne Beaugendre, n'a pas de sens.

(3) Beaugendre traduit *Cenomanorum consule* par le « maire de la ville. » C'est une traduction libre et singulière. On ne sait pas bien, d'ailleurs, en quelles circonstances Hildebert fut exilé. Les actes de sa vie, publiés par Mabillon, le font traverser la Manche, vers l'année 1100, allant apaiser Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. Hildebert parle lui-même de ce voyage dans le

Cujus avos puduit scelerum genuisse patronum
 Fortunæque parem mobilitate, dolis.
 Ille pudor patriæ me non impune tuentem
 Justitiæ leges expulit a patria.
 Inde ratem scando, vitam committo procellis.
 Vela tument, gemina cymba juvatur ope.
 Portus erat longe cum ventus fortior æstum
 Movit et in tumulos Auster aravit aquas.
 Crescit hiems, agit aura ratem, furit unda dehiscens;
 Imbre madet velum, nox tegit atra diem.
 Desperare jubent venti, mare, turbine, fluctu,
 Occursu rupes, ignibus ipse polus.
 In fragilem pinum totus prope congerit iras
 Orbis, et est hostis quidquid obesse potest.
 Dum sic sævit hiems, dum pallet et ipse magister,
 Dum stupet et fieri piscibus esca timet,
 Ecce rapax turbo, tollens ad sidera fluctus,
 Impulit ad littus jam sine puppe ratem.
 Sic misere felix, quassa rate, rebus ademptis,
 Evasi ventos, æquora, saxa, Jovem.
 Ecce quid est hominis; quid jure vocare paternum,
 Qua miser ipse sibi plaudere dote potest!
 Hoc est, hoc hominis semper cum tempore labi
 Et semper quadam conditione mori.
 Est hominis nudum nasci nudumque reverti
 Ad matrem, nec opes tollere posse suas.
 Est hominis putrere solo saniemque fateri,
 Et miseris gradibus in cinerem redigi.

second livre de ses lettres, lettre 8. Mais il s'agit, dans le poème, d'un exil, et l'expulsion d'Hildebert est le fait d'un nouveau comte du Maine, honte du pays, *pudor patriæ*, qui s'éloigne des traditions de sa famille en chassant un évêque dont il méconnaît les droits. Ce ne peut être le comte légitime, Hélié de La Flèche, alors ami d'Hildebert, mais c'est peut-être Foulques Réchin, l'un des comtes usurpateurs. *Modico tempore*, dit Hildebert dans la lettre citée, *sex in urbe sustinuumus consules*.

Istius est hæres homo prosperitatis, et illum
 Certius his dominum prædia nulla manent.
 Res et opes præstantur ei, famulantur ad horam,
 Et locuples mane, vespere pauper erit.
 Nemo potest rebus jus assignare manendi,
 Quæ nutus hominum non dedicere sequi.
 Jus illis Deus adscripsit statuitque teneri
 Legibus et nutu stare vel ire suo.
 Ille simul, semel et solus prævidit et egit
 Cuncta, nec ille aliter vidit agitque aliter.
 Ut vidit facienda facit, regit absque labore,
 Distinguit formis, tempore, fine, loco.
 Distinctis idem cursum metitur, et illa
 Secretis versat legibus, ipse manens.
 Ipse manens, dum cuncta movet, mortalibus ægris
 Consultit, atque ubi sit spes statuenda docet.
 Si fas est credi te quidquam posse vel esse,
 O Fortuna, quid es? Quod potes ipse dedit.
 Pace tua, Fortuna, loquar : blandire, minare;
 Nil tamen unde querar aut bene læter ages.
 Ille potens, mitis, tenor et concordia rerum,
 Quidquid vult in me digerat, ejus ero.

Il y a, dans ces vers, des licences que nous condamnons, avec Virgile, avec Ovide. Il y a des locutions et des constructions qui n'appartiennent pas à la bonne antiquité. Mais, d'autre part, il y a de belles pensées, exprimées dans un style d'une remarquable noblesse, et qui, suffisamment développées, ne le sont pas avec une prolixité répréhensible. C'est bien naturellement que cet évêque fugitif regrette ses jardins ravagés, ses greniers pillés, toutes ses richesses évacuées, et que, faisant ensuite un retour sur lui même, chrétien, évêque chrétien, il cesse d'accuser la fabu-

leuse Fortune de sa misère présente, pour voir en Dieu, le sage et puissant ordonnateur des choses, l'auteur réel de sa disgrâce, et pour lui dire, en achevant sa complainte, que, malgré l'excès de ses maux, il l'appelle encore doux, clément, et sera toujours à lui. On ne trouvera pas, dans les recueils du xii^e, du xiii^e siècle, beaucoup de vers pareils à ceux-là. Ils sont d'un vrai poète.

XLIII. *Epistola elegiaca ad amicum.*

Nous allons montrer, sous ce titre, avec quelle légèreté Beaugendre faisait ses attributions. Le n^o 8088 de la Bibliothèque nationale, ancien 3019 de Colbert, d'où Beaugendre a tiré cette épître élégiaque, est un recueil formé de nombreux cahiers, complètement dissimilaires. Les uns sont en papier, les autres en parchemin, et contiennent les uns des vers, les autres de la prose; l'écriture de quelques-uns est du xii^e, du xiii^e, du xiv^e siècle; celle de la plupart est du xvi^e. L'assemblage de ces cahiers si divers est le fait d'un relieur. Eh bien, ayant rencontré, vers le milieu du volume, quelques pièces d'Hildebert, transcrites sur papier par une main du xvi^e siècle, Beaugendre en a conclu qu'une autre série de vers anonymes, copiés sur parchemin au xii^e siècle, et placés par le relieur à la fin du volume, devaient être aussi d'Hildebert. La témérité d'une telle conclusion est très surprenante. Qu'on en soit donc surpris, mais qu'on ne croie pas nous entendre raconter les choses autrement qu'elles n'ont eu lieu. Beaugendre connaissait-il un second

exemplaire de la même épître? Non. Lisait-il sur celui-ci quelque note, quelque avis favorable à sa conjecture? Non. Cette conjecture est pleinement de son chef, il l'a faite comme nous l'avons dit, et voici comment il s'est efforcé de la justifier.

Le poète adresse ses vers, qui sont très mélancoliques, à un ami, ou plutôt à des amis dont il se dit séparé par le domaine de Neptune. C'est Hildebert persécuté, qui, de France ou d'Italie, écrit à l'un de ses amis anglais, peut-être Roger, évêque de Salisbury, le suppliant de compatir à sa disgrâce. Le poète se dit victime, au vers 52, de la colère de César. César, remarque Beaugendre, est le nom poétique soit de Guillaume le Roux, soit de Henri I, soit de Louis le Gros, qui tous les trois ont, en divers temps, maltraité le vaillant évêque. C'est avec la plus grande facilité que Beaugendre interprète toutes ces allusions. Ne sont-elles pas, en effet, transparentes? Ainsi, bien que la pièce soit anonyme, il est prouvé qu'Hildebert en est l'auteur, non-seulement par la présence de cette pièce dans le volume, mais encore par ce qu'elle contient.

L'erreur est grosse, nous en prévenons. D'abord l'auteur du poème, c'est, à proprement parler, Beaugendre lui-même. Le copiste ayant transcrit les uns à la suite des autres des vers pris à des pièces diverses, Beaugendre n'a pas remarqué les signes ou les faibles intervalles qui distinguent ces extraits, et c'est ainsi que la composition de cette épître bizarre, où rien ne s'enchaîne, est vraiment son ouvrage. Quant à l'auteur des vers, ce n'est pas l'adversaire impuis-

sant de Guillaume le Roux, de Henri I ou de Louis le Gros; c'est l'aimable poète exilé par Auguste sur les rives du Pont-Euxin; c'est Ovide. Tous les vers du poème fabriqué par Beaugendre appartiennent aux *Pontiques*. Les vers 1-8 et 9, 10, sont les vers 7-14 et 40, 41, de l'épître troisième, livre II. On lira les vers 11-20 et 21-24 dans l'épître sixième du même livre, vers 5-14 et 21-24. Les vers 25-40, 41-50, 51-54, 55-60, 61-62, sont, dans l'épître septième, les vers 1-16, 38-48, 53-56, 71-76, 83-84; les vers 63-66 et 67-70 sont, dans l'épître neuvième, les vers 5-8, 25-28, etc., etc. Il n'est pas nécessaire de continuer cette collation.

XLIV. *De infelicitate fortunæ et amoris mundi.*

Mundi doit être une addition de Beaugendre. Il aura voulu, par cette addition, donner au poème le cachet chrétien. Dans un manuscrit de la reine Christine dont nous avons fait connaître le contenu, le même poème est mieux intitulé *De amore et fortuna* (1). C'est en effet une élégie tout à fait profane sur l'inconstance de l'amour et de la fortune. Il y a des fautes de quantité dans le texte de Beaugendre, et, comme à l'ordinaire, des mots dont le sens est impénétrable. Cependant les vers sont généralement faciles et bien rythmés. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* les attribuent à un des Serlon (2); mais c'est une attribution aussi conjecturale, et encore moins plausible que celle de Beau-

(1) *Not. et extr. des manuscrits*, t. XXIX, deuxième partie, p. 341.
 (2) T. XV, p. xvi.

gendre. Nous regrettons de ne pas avoir un meilleur texte de cette pièce.

XLVI. *De instabilitate rerum humanarum.*

Les quatre vers auxquels Beaugendre a donné ce titre sont des vers bien connus, mais pas sous le nom d'Hildebert. Ils sont d'Ovide : *Pont. lib. IV, ep. 3*, vers 35, 36 et 49, 50. Ainsi Beaugendre a deux fois commis la même étourderie, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* ne l'ont pas même une fois signalée. Ajoutons que ces quatre vers d'Ovide sur la mobilité des choses humaines se retrouvent au début d'un poème inséré par Gerberon dans les *Œuvres* de saint Anselme (1), et que l'auteur de ce poème, quel qu'il soit, se les est manifestement attribués; ce dont Gerberon n'a pas su le reprendre. La plupart des bénédictins de Saint-Maur, très versés dans la littérature sacrée, l'étaient peu, beaucoup trop peu, dans la littérature profane. On a bien le droit d'en faire la remarque quand on ne leur refuse aucune des louanges qui leur sont dues.

XLVII. *De matrimonii sacramento.*

Cette dissertation historique et poétique sur le mariage fait partie d'un petit poème en trois chapitres, intitulé *De fine data ritibus judaicis*, dont l'objet est de montrer comment les cérémonies principales de l'ancienne loi, c'est-à-dire le sacrifice, le baptême, le mariage, ont été modifiées par la loi nouvelle. Dans

(1) Édit. Migne, *Patrol.*, t. CLVIII, col. 707.

les bons manuscrits, comme, par exemple, le n° 3088 de la Bibliothèque nationale, on lit à la fin du poème ces vers qui le résument :

Ecce vides in lege typos et signa præisse,
 Et caput ad proprium tria sacramenta redisse.
 Hostia, conjugium, baptismus, qualia primo
 Talia nunc; res ipsa redit, disparuit umbra.

La plupart des copistes ayant disloqué ce poème, il s'agissait d'abord d'en réunir les membres épars. C'est ce qu'a très bien fait l'auteur du *Supplementum Patrum*, Jacques Hommey. Il s'agissait ensuite de rétablir les chapitres dans l'ordre que le poète leur avait assigné, et que l'on retrouve dans plusieurs manuscrits (1). C'est à quoi Jacques Hommey n'a pas réussi, puisqu'il a placé le mariage après le baptême. Quant à Beaugendre, il n'a pas même soupçonné l'existence du poème, et son édition reproduit, même en l'aggravant, le désordre des manuscrits les plus imparfaits.

Le premier des trois chapitres, commençant par

Melchisedech Domino panem vinumque litavit,

se trouve à la colonne 1151 de Beaugendre, sous ce titre : *De novo sacrificio vetus abrogante*. L'édition est assez correcte. Cependant il faut, au cinquième vers, *diluit* au lieu d'*expiat*, et, au sixième, *præsignans* au lieu de *designans*. Le douzième vers, que Beaugendre

(1) Notamment dans un manuscrit du collège Sidney-Sussex, *Catal. Angl. et Hibern.*, t. I, part. III, n° 714.

propose de modifier, ne le comprenant pas, doit être simplement mieux ponctué. Voici ce vers et les deux suivants remis en bon ordre :

Cruz sol, cruz portus. Hæc est ; ea præteriere.
Cruz clausit templum, cruz solvit enigmata legis ;
Sub cruce cessat ephod et deficit unctio regis ;

au dix-septième, lisons, au lieu de *cruz*, *caro*, et rétablissons le vingt-huitième comme le donne Jacques Hommey d'après les bons manuscrits :

Unde procul facinus, procul horror et usus inanis.

Enfin, après avoir substitué, dans le vers suivant, *decretum* à *secretum*, plaçons sous le titre, avant les vers, ces lignes rimées, de quinze syllabes, qui contiennent l'argument du chapitre :

Ante legem pro peccato panis factus hostia
Lege cessit, et post legem redit ad altaria (1).

Un semblable argument se lisant en tête de chacune des trois parties, voilà une nouvelle preuve de cette unité qu'on a maladroitement rompue.

Le second chapitre manque dans l'édition de Beaugendre. Comment Beaugendre l'a-t-il omis, quand Hommey l'avait publié ? C'est ce qu'il est bien difficile de s'expliquer. Le titre particulier de ce chapitre est *Quod baptismus circumcisioni successit*, et voici les

(1) La plupart de ces corrections au texte de Beaugendre ont été déjà faites par Denis d'après un manuscrit de Vienne : *Cod. man. theolog. Vindob.*, t. I, col. 177.

lignes de prose rimée qui lui servent de préambule :

Baptismalis quædam forma fuit in diluvio;
Huic successit, huic cessura, carnis circumcisio.

Les vers commencent ensuite, dans un certain nombre de manuscrits, par ceux qui sont les derniers de tout le poème dans notre n° 3880 : *Hostia, conjugium, baptismus*. Les jugeant mieux placés dans cette copie que dans les autres, nous publions ainsi le chapitre omis par Beaugendre :

Diluvium speciem baptismi gessit, et unda
Abluit excessus undis quandoque lavandos.
Præputium post diluvium successio Tharæ
Deposuit, ritusque fuit sic prava piare.
Circumcisa caro lavit sub lege reatus,
Illud agens quod agit fons sub cruce sanctificatus.
Fons pueris, fons simplicibus, fons crimine mundis
Ad vitam prodest; crux hoc accommodat undis.
Talibus aut meritis aut ævo profuit ante
Circumcisa cutis; sed, Christi morte juvante,
Ritus uterque sacer, quia sanguis utrumque sacravit.
Tempus utriusque suum: corpus piat, umbra piavit.
Supplicium, sed mysterium, sed tempore sacrum,
Præco fuit, quia præcinuit fluviale lavacrum.
Præconem decuit, Domino præsentem, silere,
Necnon et Dominum, præcone silente, jubere.
Sic ad se baptismus redit, cessante figura;
Sic involvit aquis sua circumcisio jura.

Le plus intéressant des trois chapitres est le dernier, qui se rapporte au mariage. Beaugendre l'a publié très loin du premier, à la col. 1349, d'après le n° 4103 de l'ancien fonds du roi. C'est actuellement notre

n° 2595, où la pièce est au fol. 108. Beaugendre aurait dû prendre ailleurs le texte de ce chapitre; il l'aurait facilement donné plus correct d'après les volumes qui portent aujourd'hui les n° 3652 (fol. 26), 3696 B (fol. 19), 7596 A (fol. 165), 8484 (fol. 30), 13343 (fol. 39) et 14867 (fol. 170) de la Bibliothèque nationale, et d'après une copie de Baluze qui se trouve au fol. 318 de ses papiers, n° 120. Le préambule, en lignes rimées, est ainsi conçu :

Ut cognatos et affines uniret conjugium,
Raritate primæ prolis fuit necessarium.
Ut auferent caritatem nuptiæ sub gratia,
Ad externos transierunt sacra matrimonia;

et tels sont les vers :

Affines, consanguineos connubia prima
Non susceperunt, nec plures una, nec unus.
Unius Eva fuit conjux, vir unius Adam.
Præcessit coitum benedictio, gratia prolem.
Nupta sequens non sic; cui copia parva virorum,
Affinem, consanguineum fratremve jugavit.
Hinc etiam plures uni nupsere marito,
Non solum quia quæque parem non inveniebat,
Sed quia Messiam proles paritura placebat.
Tu, genitrix Isaac, venturi præscia Christi,
Conjugii sociam patienter sustinuisti.
Ante datam legem Jacob et Rachel et Lia nupsit,
Uxores sub lege duas simul Helcana duxit.
Temporis illius si vis attendere nuptas,
Quæsita est soboles, non affectata voluptas;
Non sibi, sed generi matrona satisfaciebat,
Unde redemptorem venturum prospiciebat.
Hinc uni multæ, non multis una maritis,
Eæserunt pariter, velut ulmo plurima vitis.

Unus enim multis ad prolem sufficiebat ;
 Pluribus una viris non quo generaret egebat.
 Sic populum Domini peperere sacræ mulieres,
 Unde creandus erat suus ille redemptor et heres.
 Illius adventus connubia prima reduxit.
 Inde nec affinis nec proxima sanguine nupsit,
 Nam descendentes ab eadem stirpe ligantur
 Proximitate sua, carique sibi generantur.
 Nil amplexus eis ad honestum præstat amorem,
 Nam satis hunc fratrem, satis est hanc esse sororem ;
 Inter eos ideo connubia nulla jugantur
 Quos generis pietas et gratia præcomitantur.
 Vult Deus ut fiant qui non nascuntur amici ;
 Vult homines aliud quam cognatos sibi dici ;
 Illas uxores, istos vult esse maritos,
 Ex alienigenis illas istosque petitos ;
 Conjugiale bonum quos stirps sua separat unit.
 Fœderat hoc populos, ligat urbes, mœnia munit.
 Sic diffusus amor, sic res hæc publica crevit,
 Sic mundus discors quæsitâ pace quievit.
 Ut sacra sub Christo dilectio porrigeretur,
 Femina sub Christo sic nubere lege jubetur.

Nous n'avons pas cité ces vers comme bons et louables. Assurément ils ne le sont pas. Cependant on ne peut refuser de les admettre dans les œuvres d'Hildebert, car ils lui sont attribués par tous les manuscrits où se lit un nom d'auteur. Mais il est permis de supposer que c'est là une œuvre de jeunesse. Si, d'ailleurs, la facture des vers est généralement répréhensible, les idées ne sont pas toutes banales.

XLVIII. *De duobus Jacobis.*

Il s'agit de Jacques le Majeur et de Jacques le Mineur, dont le poète s'est chargé d'expliquer la généalo-

gle. Ce poète n'est certainement pas Hildebert. Jamais Hildebert n'a fait des vers aussi mauvais que ceux-ci, les premiers de la pièce, que valent, au surplus, ceux qui suivent :

..... Ex Jacobis non litiget amodo qui vis.
 Hic satus Alphæo, fuit alter a Zebedæo.
 Quem prius audisti fratrem, memor, assere Christi,
 Jerusalemque situm legimus quem sæpe petitum...

Nous ne connaissons pas une autre copie de ces vers, que Beaugendre dit avoir tirés d'un manuscrit d'Auxerre. On remarque que le premier n'a que cinq pieds. Mais, en indiquant la lacune, nous mettons la faute au compte de Beaugendre.

XLIX. *Cur dimittimus Alleluia in Septuagesima.*

Le manuscrit où Beaugendre a, dit-il, copié cette pièce, le n° 6101 de Colbert, est aujourd'hui le n° 1249 de la Bibliothèque nationale. Elle s'y trouve, au fol. 37, mais sans aucun nom d'auteur, et Baluze ne l'a pas crue d'Hildebert, puisqu'il ne l'a pas transcrite ou fait transcrire. Un autre exemplaire, pareillement anonyme, est dans le n° 1331 de la bibliothèque de Troyes. L'auteur est donc ignoré. Quel qu'il soit, lisons au troisième vers, pour le comprendre, *septuaginta* au lieu de *sexaginta*. La faute n'est pas, bien entendu, dans les manuscrits.

L. *Cur dicantur tres missæ in natali Domini.*

Cette pièce médiocre, composée de six vers, est ici pour la seconde fois imprimée, avec quelques diffé-

rences. Beaugendre l'avait déjà publiée, à la col. 1155, entre deux poèmes sur l'eucharistie qu'il croyait l'un et l'autre d'Hildebert. Mais c'était une fausse opinion. Si donc elle appartient à l'auteur des deux poèmes, il faut en décharger Hildebert, puisque les deux poèmes ne sont pas de lui. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* l'ont déjà démontré; mais nous croyons devoir ajouter quelques détails aux preuves qu'ils ont fournies.

Le second de ces poèmes, dont nous parlerons en premier lieu, commence, à la colonne 1155 de Beaugendre, ainsi que dans les n^{os} 8484 et 16697 de la Bibliothèque nationale, 215 et 224 de Troyes, par une série de vers rythmiques dont voici les premiers :

Quisquis nostri Salvatoris
 Vestiris imagine,
 Et divinæ delectaris
 Sacramentis paginæ,
 Nostrum lege codicellum,
 In quo scripsi breviter...

C'est une sorte d'épître liminaire, où l'auteur recommande naïvement la lecture de son œuvre didactique : aux prêtres d'abord, ensuite au peuple des fidèles. Dans plusieurs manuscrits ces lignes rimées sont à la fin du poème. Comme l'une ou l'autre place leur convient également, nous n'insistons pas sur cette différence. Mais nous allons en signaler une bien plus importante. Dans le n^o 8484 de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les n^{os} 215 et 224 de Troyes,

les premiers vers sont, comme dans l'édition de Beaugendre :

Panis in altari verbi virtute sacratus
Fit divina caro, nostri medicina reatus;

mais, entre les lignes rimées et ces hexamètres, il existe une grande lacune; il manque un prologue de deux cents vers, dont voici les premiers :

Omnibus in factis, inceptis atque peractis,
Debet præponi Deus humanæ rationi;

or, dans ce prologue, que nous offrent à la fois le n° 11579 (fol. 145) de la Bibliothèque nationale (autrefois 658 de Corbie), le n° 15291 (fol. 1) de la même bibliothèque, le n° 7950 de Munich et un volume de Vienne cité par M. Endlicher sous le n° 312 (1), se rencontre deux fois le nom de l'auteur. Invoquant d'abord Dieu le Père, le poète lui dit :

O pater æterne, qui, cuncta regendo superne,
Omnia disponis virtute sacræ rationis,
Carminis esto mei dux et via materiei.
Materiam, metrum, mendacia, prospera, Petrum,
Præsigna, forma, remove, concede, reforma;

puis, invoquant Dieu le Fils, il s'exprime ainsi :

Duritiam frange Petri petra, duraque tange
Corda...

Il est donc certain que l'auteur de ce poème avait nom Pierre. C'est pourquoi Jean Busée, qui l'a publié le

(1) St. Endlicher, *Catal. cod. philolog. Vindob.*, p. 147.

premier, bien avant Beaugendre, a cru pouvoir le donner à Pierre de Blois (1); ce qu'a fait aussi Gous-sainville, dans son édition postérieure (2) de toutes les œuvres conservées de ce fécond écrivain. Cependant ils se sont trompés l'un et l'autre. Ainsi que l'a justement remarqué M. Ginguéné (3), les vers de cette pièce sont détestables, on y trouve presque autant d'offenses aux règles de la grammaire qu'à celles de la métrique, et ils ne sont pas plus imputables à l'archidiacre de Bath qu'à l'évêque du Mans. En effet, Pierre de Blois, sans être un poète irréprochable, n'était pas un poète lourd et pédant à ce degré. Ils sont de Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer, à qui les attribuent positivement le manuscrit de Vienne, les n^{os} 11979 et 16699 de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'un catalogue de la meilleure date, rédigé par quelque contemporain de Pierre le Peintre, le catalogue de Saint-Amand (4). Nous n'insistons pas sur cette démonstration, car elle n'est pas entièrement nouvelle. Déjà les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont deux fois rejeté sur Pierre le Peintre la responsabilité de cette pénible et inélé-gante poésie, Hildebert et Pierre de Blois également disculpés (5).

Retournons maintenant au poème sur l'eucharistie par lequel s'ouvre le *Liber unicus* de Beaugendre,

(1) Petri Bles. *Opera.*; Mayence, 1600, in-4^o.

(2) Année 1667, in-fol.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XIII, p. 433.

(4) L. Delisle, *Le Cabinet des Man.*, t. II, p. 453.

(5) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 371; t. XIII, p. 429.

le poème qui commence, à la col. 1154, par ce vers :

Si Deus elegit tria quæ sibi sacrificentur,

pour finir, à la col. 1155, par celui-ci :

Ipsius in regno perfectius accipiemus.

Deux copies, qui semblent avoir été faites l'une sur l'autre, dans les n^{os} 8484 de la Bibliothèque nationale et 224 de Troyes, n'offrent aucun nom d'auteur. Ce premier poème, étant aussi défectueux que le second, ne peut être mis au compte d'Hildebert. Mais est-il aussi de Pierre le Peintre ? Il est aussi de lui, comme l'assurent les auteurs de l'*Histoire littéraire* (1). Nous remarquons, pour notre part, que cette moindre pièce se lit en divers manuscrits où se trouve l'œuvre principale de Pierre le Peintre, et que les vers en sont de la même facture, des alexandrins rimés deux à deux, et assez richement rimés, au grand préjudice de la cadence et de l'harmonie. Il est certain d'ailleurs que la pièce est antérieure au xiii^e siècle, puisque plusieurs copies sont du xii^e siècle. Assurément voilà d'assez fortes raisons pour la croire de Pierre le Peintre.

On se demande sans doute sur quoi Beaugendre s'est fondé pour attribuer ces deux poèmes à notre évêque du Mans. Il les a, dit-il, publiés d'après un ancien manuscrit de Colbert où n'est pas indiqué, il en convient, le nom de l'auteur ; mais il y a trouvé, s'empresse-t-il d'ajouter, une foule de locutions, d'allégories hildebertines, et, de plus, deux vers extraits d'un autre poème dont Hildebert est l'auteur incontesté.

Ces raisons ont été jugées par l'éditeur également décisives. Elles valent, en effet, autant l'une que l'autre; mais l'une et l'autre ne valent rien. D'abord il n'est pas vrai, pour l'honneur d'Hildebart, que la langue de ces poèmes soit la sienne. Quant à l'autre raison, on va l'apprécier. A la col. 1150 de son Hildebart, Beaugendre a publié sous ce titre, *De sacramento altaris*, une pièce de vingt hexamètres rimés, où, dit-il, se rencontrent les deux vers qu'on lit aussi dans le second des grands poèmes sur l'eucharistie. Ce n'est pas assez dire, et Beaugendre a manqué d'attention; ce sont tous les vers du petit poème qui se lisent dans le grand. Il faut ainsi décomposer ce petit poème, dont Beaugendre avoue n'avoir trouvé qu'un seul exemplaire. Les vers 1 et 2 appartiennent au premier paragraphe du plus considérable des poèmes restitués à Pierre le Peintre; les vers 3-16 en composent tout le huitième; les vers 17-20 sont les premiers du onzième. Il n'y a donc rien d'Hildebart dans ce petit poème dont on allègue deux vers pour prouver qu'il est l'auteur du grand.

Devons-nous maintenant attribuer à Pierre le Peintre les six vers sur les messes de Noël que Beaugendre a rencontrés, dans le volume de Colbert qui est devenu le n° 8484 de la Bibliothèque nationale, entre les deux poèmes auxquels ils ne se rapportent en rien? Les donner à quelqu'un ce n'est enrichir personne, puisqu'ils sont sans mérite. Denis les a publiés sans aucun nom, et nous ne blâmons pas sa prudence (1). Ils sont peut-être de Pierre le Peintre: ils

(1) *Cod. theol. Vindob.* t. I, col. 1271.

sont peut-être de l'un des Serlon, à qui semble les rapporter un manuscrit du Musée britannique d'après lequel M. Paul Meyer les a reproduits (1); ils sont plutôt, néanmoins, d'Hildebert, à qui Jacques Hommey les avait attribués avant Beaugendre (2). Nous les trouvons, en effet, dans presque tous les recueils de ses œuvres, notamment dans les n^{os} 459 (fol. 216), 1249 (fol. 42), 2595 (fol. 108), 3696 B (fol. 17), 7596 A (fol. 164), 8484 (fol. 4), 13343 (fol. 171), 14194 (fol. 162), 14867 (fol. 171) et 15149 (fol. 14) de la Bibliothèque nationale, dans le n^o 939 (fol. 134) de la bibliothèque Mazarine, dans le n^o 1565 de la bibliothèque impériale de Vienne, enfin dans les n^{os} 115 de Saint-Omer, 215 et 887 de Troyes.

D'autres explications sur les trois messes de Noël ont été données plus brièvement encore, en quatre vers. Les voici d'après notre n^o 1249 (fol. 43) :

Tres in Natali debent missæ celebrari,
 Quarum prima sacram Christi signat genituram,
 Altera venturi designat gaudia Christi,
 Tertia sub lege verbum signat caro factum.

LI. *In apparitione Domini, etc.*

A la suite, vingt-quatre petites pièces, pour la plupart de deux vers, composées pour être mises sur ou sous certaines images représentant soit la vie de Jésus, soit diverses cérémonies de l'Église. Beaugendre nous dit avoir extrait ces vingt-quatre pièces du volume de

(1) *Arch. des missions*, ann. 1868, p. 173.

(2) *Supplem. Patrum*, p. 460.

Colbert qui porte aujourd'hui le n° 1249 de la Bibliothèque nationale. Elles s'y lisent encore; mais le copiste n'en a pas désigné l'auteur. Beaugendre a donc pris sur lui d'en gratifier Hildebert. Il en est du moins une qu'il faut restituer à un de ses contemporains, la seconde, qui commence par : *Nec Deus est*. Elle est à part, sans nom d'auteur, dans un manuscrit de Vienne signalé par Denis (1); mais, d'après un autre manuscrit, notre confrère M. Delisle la revendique pour Baudry de Bourgueil (2). C'est une restitution que nous faisons sans aucun regret.

LII. *De tribus hominum mansionibus.*

Cette pièce, de six vers hexamètres, est imprimée dans les Œuvres de Philippe, abbé de Bonne-Espérance; mais nous ne connaissons pas un seul manuscrit qui recommande cette attribution. Dans tous ceux où nous l'avons rencontrée, les n°s 3696 B (fol. 17), 7596 A, 14194 (fol. 162), 14867 (fol. 175) de la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Baluze, n° 120, fol. 319, dans un manuscrit de Vienne désigné par M. Endlicher (3), et dans les n°s 125, 887, 1562, de Troyes, elle est sous le nom d'Hildebert, ou bien elle est jointe, sans nom, à d'autres opuscles de ce poète. Elle est, d'ailleurs, de son style, et les bibliographes n'ont pas douté qu'elle ne fût de lui (4). N'omettons

(1) *Cod. theolog. Vindob.*, t. I, col. 991.

(2) *Romania*, t. I, p. 40.

(3) *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 170.

(4) *Leyser, Hist. poës. et poetar. med. æv.*, pp. 390 et suiv.

pas de faire remarquer qu'il faut lire au cinquième vers, comme dans les manuscrits et l'édition de Jacques Hommey, *dicantur* au lieu de *dicuntur*. Avec *dicuntur* le vers est faux et la phrase n'a pas de sens.

Une série de distiques sur la même matière se rencontre dans le recueil intitulé *Floridus aspectus*, et l'on est conduit à supposer, après avoir comparé les deux pièces, que les distiques sont la paraphrase des hexamètres. Le chantre de Reims a pris de bien plus grandes libertés avec l'évêque du Mans, car il s'est maintes fois approprié tel ou tel de ses vers.

LIII. *Quid sit vita pudica.*

Cette épigramme très sensée a été souvent imprimée. On l'a crue longtemps de Martial, et elle est dans toutes les éditions de ses Œuvres ; mais, dans les dernières, on l'a rejetée parmi les œuvres supposées, *Epigrammata Martiali afficta* (1). Beaugendre l'a tirée d'un manuscrit d'Evreux, où probablement elle était sans nom. M. Lenoble l'a donnée de nouveau d'après un volume de Strasbourg écrit tout entier, de l'année 1159 à l'année 1175, par l'illustre Herrade de Landsberg (2). Dans ce volume, dont on déplore la perte récente, elle était certainement anonyme. Elle l'est également dans le n° 3761 (fol. 68) de la Bibliothèque nationale, et c'est d'après cet exemplaire que M. Pressel l'a reproduite (3), la recommandant aux futurs

(1) Édit. Lemaire, t. III, p. 297.

(2) *Bibl. de l'École des chartes*, 1^{re} série, t. I, p. 260.

(3) *Revue de Philolog.* t. I, p. 409.

éditeurs de l'*Anthologie latine* comme un débris sauvé de la bonne antiquité. Cependant M. Riese n'a pas tenu compte de cette recommandation, ayant reconnu, dit-il, ce qu'ignorait M. Pressel, que cette épigramme avait été publiée par Beaugendre dans les œuvres d'Hildebert (1). Les attributions de Beaugendre ne méritant pas, comme on le sait de reste, une grande confiance, M. Riese a peut-être eu, dans cette occasion, trop de scrupule. Assurément nous voudrions qu'une épigramme si bien tournée fût d'Hildebert. Mais vainement nous en cherchons la preuve; nous ne la trouvons nulle part.

LIV. *Quam periculosa mulierum familiaritas.*

Beaugendre dit avoir extrait cette pièce du même manuscrit d'Evreux. Nous la retrouvons dans les papiers de Baluze (n° 120, fol. 321), qui l'avait sans doute copiée au même endroit; mais nous n'en connaissons pas un autre exemplaire.

En voici le sujet. L'auteur, ayant reçu d'aimables vers, *carmina blanda, carmina mollia*, d'une femme lettrée, lui répond en l'injuriant de la façon la plus grossière. C'est une véritable imprécation, en vingt vers dactyliques, dont voici le mécanisme : les vers riment deux à deux, à la finale, et, de plus, la sixième syllabe de chaque vers rime avec la douzième. Cela semble d'une fabrication très laborieuse. Mais l'apparence doit ici tromper; nous avons, en effet, des poèmes entiers, qu'on peut même appeler de trop

(4) Al. Riese, *Anthol. lat.*, part. I, fasc. II, præf., p. 31.

longs poèmes, qui furent composés au moyen âge sur ce rythme disgracieux.

La pièce n'est certainement pas d'Hildebert, qui n'a fait dans sa vie, comme on l'a dit, que quatre vers dactyliques. Elle est, d'ailleurs, écrite sur un ton qui n'est pas le sien. Quand il parle des femmes en général, il ne les ménage pas ; nous le verrons même tout à l'heure les qualifier très durement. Les femmes en général ont servi de matière à bien d'autres amplifications. C'est un lieu commun souvent traité ; à peu près tous les rhéteurs et tous les versificateurs du moyen âge, nous parlons de ceux dont le latin était la langue professionnelle, ont cru devoir faire quelque déclamation sur les femmes en général. Cela ne les empêchait pas d'être ordinairement convenables à l'égard des femmes en particulier. Hildebert, par exemple, peut être signalé comme ayant eu les meilleures manières dans son commerce avec elles. Une pièce de vers, que nous citerons plus loin, où précisément il répond à des vers féminins, est un vrai modèle d'urbanité.

Pour en finir avec celle que nous avons présentement sous les yeux, disons qu'elle est sans aucun talent et sans aucune originalité. Sous le rapport du rythme, elle rappelle ce poème *De contemptu mundi* dont l'auteur est, comme on le sait, Bernard de Morlas. L'imitation va même jusqu'au plagiat. Ainsi l'on trouve, dans le second livre du poème, une apostrophe contre les femmes où l'auteur de notre pièce a pris sans gêne ses plus fortes invectives : *horrida noctua, publica janua, trita semita, fossa novissima,*

vipera pessima, etc., etc. (1). A notre avis, cette pièce, faussement mise au compte d'Hildebert, fut composée, vers la fin du XII^e.siècle ou le commencement du XIII^e, par quelque moine né ou devenu chagrin, mais certainement né sans esprit et sans délicatesse.

LV. *De perversa muliere.*

Il s'agit de six vers d'une construction extrêmement compliquée. Ces six vers paraissent aux auteurs de l'*Histoire littéraire* « dans le goût » de quelques autres pièces attribuées à notre évêque. Nous en convenons, mais en faisant remarquer qu'il n'est pas l'auteur certain de toutes ces pièces, et que d'autres poètes du même temps ont fait dans le même goût, un goût très condamnable, des vers qui ne leur sont pas contestés.

Il semble qu'il manque deux vers à l'édition donnée par Beaugendre d'après un manuscrit unique; en effet les mots *habet* et *expoliat* du second vers n'ont pas de compléments. Nous le croyons du moins; mais peut-être n'avons-nous pas pénétré tous les secrets de l'énigme.

LVI. *Quam nociva sint sacris hominibus femina,
avaritia, ambitio.*

Nous n'avons plus aucun doute sur l'auteur de ces vers. Cependant le problème à résoudre n'était pas sans difficultés. Nicolas Chamart en a d'abord publié quelques - uns sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. La pièce tout entière fut ensuite

(1) Voir l'édition de ce poème par M. Th. Wright, *Anglo-latin satirical poets*, t. II, p. 57.

imprimée par Jacques Hommey sous le nom de Marbode; *Supplem. Patrum*, p. 547. Enfin le n° 15155 (fol. 54) de la Bibliothèque nationale ainsi qu'un manuscrit de Vienne communiqué par M. Endlicher à M. Wright l'attribuent à Matthieu de Vendôme. Néanmoins nous tenons pour certain qu'elle est d'Hildebert. Si les n° 115 et 710 de Saint-Omer, 1612 de Troyes, 11902 de sir Thomas Phillips, à Cheltenham (1), 704 de Berne, 3696 B (fol. 46) et 3761 (fol. 71) de la Bibliothèque nationale nous l'offrent sans aucun nom d'auteur, elle porte le nom de notre évêque dans les n° 7596 A (fol. 168) et 14867 (fol. 176) de la même bibliothèque, dans les Papiers de Baluze, n° 120 (fol. 324), ainsi que dans les n° 372 et 749 de Douai. Voilà déjà de nombreux témoignages en sa faveur. En voici maintenant un autre d'une plus grande autorité, celui de Pierre le Chantre citant, sous le nom d'Hildebert, quatre vers de cette déclamation poétique, au chapitre Lrv de son *Verbum abbreviatum*. On se persuade sans peine que Pierre le Chantre, théologien lettré, qui fut presque un des contemporains d'Hildebert, étant mort en 1197 (2), n'a pu lui donner des vers d'un autre. Eh bien ! il nous reste à produire une attestation encore plus convaincante.

Il existe au Vatican, dans le n° 1351 de la reine Christine, un recueil des poèmes laissés par Baudry de Bourgeuil, et notre confrère M. L. Delisle, venant de nous communiquer une copie récente de ce pré-

(1) Au rapport de M. Waitz, *Neues archiv*, t. IV, p. 599.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 288.

cieux manuscrit, nous y trouvons une épître à l'adresse d'Hildebert, archidiacre du Mans, *Audeberto, Cenomanensi archidiacono*, qui nous fournit ici des informations très précises. Après avoir lu, dit-il, deux pièces de vers signées par l'archidiacre, l'abbé lui écrit :

Casus jocundas nuper mihi contulit odas,
 Audeberte, tuo de nomine prætitulatas ;
 Quas ego furatas studiosius ecce revolve,
 In quibus ipse satis splendes mihi notificatus...

Or, quelles sont ces deux pièces de vers ? L'une est l'épithaphe de Bérenger, dont nous avons parlé plus haut (n° VIII), et l'autre est la déclamation dont il s'agit dans cet article. Baudry l'indique clairement en citant quelques mots de la pièce :

Denuo dixisti quoniam tria moribus obsint,
 Quæ tria, si superent, ducunt in perditionem :
Femina, census, honos, ferales moribus hostes,
 Quod tam discrete, tam pleniter enucleasti
 Ut mox sufficiant sic enucleata legenti ;
 In quibus expositis sic ipsum tu superasti
 Ut te crediderim vel Apollinis ore locutum,
 Aut inter superos si quis sit Apolline major,
 Majestate Jovis pro religione remota.

Il est donc bien clairement démontré que l'abbé Philippe, Marbode et Matthieu de Vendôme ont été faussement désignés comme auteurs de cette pièce, qu'elle est certainement d'Hildebert et qu'il l'a faite dans sa jeunesse, étant encore archidiacre.

Les anciennes éditions étaient bien imparfaites. Une nouvelle, donnée par M. Wright dans ses *Reliquiæ*

antiquæ, t. II, p. 270, ne vaut pas mieux. On remarquera d'abord que le titre de cette édition, *De amore protervo et procacitate amantis*, ne se rapporte pas au contenu de la pièce; ensuite on reconnaîtra qu'il existe dans le texte, publié d'après une seule copie, plus d'une lacune et plus d'un vers faux. Mais Beaugendre est encore moins excusable d'avoir si mal imprimé la même pièce. Il avait, dit-il, sous les yeux plusieurs manuscrits, et notamment le n° 7596 A de la Bibliothèque nationale, ancien 1050 de Colbert, qui n'est pas trop défectueux. Pourquoi donc tant de mots altérés et de vers en révolte contre les lois de la métrique? Si ce poème n'est pas le meilleur d'Hildebert, il mérite néanmoins d'être lu, et dans toutes les éditions il est vraiment illisible. C'est pourquoi nous croyons devoir en donner une plus correcte :

Plurima cum soleant sacros evertere mores,
 Altius evertunt femina, census, honos.
 Femina, census, honos, fomenta facesque malorum,
 In scelus, in gladios corda manusque trahunt.
 Felix expertus exemplo femina quid sit,
 Quique suos aliqua suffugit arte dolos!
 Femina res fragilis, nunquam sine crimine constans,
 Nunquam sponte sua desinit esse nocens.
 Femina flamma vorax, furor ultimus, intimus hostis,
 Et docet et discit quidquid obesse potest.
 Femina vile forum, res publica, fallere nata,
 Successisse putat cum licet esse ream.
 Femina triste jugum, querimonia juris et æqui,
 Turpe putat quoties turpia nulla gerit.
 Femina tam gravior quanto privator hostis,
 Invitat crimen munere, voce, manu ;

Omnia consumens vitio consumitur omni,
 Et prædata viros præda fit ipsa viris.
 Corpus, opes, animos enervat, diripit, angit,
 Tela, manus, odium suggerit, armat, alit ;
 Urbes, regna, domos evertit, commovet, urit,
 Unaque tot regum spem, caput, arma premit.
 Femina mente Parim, vita spoliavit Uriam,
 Et pietate David et Salomona fide ;
 Femina sustinuit jugulo damnare Joannem,
 Hippolytum letho compedibusque Joseph.
 Femina mente gerit, lingua probat, actibus implet
 Quo lex, quo populus, quo simul ipsa ruit.
 Nec minus internas vires effeminat aurum,
 Nec minus illicitum currere monstrat iter.
 Vix est quem pudeat auro pervertere rectum,
 Quem pigeat pretio quolibet esse reum.
 Auro perficitur quidquid captatur inique ;
 < Non caret effectu qui dare multa potest.
 Auro flectuntur dux, miles, parcitur hosti, >
 Nemoque prætenso munere vana rogat (1).
 Aurum corda movens, oculorum prædo sacrorum,
 In facinus puras armat agitque manus.
 Auro sæpe labat virtus et robur eorum
 Quorum corda Deus, cetera laudat homo ;
 Et quem jurares cervicem impendere recto
 Spe modici fructus cuncta licere putat.

(1) Les deux derniers distiques n'en font qu'un dans l'édition de Beaugendre, deux vers étant supprimés :

Auro perficitur quidquid captatur inique,
 Nemoque prætenso munere vana rogat.

Gérald de Barri, qui les cite ainsi (*Gemma animæ*, dist. II, cap. xxviii), paraît croire qu'ils sont d'Ovide. Ils sont encore cités comme les donne Beaugendre dans le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre, chap. xxiii, et l'éditeur de cet écrit, qui les a crus de Propertius, indique même l'épigramme à laquelle, dit-il, ils sont empruntés (Migne, *Patrologie*, t. CCV, col. 85.) Mais cette indication est fautive. Les deux vers, peut-être dignes de Propertius et d'Ovide, ne sont ni de l'un ni de l'autre.

Hostis atrox judexque gravis tortorque cruentus
 Spe pretii laxant prœlia, jura, manus.
 Aurum castra locat, classem parat, exerit enses,
 Spernere vim, ventos, æquora, tela docet,
 Solvit conjugium, prorumpit claustra pudoris,
 Sacras cæde manus inquinat, ora dolis.
 Auro perjurus Polymnestor, adultera Dane,
 Perfida Tarpeia, trux Eriphyla fuit ;
 Auro Crassus obit, auro ruit Amphiaraus ;
 Auro castra, duces, jus populi que cadunt.

Quem vero nec res, nec femina frangere possunt
 Ambitus expugnat consceleratque pium.
 Ambitus in vetitum mores deflectit, et infra
 Posse suum quemquam non sinit esse reum.
 Hujus opus turbare duces, mutare coronas.
 Innocuis lethum, sceptrâ parare reis,
 Urbibus excidium, templis properare ruinam,
 Sternere patricos ensibus, igne lares,
 Ludibrio reges exponere, regna rapinis,
 Flagitiis matres exsilioque senes,
 Naturam vitii, superos offendere ritu,
 Parcere tunc tantum cum nocuisse nequit.
 Quem simul arripiunt tantæ contagia cladis
 Cuncta licere putat dum sibi regna parat.
 Sustinet hic gladios in patrem ferre, nec unquam
 Fraude, cruore, dolis, mens, manus, ora vacant.

Ici finit le poème dans tous les manuscrits que nous avons pu consulter. Il ne semble pourtant pas complet. On nous apprend qu'il se termine par ce distique dans le n° 749 de Douai (1) :

Femina nulla bona; quod si bona contigit ulla,
 Nescio quo pacto res mala facta bona est.

(1) *Catal. des man. de Douai*, p. 446.

Mais ces vers ne se rapportent pas à ceux qui précèdent immédiatement. En outre, ils ne sont pas d'Hildebert; ils appartiennent à cette épigramme qu'on a coutume d'attribuer soit à Pentadius (1), soit à Quintus Cicéron :

Crede ratem ventis, animum ne crede puellis,
 Namque est feminea tutior unda fide.
 Femina nulla bona est, vel, si bona contigit ulla,
 Nescio quo fato res mala facta bona est (2).

Tous les moines un peu lettrés devaient, au moyen âge, savoir ces vers par cœur. Des deux derniers Bernard de Morlas a fait ces dactyliques :

Nulla quidem bona; si tamen et bona contigit ulla,
 Est mala res bona, namque fere bona femina nulla (3).

Assurément le distique vaut mieux. Remarquons enfin que, dans l'édition de Beaugendre et dans le n° 7596 A (fol. 168) de la Bibliothèque nationale, se lisent, après les mots *ora vacant*, ces quatre vers élégiaques sur la mobilité des choses humaines :

Glorior elatus, descendo minorificatus (4).
 Ah! miser, axe teror, lætus ad astra feror!
 Ut rota sic homines; movet hos immobilis ordo,
 Exaltans humiles magnanimosque premens.

Ces quatre vers sont peut-être d'Hildebert. Ils sont peut-être aussi d'un autre. Nous les trouvons sans

(1) Teuffel, *Hist. de la littér. romaine*, t. I, p. 334.

(2) *Anthol. lat.*, édit. Riese, n° 268.

(3) Bernardus Morlan., *De contemptu mundi*, lib. II, p. 57 de l'édition citée de M. Wright.

(4) Dans Beaugendre il y a *mortificatus*, mais à tort. Voir l'édition de M. l'abbé Bourassé, col. 1283.



nom d'auteur dans le n° 593. (fol. 25) de la bibliothèque Mazarine, et sous ce titre qui ne leur convient guère : *De septem vitiis et septem donis*. Enfin Bernard de Chartres a cité les deux premiers, avec quelques différences, dans son commentaire sur l'Enéide :

Glorior elatus, descendo minorificatus,
Imus in axe terror, rursus ad astra feror.

Mais Bernard de Chartres n'en désigne pas lui-même l'auteur : *Quidam dixit*. Quel qu'il soit, si Beaugendre a publié ces vers comme offrant la conclusion morale du poème qu'ils suivent, il s'est trompé, car ils ne s'y rapportent aucunement.

LVII. *De cladibus ecclesiarum.*

Beaugendre a donné cette pièce d'après un manuscrit d'Évreux. Nous la trouvons dans le n° 3761 de la Bibliothèque nationale, fol. 69, sans nom d'auteur; mais elle est réunie, dans le n° 15172 (fol. 106), ainsi que dans un manuscrit de Vienne (1), à d'autres pièces d'Hildebert, et Baluze l'avait accueillie pour son édition projetée; n° 120, fol. 324. Il est donc possible qu'elle soit d'Hildebert; mais certainement Beaugendre s'abuse en supposant qu'il a fait ces vers, étant évêque, pour son ami Roger, récemment pourvu du siège de Salisbury. Si l'auteur est Hildebert, il a composé cette pièce en l'honneur d'un pape, comme l'a cru Pierre Louvet, qui l'a reproduite dans son *Histoire de Beauvais* (2), ou, n'étant pas encore évêque, en

(1) St. Endlicher, *Catal. cod. philol. Vindob.* p. 174.

(2) Tom. II, p. 252.

l'honneur d'un prélat Manceau. C'est ce que prouvent les vers suivants :

Gratia, Christe, tibi, quod nos hoc patre serenas
Qui regat Ecclesiam.....

Il y a plusieurs fautes dans l'édition de Beaugendre. On pourra les corriger sur nos nos n^{os} 3761 et 15172. Mais ces copies n'offrent pas, nous croyons devoir en prévenir, la confirmation d'une conjecture faite par Beaugendre sur un mot du dernier vers. L'éditeur avait lu dans le manuscrit d'Évreux :

Illi, quod factis, quod mente, quod ore meretur,
Post annos Pili requies æterna paretur !

Ce qui nous semble très clair. L'auteur souhaite à son pape, à son évêque, dans ce monde, la longue vieillesse de Nestor le Pylie, et, dans l'autre, le repos éternel. Mais Beaugendre, n'ayant pas compris ce mot *Pylie*, nous propose d'y substituer *prælii*, et cette proposition nous est renouvelée par M. l'abbé Bourassé. Nous ne consentons pas à fausser un vers pour le rendre plus obscur. Le texte d'Évreux, conforme à ceux de Baluze et de notre n^o 3761, est en cet endroit très correct. On lit dans Ovide, *Pont.* livr. II, épître VIII, vers 41 :

Sic pater in Pylis, Cumæos mater in annos
Vivant, et possis filius esse diu.

Hildebert et ses contemporains, qui lisaient habituellement Ovide, avaient la mémoire pleine de ses vers. Si Beaugendre l'avait lu dans sa jeunesse, il l'avait,

dans sa vieillesse, complètement oublié. C'est ce que nous avons déjà remarqué.

LVIII. *In virum abbatem simul et episcopum.*

Ces quatre vers sur le cumul des dignités ecclésiastiques ont été reproduits, non sans malice, par les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Beaugendre veut qu'ils soient adressés à Brunon, évêque de Segni, qui, s'étant retiré, par amour de la solitude, dans l'abbaye du Mont-Cassin, devint, sans cesser d'être évêque, abbé de cette illustre maison. Cette conjecture de Beaugendre peut être admise. Nous avons deux copies de l'épigramme, dans le n° 7596 A (fol. 166) de la Bibliothèque nationale et dans les papiers de Baluze, n° 120 (fol. 323). Ces deux copies l'attribuent à l'évêque du Mans.

LIX. *De incestuoso stupro ab Ammone propriæ sorori illato.*

Le viol de Thamar par son frère Ammon est raconté dans le deuxième livre des *Rois*, ch. XIII, en des termes qui font trop bien connaître les mœurs du temps. Il y a dans les vers moins de traits historiques, mais nous y remarquons, au point de vue littéraire, d'heureux mouvements. Le texte donné par Baugendre n'est pas d'ailleurs très défectueux. Nos seules corrections sont au vers 21, où il faut lire *coitus* au lieu de *motus*; au vers 25, où *violatæ* doit remplacer *violare*. Elles nous sont fournies par une copie de Baluze, n° 120 (fol. 325). Quant au nom de l'auteur, il

est incertain. La seule copie de Baluze nous désigne Hildebert.

LX. *De secreto a Papirio Prætextato servato.*

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont beaucoup loué cette pièce. Ils ne l'ont pas trop louée; elle est, en effet, d'un style correct, vraiment classique, et, de plus, elle est pleine d'esprit et d'agrément. Nous voudrions qu'Hildebert en fut l'auteur avéré. Malheureusement nous n'en connaissons qu'une copie moderne, dans les papiers de Baluze, n° 120 (fol. 326). Rectifions du moins, d'après cette copie, quelques fautes. On doit lire, au vers 8, *tractet* et non *tractat*; au vers 30, *cura* au lieu de *causa*; au vers 34, *duces* au lieu de *cives*.

LXI. *Somnium de lamentatione Pictavensis ecclesiæ.*

C'est le récit d'un songe en prose rimée. La pièce est sans aucun nom dans le manuscrit auquel Beaugendre dit l'avoir empruntée, le n° 1529 de la Bibliothèque nationale (fol. 104). Ainsi l'attribution de Beaugendre n'est pas même fondée sur une conjecture discutable; elle est de pure fantaisie. Quelques traits semblent d'ailleurs indiquer que la pièce est beaucoup plus moderne qu'Hildebert. La ville de Poitiers gémit d'être depuis trois ans sans évêque :

Tribus annis noctem passa,
 Vehor mari nave quassa....
 Non exclusit, annis tribus,
 Potus sitim, famem cibus....

Cela nous paraît faire allusion à la longue vacance dont on rapporte le commencement à l'année 1271, quand mourut Hugues de Châteauroux. On lit plus loin :

Me lædentes, rex, inclina,
 Ne exultent de rapina ;
 Facientibus rapinam
 Rapina sit in ruinam...

Nous voyons dans ces rimes un appel au roi Louis IX. La ville de Poitiers ayant été mise en interdit par son dernier évêque, les chanoines, durant la vacance du siège, exigeaient, pour lever cet interdit, le paiement immédiat d'une forte amende. Le roi, sur la plainte de la ville, intervint et força les chanoines à se démettre de leurs prétentions. Ainsi la seconde explication confirme la première. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* supposent que ce rythme est d'un clerc poitevin. Nous adhérons très volontiers à leur conjecture.

LXII. *De præsule Pictavensi. — De rege Pictavensi.*

Beaugendre a tiré ces deux pièces d'un manuscrit d'Auxerre, et nous les croyons du même auteur, car elles sont du même style. Or il est fait allusion, dans la seconde, au mariage de Louis le Jeune avec Éléonore d'Aquitaine, fille du duc d'Aquitaine, comte de Poitou, et ce mariage eut lieu quelques années après la mort d'Hildebert. C'est ce que les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont déjà remarqué. L'éloge de l'évêque

nous est offert par un autre manuscrit, le n° 115 de Saint-Omer ; mais l'auteur n'y est pas désigné.

En tout cas, les trois pièces rythmiques qui concernent la ville de Poitiers, son évêque et son roi, doivent être, sans aucune hésitation, retranchées des Œuvres d'Hildebort.

LXIII. *De nativitate Domini.*

Ces distiques sur le jour de Noël sont peut-être d'Hildebort ; cependant il n'est pas nommé dans les manuscrits anciens où nous les trouvons, les n° 5129 (fol. 106) de la Bibliothèque nationale, 825 de Douai et 800 de Tours. Hildebort aimait trop s'exercer à ces jeux d'esprit ; mais, de son temps, ce genre d'exercice était fort à la mode. Quel que soit l'auteur de nos distiques, ils sont illisibles dans le texte de Beaugendre. C'est pourquoi nous croyons devoir en donner un texte nouveau, d'après le n° 5129 et d'après une copie conservée dans les papiers de Baluze, n° 120 (fol. 372) :

Sol hodie nobis apparuit unus et alter ;
 Hic opus, ille opifex ; hic levis, ille manens.
 Imperat hic stellis, sed ut imperet imperat ille ;
 Hic jubet ire dies, ille jubere jubet.
 Sol oritur cum sole Deo, cum lumine lumen,
 Lux cum luce, dies cum faciente diem.
 Virgo parit sine nocte diem, sine semine fructum,
 Fit gravis absque viro, fit sine patre parens.
 Est in ea res major ea, res maxima rerum,
 Est magis ampla suo sarcina facta loco.
 Nox est pene dies nullique secunda dierum
 Qua Deus induitur carne caroque Deo.

Ici s'arrête le texte de Baluze; mais il est incomplet. Suivent, dans le n° 5129, ces quatre vers :

Infectus factam nocte hac, infectaque factum,
Sol præit auroram luciferumque dies ;
Sol, inquam, verus, lux vera jubarque serenum,
Illud et illa Deus sicut et ille Deus.

Mais c'est bien ici que finit la pièce. Beaugendre y ajoute très mal à propos ces deux autres vers :

Virgo Deum peperit. Sed si quis quomodo quærit,
Non est nosse meum, sed scio posse Deum.

Ces vers n'ont aucun rapport avec ce qui précède. C'est une épigramme séparée, qui forme un tout en deux vers. Elle se lit ainsi, plus correctement, dans les papiers de Baluze, avant la pièce sur le jour de Noël :

Virginitas peperit. Sed si quis quomodo quærit,
Non esse nosse meum, sed scio posse Deum.

Hildebert a fait un assez grand nombre de ces courtes épigrammes. Celle-ci, nous n'en doutons pas, lui appartient.

LXIV. *In visitationem B. Mariæ ad Elisabeth.*

Il faut diviser cette prétendue pièce en deux parties égales : la première composée d'un distique; la seconde, de deux hexamètres. Le titre, fabriqué par Beaugendre, ne convient qu'à la seconde. Ces deux épigrammes se lisent, l'une à la suite de l'autre, dans le n° 5127 de la Bibliothèque nationale. C'est là que

Beaugendre les a prises. Elles y sont anonymes. On les trouve également anonymes, mais avec quelques opuscules d'Hildebert, dans le n° 825 de Douai.

LXV. *Christus de seipso.*

Ce discours du Christ sur lui-même n'est pas long. Il s'agit encore de quatre vers, qui suivent, dans notre n° 5129, les deux épigrammes sur la Vierge mère. L'auteur n'en est pas non plus indiqué. Ils se lisent aussi dans le n° 3088 (fol. 80) de la Bibliothèque nationale et dans le n° 825 de Douai. C'est là tout ce que nous pouvons en dire.

LXVI. *Quod bono male et malo bene proveniat.*

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* jugent « fort obscure » l'épigramme donnée sous ce titre par le négligent éditeur. Ils auraient pu dire qu'elle est tout à fait incompréhensible. En voici un meilleur texte, que nous empruntons aux n°s 7596 A (fol. 164) et 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale :

Est aliquando bono bene, ne gravibus superetur;
 Est male, quo maculas lavet adversive probetur.
 Est aliquando malo bene, quo gravius feriat;
 Est male, quo redeat vel ut hic quoque jam patiat.

Ainsi corrigés, ces vers ne sont pas d'une très bonne langue; mais on les comprend sans trop de peine. Le titre exact serait : *Cur bono, cur malo bonum et malum eveniunt*. L'épigramme doit avoir été très goûtée, car elle se rencontre fréquemment. Nous venons d'en désigner plusieurs copies; il y en a d'autres dans les

n^{os} 3087 (fol. 78), 3544 (fol. 168) et 8484 (fol. 31) de la Bibliothèque nationale. M. Endlicher nous en signale une sixième dans un manuscrit de Vienne (1). Elle se lit encore, à Berne, dans le n^o 710 ; à Troyes, dans les n^{os} 215, 887, 1331. Toutes ces copies sont anonymes. Il est néanmoins probable que la pièce est d'Hildebert, étant ordinairement jointe à d'autres qu'on ne saurait lui contester. Geoffroy, sous-prieur de Sainte-Barbe, la cite tout entière à la fin d'une de ses lettres (2), sans en nommer l'auteur ; mais ce Geoffroy, qui était grand citateur, n'avait pas l'habitude de nommer les poètes auxquels il faisait des emprunts plus ou moins considérables. Or nous n'avons pas de peine à reconnaître que son poète préféré, qu'il devait citer de mémoire, était, après Virgile et Ovide, Hildebert.

LXVII. *De decem plagis.*

Cette épigramme sur les dix plaies d'Égypte n'a que cinq vers, et pourtant dans le texte donné par Beaugendre, reproduit par M. l'abbé Bourassé, il y a deux fautes de quantité non moins impardonnables l'une que l'autre. Il importe de prouver qu'elles ne sont pas du poète. Voici, d'après les manuscrits, le texte correct :

Prima rubens unda ; ranæ tabesque secunda ;
Inde culex tristis ; post musca nocentior (3) istis ;

(1) *Catalog. cod. philol. Vindob.*, p. 174.

(2) Migne, *Patrologie*, t. CCV, col. 838.

(3) Ailleurs *nocivior*.

Quinta pecus stravit; vesicas sexta creavit;
 Pone subit grando; post bruchus dente nefando;
 Nona tegit solem; primam necat ultima prolem,

Cités sans nom d'auteur par Jean de Salisbury (1) et par Hugues de Saint-Victor (2), ces vers sur les plaies d'Égypte sont également anonymes dans les n^{os} 3088 (fol. 80), 7596 A (fol. 164), 8484 (fol. 31), 15155 (fol. 163) de la Bibliothèque nationale, 887 et 1331 de Troyes, 471 de Laon, 4890 de Vienne, 704 de Berne, dans un manuscrit de Florence décrit par Bandini (3) et dans un manuscrit de Venise dont le texte vient d'être reproduit par M. Valentinelli (4); mais ils sont sous le nom d'Hildebert dans les n^{os} 318 et 319 de Douai, et Baluze les a copiés deux fois pour son édition; n^o 120 (fol. 323 et 373). Cependant à la marge de la seconde copie, il est écrit : *Non est Hildeberti*. Ils ne sont pas, en effet, d'Hildebert, et nous en connaissons l'auteur; c'est Pierre le Peintre, à qui les attribuent deux manuscrits, encore plus dignes de confiance que ceux de Douai, le n^o 16 de Gand et le n^o 8865 (fol. 145) de la Bibliothèque nationale.

L'auteur de cette épigramme souvent citée, conséquemment très goûtée, s'est proposé d'abrégé en cinq vers dix vers anciennement connus que Sirmond a publiés sous le nom d'Eugène, évêque de Tolède (5).

(1) Jean de Salisbury, *Polycraticus*, l. VIII, cap. xxi.

(2) *Excerptio num priorum* lib. IV, c. vii.

(3) Bandini, *Catalog. cod. lat. bibl. Laurent.* t. III, p. 281.

(4) Valentinelli, *Biblioth. S. Marci Venet.*, p. 214.

(5) Sirmondi *Opera varia*, t. II, p. 887.

LXVIII. *De Joseph.*

Comme il s'agit de la vente de Joseph par ses frères, c'est la seconde pièce sur le même sujet que Beaugendre a publiée sous le nom d'Hildebert. La première, à la col. 1312, fait partie du *Floridus aspectus*; elle est donc, comme nous l'avons dit, de Pierre Riga. Beaugendre a trouvé la seconde, sans nom d'auteur, dans notre n° 8484 (fol. 31). Elle est pareillement sans aucun nom dans les n° 115 de Saint-Omer, 215 et 887 de Troyes. Qu'elle reste anonyme, ne pouvant faire honneur à personne. Nous ne voulons pas croire, pour notre part, qu'elle soit d'Hildebert, tant elle est dépourvue d'invention. Ce n'est pas un poème, c'est plutôt la matière d'un poème dictée par un professeur à ses écoliers.

LXIX. *De quatuor bonis et quatuor malis.*

Voici les quatre vers auxquels Beaugendre a donné ce titre :

Spernere mundum, spernere sese, spernere nullum,
 Sperrere se sperni quatuor hæc bona sunt.
 Quærere fraudem, quærere pompam, quærere laudem,
 Quærere se quæri, quatuor hæc mala sunt.

Il les a, dit-il, extraits du n° 3019 de Colbert, qui est aujourd'hui le n° 3088 de la Bibliothèque nationale. Ils s'y trouvent au feuillet 78, sans titre et sans nom, après une pièce de Marbode : *Oratio pœnitentis lapsi* (1). Ainsi Beaugendre n'avait aucune

(1) Voir l'édition de Beaugendre, col. 1574,

raison de joindre ces quatre vers aux œuvres poétiques d'Hildebert.

Herrade de Landsberg a transcrit les deux premiers (1) dans le volume dont nous avons parlé. Ces deux vers se lisent aussi, sans nom d'auteur, dans la *Somme* de Guillaume Péraud (2), dans les sermons sur le Psautier de Philippé de Grève (3), dans le *Speculum ecclesie* de Gérard de Barri (4) et dans le *Speculum confessorum* de Geoffroi de Grimouville (5). Ils sont également anonymes dans les n^{os} 8433 (fol. 118, col. 2) de la Bibliothèque nationale, 125 et 215 de Troyes, 710 de Berne. Enfin, en divers manuscrits de la Bibliothèque nationale (6), ils font partie d'un prétendu poème sur le mépris du monde qui figure dans le recueil des *Auctores octo* sous le nom de saint Bernard. Mais saint Bernard n'a pas plus fait ces vers que le reste de ce poème, fatras de pièces empruntées à plus de vingt auteurs différents (7).

On voit que ces deux vers ont été très estimés: Charles de Visch et Leyser (8) racontent que Malachias, archevêque d'Armagh, qui mourut à Clairvaux le 2 novembre 1148, avait coutume de les réciter. N'en est-il pas l'auteur? C'est à lui que les attribue for-

(1) *Biblioth. de l'École des chartes*, 1^{re} série, t. I, p. 231.

(2) *Summa de vitiis*, tr. VI, part. III, cap. xxxii.

(3) *Sermo* 251.

(4) *Giraldi Cambr. Opera*; t. IV, p. 295.

(5) Man. lat. de la Biblioth. nation., n^o 13479, f. 39.

(6) Notamment dans le n^o 8491, fol. 76.

(7) Voir *Journal des Savants*; 1882, p. 172.

(8) *Hist. poetar. medii ævi*, p. 417.

mellement le n° 157 de Valenciennes (1). Quoi qu'il en soit, puisqu'ils étaient connus d'Herrade et de Malachias, il est prouvé qu'ils sont anciens. Nous croyons le second distique plus moderne.

LXX. *Verba Dei in cruce. — Cœlestia præferenda terrenis.*

La pièce à laquelle se rapporte ce titre, *Verba Dei in cruce*, a été pareillement extraite par Beaugendre du n° 3088 de la Bibliothèque nationale, fol. 80. L'auteur n'en est pas non plus nommé.

Quant à celle que désigne le second titre, il en a été question plus haut, n° XXIX.

LXXI. *De variis actibus animæ.*

Ces vers ont été donnés par Beaugendre d'après le n° 7596 A (fol. 165) de la Bibliothèque nationale. On en rencontre encore quelques-uns dans le n° 3652 de la même bibliothèque, fol. 26. Le nom de l'auteur n'est pas joint à ces copies ; mais on sait positivement que c'est Hildebert. D'abord Vincent de Beauvais a transcrit toute la pièce sous son nom (2). De plus, ce n'est pas vraiment une pièce, c'est un fragment détaché d'un ouvrage dont Hildebert est l'auteur incontesté, le traité *De conflictu carnis et animæ*. Ce qui nous amène à dire que Beaugendre a deux fois publié ces vers dans son volume, col. 954 et col. 1361.

(1) Mangeart, *Catal. des man. de Valenc.*, p. 140.

(2) *Speculum histor.*, lib. XXV, cap. cxi.

C'est à la col. 954 qu'il faut les lire; le second texte est le plus défectueux.

LXXII. *De duodecim patriarchis. — De multiplici veritate.*

La première de ces pièces, où les douze patriarches sont assimilés aux douze pierres qui décoraient le rational du grand prêtre, est pareillement extraite du volume ci-dessus désigné, le n° 7596 A de la Bibliothèque nationale, fol. 165. Il n'y est pas dit qu'Hildeberrt en soit l'auteur. Beaugendre la lui a donc attribuée de son chef, sans aucune raison.

Pour ce qui regarde les vers intitulés ici *De multiplici veritate*, nous en avons précédemment parlé, sous le n° XXXIV. Ils sont d'Ausone. En les publiant deux fois sous le nom d'Hildeberrt, Beaugendre a deux fois commis la même erreur.

LXXIII. *De hortis canonicis.*

Ces soixante-trois hexamètres sur les heures canonicales sont encore extraits du même manuscrit, fol. 168, où, comme les précédents, ils sont anonymes. Ils sont également anonymes dans un manuscrit de Vienne que cite M. Endlicher (1).

LXXIV. *De tonsura clericali.*

Beaugendre a commis encore la faute de publier deux fois les quatre vers qui composent cette pièce, à la col. 1230 et à la col. 1363. Ils sont mieux placés à la

(1) *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 174.

col. 1230, où ils font partie, comme dans le n° 14958 (fol. 248) de la Bibliothèque nationale, d'un recueil de semblables moralités. Ils y sont aussi plus corrects. A la col. 1363 on fait des vains efforts pour les comprendre.

LXXV. *De vinea evangelica. — Quot sunt anni ab Adam ad Christum.*

La première de ces deux pièces est sans nom d'auteur dans le manuscrit d'où Beaugendre l'a tirée, ainsi que dans le n° 15216 (fol. 184) de la Bibliothèque nationale, dans le n° 593 (fol. 24) de la bibliothèque Mazarine, et dans un volume de la collection Barrois qui se trouve aujourd'hui chez lord Ashburnham (1); ajoutons que, dans un manuscrit de Vienne mentionné par M. Endlicher (2), elle est mêlée à d'autres vers anonymes que personne n'a jamais revendiqués pour Hildebert. Enfin cette pièce est très mal reproduite par Beaugendre. En voici le texte corrigé et complété :

Vinea culta fuit, cultores præmia quærunt.
 Non labor æqualis, æqualia dona fuerunt.
 Ultimus adveniens, dispensatore vocante,
 Tantumdem recipit quantum qui venerat ante.
 Sic Deus ostendit quod, quandocumque venimus,
 Aggrediamur opus, certi de munere simus.

Plusieurs fois cités, notamment par Herrade de Landsberg et par Pierre le Chantre (3), ces hexamètres rimés

(1) *Catal. of the mss. at Ashburnham place*, part. II, n° 283.

(2) *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 163.

(3) *Spicilegium Solesmense*, t. I p. 450.

sont d'un poète inconnu. Hildebert en a fait de meilleurs sur la même matière, que Beaugendre a publiés à la col. 1225. Mais, tels qu'il les a publiés, ils ne sont pas tous intelligibles. Nous en avons un texte plus correct dans le n° 14958 de la Bibliothèque nationale, fol. 245. Le voici :

Vinea culta Dei plebs est. Infantia mane ;
 Flamma juventutis quasi tertia ; nona virilis
 Ætas, jam frigescens, undecimamque senectam
 Accipimus. De mane puer juvenisque sub æstu,
 Vir circa nonam, veteranus vespere fiunt
 Cultores. Pretium datur unum : vita perennis.

Quant aux deux vers sur l'âge du monde à la venue de Jésus-Christ, ils sont laissés à qui les voudra prendre à son compte. Hildebert n'en est certes pas coupable, car il ne pouvait ignorer la quantité du mot *quinquagies*.

LXXVI. *De tribus ordinibus qui sunt in ecclesia. —
 Oblatio turturis et columbæ.*

Le n° 1367 de Colbert, qui a fourni ces deux pièces à Beaugendre, est aujourd'hui le n° 459 de la Bibliothèque nationale. Les deux pièces s'y trouvent au fol. 216, mais sans nom d'auteur. Beaugendre les a données sous le nom d'Hildebert parce qu'elles suivent un de ses poèmes. La première ne paraît pas d'Hildebert ; on n'y reconnaît pas sa facture. Mais la seconde, qui ne vaut guère mieux, est de lui. C'est une pièce détachée des moralités bibliques, et Beaugendre l'a deux fois publiée, col. 1226 et col. 1363. En deux autres manus-

crits de la Bibliothèque nationale, les n^{os} 14958 (fol. 247) et 17293 (fol. 94), elle fait aussi partie des moralités, où elle ne brille pas. Il y a dans ce recueil plus d'une pièce beaucoup mieux tournée.

LXXVII. *De communione. — De gratiarum actione.*

Nous n'avons aucune copie de ces deux pièces, que Beaugendré dit avoir lues dans un manuscrit de Tours. Elles sont très médiocres, et paraissent avoir été composées pour servir de légendes à des images. Beaugendré a-t-il eu quelque raison pour les supposer d'Hildebert? On a plutôt lieu de croire qu'il les a jointes à son recueil, comme beaucoup d'autres, sans aucune raison.

LXXVIII. *De quodam genere hominum.*

Cette courte satire contre les hypocrites est moins indigne d'Hildebert; cependant nous ne pouvons la lui laisser. Beaugendré l'a tirée du n^o 5129 (fol. 103) de la Bibliothèque nationale, où elle suit, sans nom d'auteur, la pièce de Galon dont nous avons précédemment parlé (n^o XI). Elle est peut-être du même Galon, peut-être de quelque autre; on ne sait de qui.

LXXIX. *De brevi subsistentia hominis.*

Les n^{os} 5129 (fol. 102), 8207 (fol. 9) et 13343 (fol. 104) de la Bibliothèque nationale nous offrent cette épigramme sans nom d'auteur; mais elle est sous le nom d'Hildebert dans un manuscrit d'une bonne antiquité, le n^o 749 de Douai. On y trouve, il

est vrai, les pensées habituelles, le style concis, les antithèses de notre poète. Nous hésitons pourtant à croire qu'il ait commis, en douze vers, tant d'infractions aux règles de l'ancienne métrique. Il est ordinairement plus scrupuleux.

LXXX. *Ad Romam, de descensu sui.*

Beaugendre n'est pas l'auteur de ce titre barbare. Nous le disculpions, on le voit, quand nous le pouvons. La pièce se lit sous ce titre dans le n° 5129 (fol. 274) de la Bibliothèque nationale, où Beaugendre l'a copiée. Mais c'est Beaugendre qui l'a mise au compte d'Hildebert; dans le manuscrit, elle est anonyme. Pour prouver qu'elle n'est pas d'Hildebert, il suffit de faire remarquer qu'elle est en vers dactyliques.

LXXXI. *Ad A. comitissam.*

L'éditeur suppose à bon droit que cette comtesse est Adèle de Blois, dont Hildebert fut le conseiller et l'ami. Aussi la pièce nous est-elle parvenue sous le nom de cet évêque. Nous la voyons à la Bibliothèque nationale dans un recueil de ses œuvres, n° 14194 (fol. 161), et dans les Papiers de Baluze, n° 120 (fol. 319). Elle est, d'ailleurs, assez galamment tournée.

LXXXII. *Ad Angliæ reginam.*

M. Pressel a publié cette épître dans la *Revue philologique*, t. I, p. 408, d'après le n° 3761 (fol. 68) de la

Bibliothèque nationale. Comme elle est jointe dans ce volume à diverses pièces dont quelques-unes semblent appartenir à l'antiquité, M. Pressel a supposé qu'elle pouvait être aussi du même âge. Il ignorait sans doute qu'elle avait été déjà publiée dans les œuvres d'Hildebert. Quoi qu'il en soit, M. Pressel s'est trompé quand il l'a crue si vieille. D'abord le style de cette épître n'est pas antérieur aux temps barbares; ensuite elle est à l'adresse d'une reine,

Nil te reginam præter honesta juvat;

d'une reine, ou plutôt d'une fille de roi qui a fait à Dieu, dans un cloître, l'hommage de sa virginité,

Et quia non fuerat tanta quis conjugæ dignus,
Conjunxit sponsam te sibi, virgo, Deus.

Nous sommes donc en plein moyen âge, et l'erreur de M. Pressel est évidente. M. Riese, l'ayant reconnue, n'a pas voulu recevoir cette épître dans son édition de l'*Anthologie latine* (1).

La pièce n'a pas de titre dans notre n° 3761. Elle n'en a pas non plus dans une copie de Baluze (n° 120, fol. 320), et, dans un manuscrit de Vienne cité par M. Endlicher (2), elle est ainsi, très vaguement, intitulée : *In laudem cujusdam virginis sanctimonialis*. Dans le manuscrit d'Evreux copié par Beaugendre, lisait-on ces mots : *Ad Angliæ reginam* ? Nous en doutons. En tout cas, Beaugendre a mal supposé que

(1) Part. I, fasc. II, præf., p. 31.

(2) *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 176.

cette reine d'Angleterre pouvait être Mathilde, fille du roi d'Écosse, encore vierge, mais future épouse d'Henri I^{er}. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont montré que cette supposition doit être rejetée. Cependant faut-il admettre avec eux qu'il s'agit plutôt de Cécile, fille de Guillaume le Conquérant, qui mourut en 1126 abbesse de la Sainte-Trinité? Il nous paraît plus sage de ne faire aucune conjecture sur un titre dont l'ancienneté n'est pas prouvée.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* remarquent, en outre, que quatre vers de cette pièce ont été publiés par Beaugendre sous le nom de Marbode (1). Mais cela ne veut pas dire que ces quatre vers soient de l'évêque de Rennes. Ils appartiennent, d'après tous les manuscrits, à l'épître éditée par Beaugendre sous le nom d'Hildebert, et c'est par étourderie que Beaugendre les a reproduits, détachés de cette épître, sous le nom de Marbode. De là toutefois nous n'entendons pas conclure que cette pièce médiocre figure à meilleur droit parmi les Œuvres d'Hildebert. Aucun des anciens manuscrits ne la lui donne. L'auteur en est inconnu.

Quel qu'il soit, rendons-lui le service de corriger, dans l'édition de Beaugendre, deux fautes graves. Il ne faut pas lire, aux vers 11 et 12 :

.....animoque parentes,
Quos homines nunquam posthabuere Diis;

en effet, il s'est toujours rencontré des hommes qui

(1) Col. 1610 de l'édit. des Œuvres d'Hildebert et de Marbode.

ont encore plus vénéré les dieux que leurs parents. Il faut lire :

.....animoque parentes,
Quos homines solis posthabuere Diis.

L'autre faute est au vers 15, où *resistent* doit être remplacé par *resistant*.

LXXXIII. *In laudem Angliæ et ejus regis Henrici I et reginæ ejus futuræ sponsæ.*

Ce titre, ancien ou moderne, est inexact. Le roi d'Angleterre est bien, on n'en peut douter, Henri I^{er}; mais la reine n'est pas une future épouse. Il est question d'une reine depuis longtemps mariée et qui n'a pas eu beaucoup d'enfants. Pour le reconnaître, il suffit de lire avec quelque attention les vers que nous allons citer :

Cum pareret natura parens, varioque favore
Divideret dotes omnibus una locis,
Elegit potiora tibi, matremque professa :
« Insula sis locuples plenaque pacis, ait.
Quidquid luxus amat, quidquid desiderat usus
Ex te proveniet, aut aliunde tibi.
Te siquidem, licet occiduo sub sole latentem,
Quæret et inveniet merce beata ratis.
Tempus erit quo sceptrâ tibi promissa gubernet
Henricus, nec avis nec patre rege minor.....
Huic (1) sociam dispono thori cui præparo quidquid
Agnoscit virtus in muliere suum ;

(1) Nous corrigeons ici et nous corrigerons plus loin le texte de Beaugendre sur une copie de la main de Baluze, qui est dans ses Papiers, n° 120, fol. 322.

Neve notam trahat ex vitio vel stirpe parentum,
 Sanguis erit regum justus uterque parens.
 Hæc ea nascetur quam purpura quærat et aula,
 Ad quam confugiat pulsus ab orbe pudor.
 Hæc ea nascetur qua rex, qua regia proles,
 Qua Cæsar plaudat conjuge, matre, socru.
 Hæc ea nascetur quæ vivat et instet honesto;
 Pauca viro pariet, pignora multa Deo.
 Hæc ea nascetur quæ majestate coronam,
 Sceptra manu, gemmas ore micante juvet..... »

Cette femme de Henri I^{er} n'est donc pas la seconde femme de ce prince, qui était fille d'un comte et ne fut pas mère. C'est la première, à qui Beaugendre a rapporté sans motif la pièce précédente, Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Écosse, mère de Guillaume, duc de Normandie, et d'une autre Mathilde, que César, c'est-à-dire l'empereur Henri V, obtint pour femme en l'année 1114. Ce qui prouve que la pièce fut écrite après cette année 1114, mais avant l'année 1118, en laquelle mourut la première femme de Henri I^{er}.

Ces vers élégants, harmonieux, mais où ne manquent pas les antithèses et les épithètes précieuses, ont été publiés par Beaugendre, comme étant d'Hildebert, d'après un manuscrit d'Évreux. Ils avaient été recueillis par Baluze sous le même nom, et l'on n'apprend pas qu'ils aient été jamais attribués à quelque autre poète contemporain de Henri I^{er} et des deux Mathilde. On a donc lieu de croire qu'Hildebert en est vraiment l'auteur.

LXXXIV. *De Anglia et ejus principe.*

Beaugendre ne dit pas où il a trouvé cette pièce. Si, comme le pensent les auteurs de l'*Histoire littéraire*,

elle se rapporte aux fâcheux événements qui suivirent la mort de Henri I^{er}, elle n'est pas d'Hildebert, qui mourut avant ce prince. Nicolas Chamart l'a publiée dans le recueil des Œuvres de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Quoique dom Brial ait prétendu l'en exclure (1), nous croyons devoir l'y maintenir, jusqu'à ce qu'on ait fait la rencontre d'un manuscrit qui la donne à tel ou tel autre survivant de Henri I^{er}. Elle est aussi sous le nom de l'abbé Philippe dans le *Trésor* du P. Labbe (2).

LXXXV. *De Mathilde, regina Anglorum.*

Hildebert a plus d'une fois célébré les vertus de la reine Mathilde. Les vers de cette pièce ne sont pas, d'ailleurs, d'une facture banale. Il nous paraît donc vraisemblable qu'il sont de lui. Cependant nous n'en connaissons aucune copie, avec ou sans nom d'auteur.

LXXXVI. *Ad virginem quamdam versu peritissimam.*

Nous insisterons davantage sur cette épître, dont le sujet est plus intéressant et dont le mérite est plus grand. Le poète chassé de son pays et vivant dans la solitude de l'exil, une femme, une vierge, *virgo*, lui a fait parvenir un compliment de condoléance, écrit en vers, en vers latins; ce dont le poète la remercie dans les termes les plus courtois, les plus touchants :

Tempora prisca decem se jactavere sybillis
Et vestri sexus gloria magna fuit;

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XIV, p. 293.

(2) *Thesaur. epitaph.*, p. 104.

Unius ingenio præsentia sæcula gaudent
 Quod (1) non ex toto virgine vate carent.
 Nunc quoque sunt homini quædam commercia divùm,
 Quos puto, nec fallor, virginis ore loqui.
 Mente tua posuere dii penetrare verendum,
 Osque tuum vatem constituere suum.
 Ore tuo quæcumque fluunt vigilata priorum
 Transcendunt, solis inferiora diis.
 Quidquid enim spiras est immortale, tuumque,
 Tanquam divinum, mundus adorat opus.
 Deprimis ingenio vates celebresque poetas,
 Et stupet eloquio sexus uterque tuo.
 Carmina missa mihi decies spectata revolvens,
 Miror et ex adytis illa venire reor.
 Non est humanum tam sacros posse labores,
 Nec te, sed per te numina credo loqui.
 Pondera verborum, sensus gravis, ordo venustus
 Multum divinæ conditionis habent.
 Cum miror quanta se majestate tuentur,
 Parcius exsillii triste recordor onus.
 Forsitan ignoras; sed ego, dum tutor honestum,
 Dum sacri partes ordinis, exsul agor.
 Exsillii curas et pondera dura laborum
 Alleviare potes carmine, virgo, tuo.
 Allevies oro, nec quem Fortuna relinquit
 Linquere, Fortunæ tu comes ipsa, velis!
 Ne mihi verba neges! Levius nil poscere possum.
 Nil a te spero si mihi verba neges.
 Exsulis obsequium nisi cujus forte recuses,
 Exsul in obsequium nitar ubique tuum.

L'élégance, la correction, le style, à part quelques mots, vraiment classique et la pleine harmonie de ces

(1) Dans Beaugendre : *Et*. Nous corrigeons le texte de Beaugendre, en quelques endroits très corrompu, sur les nos 3761, 14194 (fol. 164) de la Bibliothèque nationale et sur une copie de Baluze; Pap., n° 120.

vers sont assurément très remarquables ; mais on remarquera bien plus encore, dans le ton du poète, les raffinements de son exquise urbanité.

Ce poète si poli dans un temps si barbare ne peut être qu'Hildebert. Ses contemporains ont médité de ses mœurs. Il était, disait-on, en commerce habituel et public avec des femmes légères ; on lui reprochait même d'avoir eu d'elles plusieurs enfants. C'est ce dont l'accusa, sur le rapport de certains clercs manœuvres, un très grave personnage, Yves de Chartres (1). On prétend aujourd'hui que ce rapport avait été fait par des gens envieux et conséquemment indignes de confiance. Admettons qu'ils aient chargé le portrait. Excusé des grands désordres qui lui furent imputés avec tant d'injustice, que sera pour nous Hildebert ? Non plus un libertin, mais non pas un ascète : un prélat de belle humeur, aisément aimable avec les femmes et narguant sur ce point le rigorisme de qui mal y pensait. Voilà bien, comme il nous semble, l'auteur des vers qu'on vient de lire.

Ils ne sont, d'ailleurs, attribués qu'à lui. Dans le n° 3761 (fol. 68) de la Bibliothèque nationale, ils sont mêlés à des vers d'auteurs variés ; mais ils sont réunis à d'autres poèmes d'Hildebert dans le n° 14194 (f° 164) de la même bibliothèque et dans un manuscrit de Vienne décrit par M. Endlicher (2). Enfin Baluze les a copiés sous son nom pour l'édition qu'il préparait, n° 120 (fol. 319).

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 255 et suiv.

(2) *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 175.

LXXXVII. *De ortu et morte pueri monstruosi.*

Il y a, dans les *Mélanges poétiques* d'Hildebert, deux épigrammes sur ce conte plus bizarre qu'ingénieux, celle-ci et une autre plus brève, bien plus connue, dont nous parlerons tout à l'heure. Sont-elles toutes deux d'Hildebert ? Cela n'est guère vraisemblable. Mais ce dont on ne peut douter, c'est que l'auteur de la plus longue a connu la plus courte, ou l'auteur de la plus courte la plus longue. Il existe, en effet, entre l'une et l'autre, d'évidentes analogies. L'invention, d'abord, est la même; ce sont aussi les mêmes traits, les mêmes jeux d'esprit.

Nous avons cru d'abord pouvoir attribuer la plus longue à Matthieu de Vendôme. Sur quel témoignage ? Sur le sien. Faisant le dénombrement des divers poèmes par lui déjà publiés et qui, dit-il, n'ont pas encore épuisé sa verve, Matthieu de Vendôme s'exprime ainsi :

Venas quippe meas non hausit Milo, nec Afra,
 Nec cum lenticula soucrio bella movens...
 Non Jovis incesti mugitus, nec sata Cadmi
 Ferrea, nec hic et hæc hermaphroditus homo (1).

Ainsi, l'on n'en peut douter, Matthieu de Vendôme a composé des vers sur l'Indécente fiction de l'hermaphrodite. Mais ce ne sont pas ceux que Beaugendre a donnés ici sous le nom d'Hildebert. Cette paraphrase

(1) Wattenbach, *Poetischer Briefsteller von M. von Vendôme*, dans *Sitzung der philos-philol. class.*; 2 nov. 1872, p. 571.

est de Pierre Riga. Elle se lit, en effet, au fol. 16 du *Floridus aspectus*, dans le n° 1136 de l'Arsenal. Et d'où Beaugendre dit-il l'avoir tirée? De ce manuscrit de Tours dont nous avons plus d'une fois signalé la ressemblance avec celui de l'Arsenal. Hélas! Combien d'erreurs Beaugendre a commises pour avoir cru que le *Floridus aspectus* était d'Hildebert! Nous corrigeons ainsi les derniers vers de la pièce :

Ramo præda fuit pes, pectus perfodit ensis,
 Unda caput mergit; ter perit unus homo.
 Causa necis tria sunt, et ramus et ensis et unda ;
 Quem tenet ille ligat, hic necat, illa premit.
 Pes pendens, latus effosum, mersum caput, hæret
 Ramo, mucrone pungitur, amne natat.
 Corrigiam, pectus, caput, hamo, cuspide, fluctu,
 Ramus, mucro, latus, alligat, intrat, agit.

LXXXVIII. *De morte hominis, feræ et anguis.*

Un paysan fait, dans un bois, la rencontre d'un sanglier, lui lance une flèche et le tue. Le sanglier tué tombe sur une vipère et l'écrase. La vipère écrasée lance un venin qui touche le paysan et soudain l'empoisonne. Ainsi ;

Saucla, contrita, sparsus, telo, pede, viru,
 Bestia, vipera, vir, sternitur, aret, obit.

La facture de ces vers est celle des vers qui précèdent. Ils sont, en effet, du même poète, se lisant au fol. 16 du *Floridus aspectus*, dans le manuscrit de l'Arsenal. Il y a quelques fautes à corriger sur ce ma-

nuscrit dans le texte de Beaugendre. Une flèche ne dévore pas les os, elle les perce ; il faut donc remplacer *ossa vorando* par *ossa forando*. La vipère fait plus que nuire au chasseur, puisqu'elle le tue ; à *tabe nocet* substituons *tabe necat*.

LXXXIX. *Epitaphium Senecæ.*

C'est encore d'après son manuscrit de Tours que Beaugendre nous a donné cette épitaphe sous le nom d'Hildebert. Il ignorait sans doute qu'elle avait été déjà publiée par Nicolas Chamart, dès l'année 1621, sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Nicolas Chamart ne savait pas davantage que, dès l'année 1590, Pierre Pithou l'avait insérée dans son recueil d'épigrammes, *Epigramma et poematia vetera*, p. 96, comme appartenant à l'antiquité profane. Le P. Labbe, ordinairement trop enclin à reproduire les attributions de dom Chamart, s'est rangé cette fois du côté de Pithou ; il a donné cette épigramme, sans aucun nom, après celle de Lucain, comme étant l'une et l'autre du même temps (1). On en pourra lire une édition meilleure que celle de Beaugendre dans l'*Anthologie latine* de Burmann, n° 228, dans celle de M. Henri Meyer, n° 838, et dans celle de M. Alexandre Riese, n° 667. Nous la trouvons aussi reproduite dans plusieurs catalogues : par M. Mangeart, dans celui de la bibliothèque de Valenciennes (2) ; par M. Mucciolo, dans celui de la bibliothèque Malates-

(1) *Thesaur. epitaph.*, p. 6.

(2) Mangeart, *Catal. des man. de Valenciennes*, p. 363.

tine (1). Avec Pithou, Labbe, Burmann et M. Meyer, M. Riese la tient pour antique. Il est évident qu'elle n'est pas d'Hildebert, puisqu'on en connaît des copies du ix^e siècle. C'en est une de cette date que nous offre le n^o 373 de Valenciennes. Le nom de l'auteur manque dans tous les manuscrits qui nous sont connus, notamment dans les n^{os} 6630, 8319 (fol. 40), 13468 (fol. 77, *bis*) de la Bibliothèque nationale, 903 (fol. 170) de l'Arsenal, 215 de Troyes, 206 de Charleville, 459 de Laon, 211 de Berne, 28 de la Mazarine, et dans les deux manuscrits de Valenciennes et de la Malatestine. Elle appartient sûrement à l'antiquité si le témoignage que nous allons produire mérite une entière confiance. Un volume de la Bibliothèque nationale, inscrit sous le n^o 162 parmi les manuscrits latins de récente acquisition, contient un recueil d'inscriptions latines recueillies au xvii^e siècle, à Rome et dans les villes voisines, par un épigraphiste italien. Or, la première de ces inscriptions est notre épitaphe de Sénèque. Deux manuscrits de Vienne, désignés par M. Endlicher sous les n^{os} 174 et 3380 (2), l'attribuent à Sénèque lui-même : *A se dictatum*. Mais c'est là, comme il semble, une conjecture du xiv^e siècle. Elle n'est pas facilement acceptable.

XC. De Hermaphrodito.

Maintes fois publiée, d'abord par Laurent Valla, puis par Nicolas Perotti, Gyraldi, Joseph Scaliger,

(1) *Catalog. cod. man. Malatest. bibl. a J. Mar. Mucciolo*; t. II, p. 131.

(2) Endlicher, *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 95, 104.

Pulex, qu'il appelle *antiquus poeta*, Politien a pensé peut-être la restituer à l'antiquité profane. C'est ainsi, du moins, que Gyraldi (1), Bentini, Nicolas Bourbon et d'autres encore ont compris ces mots *antiquus poeta* dans le texte de Politien. Mais l'embarras était qu'aucun ancien n'avait parlé de ce *Pulex*. C'était d'ailleurs, pour l'auteur d'une épigramme si belle, un bien vilain nom. Voilà sans doute ce qui l'a fait attribuer à Pétrone. La Monnoye ne paraît pas avoir connu cette attribution. Cependant la tradition l'a presque consacrée. Ouvrez une des plus récentes éditions de Pétrone; la pièce y est encore (2). Est-ce la place qui lui convient? Cela n'est aucunement prouvé. La critique, recherchant une preuve, n'a trouvé qu'une conjecture, faite sans doute au hasard, ainsi que tant d'autres. Il paraît néanmoins généralement admis que cette pièce est de quelque poète profane, peut-être contemporain de Pétrone. C'était l'opinion de Pithou, de Scaliger; c'est encore celle des derniers éditeurs de l'*Anthologie latine*. Nous allons la combattre. D'abord le style de l'épigramme semble prouver qu'elle est moins ancienne :

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo,
 Quid pareret fertur consuluisse deos.
 Phœbus ait: Puer est; Mars, femina, Junoque neutrum;
 Jam qui sum natus hermaphroditus eram.
 Quærenti lethum Dea sic ait: Occidet armis;
 Mars, cruce; Phœbus, aqua. Sors rata quæque fuit.

(1) Lillii Greg. Gyraldi *De poetarum histor. Dialogus decimus*. Gyraldi *Oper.* t. II, col. 503.

(2) *Le Satyricon* (trad. de M. Ch. Héguin de Guerle); édit. Pancouke, t. II, p. 272.

Arbor obumbrat aquas ; ascendo ; labitur ensis
 Quem tuleram ; casu labor et ipse super.
 Pes hæsit ramis, caput incidit amne, tulique
 Vir, mulier, neutrum, flumina, tela, crucem (1).

Nous ne reconnaissons pas, disons-nous, au style de ces vers, la façon, l'air indéfinissable de la poésie antique. A cette observation générale s'en joignent de particulières. Ainsi nous remarquons la licence du quatrième vers. Les anciens ont sans doute usé de cette licence, mais avec discrétion ; le cas est rare et même très rare. Les poètes du moyen âge en usent, au contraire, à toute occasion, sans aucun scrupule. De plus, la construction

.....tulique
 Vir, mulier, neutrum, flumina, tela, crucem,

est tout à fait dans le goût du XII^e siècle ; ce laborieux arrangement de mots est même, pour ainsi parler, le cachet de presque toutes les épigrammes composées en ce temps-là.

On a fait une autre objection à la conjecture de Scaliger et de Pithou. Suivant dom Liron et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, l'épigramme que nous venons de citer est l'abrégé de l'autre, que Scaliger et Pithou n'ont pas connue. Le défaut de la première était un luxe d'antithèses superflues ; le mérite de la seconde est d'avoir,

(1) A ces vers l'*Anthologie* ajoute ce distique, qui manque dans la plupart des manuscrits, et qui nous paraît mal terminer la pièce :

Nescio quem sexum mihi sors extrema reliquit.
 Felix si sciero cur utriusque fui.

dit-on, réduit la première à si peu de mots qu'on n'en peut retrancher un seul. Or la première n'est pas antique; étant plus longue, elle offre bien d'autres infractions aux règles de la vieille langue et de la vieille métrique; on peut même remarquer qu'il ne lui manque aucun des signes auxquels un poème du moyen âge est facilement distingué. Ainsi la première étant moderne, la seconde l'est pareillement. Alors nous n'avons plus qu'à chercher l'auteur de la seconde parmi les poètes qui vécurent après Riga, puisque nous savons maintenant qu'il est l'auteur de la première.

Mais si le moyen âge nous a laissé beaucoup d'abréviations, nous avons reçu de lui des amplifications non moins nombreuses. Il est donc bien possible que le plus long des poèmes sur l'hermaphrodite ait été composé sur le plus court.

Quoi qu'il en soit, le plus court ne se trouve pas en des manuscrits très anciens. Il nous est offert par les n^{os} 3761 (fol. 69), 7596 A (fol. 164), 14194 (fol. 164) de la Bibliothèque nationale, 115 de Saint-Omer, 2521 (1) et 4012 de Vienne, 350 de Munich, 844 de la reine Christine, au Vatican (2) et 53 de Digby (3). Eh bien, tous ces manuscrits sont du XII^e ou du XIII^e siècle. On ne cite pas une seule copie de la plus courte épigramme qui soit antérieure à cette période du moyen âge où

(1) Voir Endlicher, *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 70.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. xvi. — *Notio. et extr. de man.* t. XXIX, deuxième partie, p. 330.

(3) Paul Meyer, *Arch. des missions*, 1866, p. 180.

fut commencée la renaissance poétique par quelques imitateurs de Virgile, d'Ovide et de Martial.

On peut de là, comme il nous semble, sûrement conclure que la seconde pièce, si souvent imprimée, appartient à quelqu'un de ces imitateurs, et, sans contredit, à l'un des plus habiles. Est-ce Matthieu de Vendôme? Est-ce Hildebert?

XCI. *De oppositis.*

Beaugendre a publié ces quatre vers d'après son manuscrit de Tours, et nous ne les rencontrons pas ailleurs. Ils nous semblent, il est vrai, composés suivant le goût d'Hildebert; mais c'est là tout ce que nous pouvons en dire.

XCII. *Ad Hugonem.*

Cette épigramme contre un poète obscur se trouve, avec quelques différences, dans les n^{os} 3761 (fol. 68) et 14194 (fol. 160) du fonds latin de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans le n^o 120 des papiers de Baluze (fol. 328). La place qu'elle occupe dans le n^o 14194 prouve que le copiste l'a transcrite comme étant d'Hildebert. Il ne s'est peut-être pas trompé.

Pourquoi Beaugendre n'a-t-il donné qu'une épigramme sur ce méchant poète? Il y en a deux, l'une à la suite de l'autre, dans les papiers de Baluze, et elles sont, à n'en pas douter, du même auteur. Voici la seconde :

Obscuros versus facis, Hugo, parumque Latinos,
Quos vitio linguæ vix reticere potes.

Vis videam versus? Expone latinus illos,
Vel taceas. Melius si reticere potes.

Nous ne connaissons en France, au commencement du ^{xii}^e siècle, qu'un poète latin de ce nom; c'est Hugues Primat, ou plutôt Hugues, primat des écoles d'Orléans. Ajoutons que ses vers facétieux sont généralement obscurs et d'une très mauvaise latinité. Il est donc possible que les deux épigrammes le regardent.

XCIII. *De avaro promissore.*

C'est encore une épigramme. Le manuscrit où Beaugendre l'a prise est le n° 5129 (fol. 105) de la Bibliothèque nationale, où elle ne porte le nom d'aucun auteur. Elle est également anonyme dans le n° 825 de Douai. Nous regrettons de ne pouvoir confirmer l'attribution de Beaugendre, car la pièce est plaisante et bien tournée.

XCIV. *Enigma.*

Hildebert a dû faire des énigmes; s'étant exercé dans presque tous les genres de poésie, il n'a pas sans doute négligé celui-là. Cependant il n'est peut-être pas l'auteur de la seule énigme que lui donne Beaugendre. Dans le n° 5129 (fol. 105), d'où Beaugendre l'a tirée, ainsi que dans le n° 825 de Douai, elle est sans nom.

XCV. *Conclusio operum metricorum Hildeberti, forte cum ex Anglia in Galliam transfretaturus esset.*

C'est encore un titre de Beaugendre. La pièce n'a pas de titre dans notre n° 5129 (fol. 105), le seul

manuscrit où l'éditeur l'ait rencontrée, et l'on s'étonne, après avoir parcouru la pièce, qu'il l'ait assez mal comprise pour l'intituler ainsi. On s'étonne bien plus encore de trouver dans l'*Histoire littéraire*, non pas la juste censure, mais cette amplification d'une telle bévue : « L'éditeur a terminé le recueil des poésies
« d'Hildebert par une pièce de dix-sept vers hexamè-
« tres, qui est une invocation que le poète fait aux
« Muses, étant sur le point de s'embarquer, pour ob-
« tenir un temps favorable. Il la composa apparem-
« ment l'an 1099, lorsque, après la prise du Mans
« par Guillaume le Roux, il fut obligé d'accompagner
« ce prince en Angleterre, ou lorsque, ayant obtenu
« sa liberté, il s'embarqua pour revenir en France.
« D. Beaugendre aurait pu faire un meilleur choix, et
« donner, à la fin de la collection des poésies de ce
« prélat, quelque pièce qui lui fit plus d'honneur. On
« serait plus édifié en voyant un successeur des apô-
« tres s'adresser, comme eux, à celui auquel la mer
« et les vents obéissent, que de le voir invoquer les
« Muses pour obtenir une heureuse navigation : lan-
« gage profane, qui devrait à jamais être banni de la
« bouche des chrétiens ! » Ne croit-on pas avoir en-
tendu la voix formidable de Bossuet tonnante contre le pauvre Santeuil ? Eh bien, cette sévère réprimande est faite à contre-temps ; il ne s'agit pas plus dans la pièce d'un voyage en Angleterre que d'un retour en France, et le successeur des apôtres n'a pas commis l'inconvenance d'invoquer les Muses, plutôt que Dieu, la Vierge ou les saints, avant de quitter sur un frêle esquif les eaux de Calais ou de Douvres. Beaugendre

et ses confrères ont pris une fiction poétique pour une réalité. Le poète réveille ses Muses :

Hactenus, ó Musæ, somno satis et satis usæ ;

vous avez, leur dit-il, trop dormi. Maintenant, à la besogne ! Enfilez ma voile et guidez mon navire ! Clio, Calliope, soyez mon Auster et mon Palinure, mon vent propice et mon habile pilote ! C'est l'exorde d'un poème. Rien de plus banal que cet exorde. Il semble néanmoins que l'auteur ait craint de n'être pas un jour bien entendu par tout le monde. Nous voyons, en effet, qu'il a pris la peine d'expliquer son allégorie. *Sum ratis*, dit-il ; c'est moi, j'en préviens, qui suis le navire. Mais Beaugendre et ses confrères n'ont pas mieux compris cette explication que le reste.

Quel est, d'ailleurs, l'auteur de ces vers médiocres ? On ne le sait. Ils suivent, dans le manuscrit, le *Somnium de lamentatione Pictavensis ecclesie*, qui n'est pas, on l'a dit, d'Hildebert. On reconnaît que l'auteur est moderne à sa langue comme à sa métrique ; mais c'est là tout ce qu'on peut dire de lui.

Ici finit l'examen des pièces publiées par Beaugendre sous le titre commun de *Carmina miscellanea*. En résumé, l'on peut ainsi diviser les attributions de cet éditeur. Les unes sont reconnues bien fondées ; d'autres, en nombre à peu près égal, sont d'une évidente fausseté ; beaucoup, nullement justifiées, doivent être réputées douteuses. Nous allons maintenant faire connaître les pièces du même ordre, qui, manquant à l'édition de l'année 1708, ont été, soit avant, soit depuis, imprimées sous le nom d'Hildebert.

CHAPITRE DEUXIÈME

DES PIÈCES PUBLIÉES, SOUS LE NOM D'HILDEBERT,
PAR D'AUTRES QUE BEAUGENDRE.

La plupart de ces pièces inconnues à Beaugendre nous doivent être fournies par M. l'abbé Bourassé. Après avoir trop fidèlement transcrit les textes de Beaugendre, M. l'abbé Bourassé s'est imposé la tâche de rechercher les écrits de toute sorte, soit en prose, soit en vers, que celui-ci pouvait avoir omis, et cette recherche l'a conduit à former un supplément assez considérable. Mais nous n'avons pas à discourir sur la convenance de toutes ces additions. Il nous suffira de signaler celles que le nouvel éditeur a faites aux *Miscellanea* d'Hildebert.

I. *De mutatione locorum in missa.*

Il s'agit d'abord de cinq hexamètres, commençant par

Est ratio quod (1) pars altaris dextera missæ
Principium finemque tenet.....,

que M. l'abbé Bourassé dit avoir lus dans le n° 115 de Tours, après un poème authentique d'Hildebert sur le

(1) *Lisez cur.*

Sacrifice de la messe. Ces vers sont-ils d'Hildebert? On les trouve, il est vrai, sans nom dans les n^{os} 2905 (fol. 65), 11579 et 15149 (fol. 12) de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les n^{os} 215 et 887 de Troyes, 90 de Saint-Gall et 704 de Berne; mais Hildebert en est nommé l'auteur dans plusieurs manuscrits anciens, comme le n^o 14867 (fol. 171) de la Bibliothèque nationale, et dans les Papiers de Baluze, n^o 120 (fol. 319 et 371). Nous admettons qu'ils lui sont justement attribués. Mais M. l'abbé Bourassé s'est trompé quand il les a donnés comme inédits à la colonne 1194 de son volume. Ils avaient été premièrement publiés par Jacques Hommey; *Supplem. Patr.*, p. 459; puis ils l'avaient été par Beaugendre, col. 1149, et M. l'abbé Bourassé, reproduisant le texte de Beaugendre, les avait déjà publiés lui-même. Ils se lisent, en effet, deux fois imprimés, à la col. 1192 et à la col. 1194 de la nouvelle édition.

Ils sont beaucoup mieux placés à la col. 1194. On ne comprend vraiment pas pourquoi Beaugendre a pris sur lui d'intercaler ces cinq hexamètres dans un long poème en vers élégiaques. La même observation est à faire sur une pièce qui suit, et que Beaugendre aurait dû pareillement insérer dans les Mélanges. C'est une pièce de douze hexamètres, qui, dans les deux éditions, n'en a que onze; ce qui la rend presque intelligible. La voici telle qu'elle nous est offerte par le n^o 2905 (fol. 69) de la Bibliothèque nationale, ancien n^o 4168 de Colbert :

Ecclesiae partes credunt tres esse : fideles,
 Angelicum cœtum, Domino semper comitatum,

Atque viros sanctos merito jam semibeatos.
 Tertia torquetur pars, sed vexata piatur.
 Ex hoc cœlestis fit mystica fractio panis
 In totidem partes, cum sit res ipsa superstes.
 Pars major partem designat jure peractam.
 Altera de panibus, quæ sicca tenenda jubetur,
 Pars designat eos quos dixi semibeatos.
 Tertia, quam mos est positam cum sanguine sumi,
 Præsentis vitæ signat positos in agone,
 Quos et adhuc retinet donec sententia purget.

Ces hexamètres, pour la plupart léonins, ne sont pas bons. On peut croire néanmoins qu'Hildebert en est l'auteur. Les copies que nous en avons, dans le n° 2905 et dans le n° 15149 (fol. 14), sont anonymes; cependant le copiste du n° 2905 paraît avoir voulu former non pas un recueil de vers partout choisis, mais un recueil particulier des petites œuvres d'Hildebert.

II. *Inscriptionum christianarum libellus.*

Nous aurions inséré dans les *Mélanges* d'Hildebert, où sont déjà de semblables opuscules, les cinquante-huit inscriptions, épigrammes, sentences détachées ou petites pièces qui forment un livre à part dans la nouvelle édition, de la col. 1281 à la col. 1288. M. l'abbé Bourassé les a trouvées, dit-il, réunies dans le n° 117 des manuscrits de Tours. Ailleurs on les trouve dispersées. La plupart de ces pièces sont, en effet, d'Hildebert, et, quoiqu'elles aient peu de valeur, M. l'abbé Bourassé devait, en ayant fait la découverte, s'empresse de les mettre en lumière. Voici quelques

notes sur plusieurs de ces pièces. M. l'abbé Bourassé donne ainsi le n° 2 :

Exsul homo felice domo, vescens male portio,
Ob culpæ meritum venit ad interitum.

Dans le n° 3652 (fol. 25) de la Bibliothèque nationale, nous avons cette variante :

Exsul homo felice domo, vescens male pomo,
Namque ducem credendo trucem tollit sibi lucem.

Comme on le voit, la même consonance est trois fois reproduite dans chacun de ces deux hexamètres. Le tour de force est donc plus compliqué; ce qui nous porte à croire que les hexamètres nous offrent l'inscription sous la forme que l'auteur a préférée. Le n° 7 n'était pas inédit; nous l'avons signalé particulièrement à la col. 1359 de l'édition de Beaugendre. Ainsi, dans l'édition de M. l'abbé Bourassé, nous le lisons deux fois, aux col. 1282 et 1436. Le n° 10 est, nous le remarquons, mieux placé dans la nouvelle édition que dans celle de Beaugendre (col. 1220), où il est mis en tête d'une pièce qui ne s'y rapporte en rien. Le n° 18 n'était pas non plus inédit. Ajoutons qu'il y manque ici deux vers, tandis qu'il est complet à la col. 1355 de Beaugendre et à la col. 1430 de M. l'abbé Bourassé. De même, le n° 20 se lit deux fois dans la nouvelle édition, col. 1282 et col. 1427; la seconde fois d'après Beaugendre. Nous avons aussi deux fois le n° 32, col. 1283 et col. 1426. Ce n° 32 commence dans un de nos manuscrits, le n° 3761 (fol. 72), par

Cum te; ce qui vaut mieux. Le n° 45 est donné par M. l'abbé Bourassé d'une façon très peu correcte. Le voici corrigé sur le n° 3761 (fol. 72) de la Bibliothèque nationale et le n° 120 des Papiers de Baluze (fol. 372) :

Interrogatio.

Omnibus exutos nos et tua jussa secutos
 Quæ maneat merces? Dic, rex, qui cuncta coerces.

Responsio.

Ante meum vultum cum nil remanebit inultum.
 Judicium mecum tractabitur omnibus æquum.

Le n° 50 doit se lire ainsi :

Omne manu factum consumit longa vetustas.

Le n° 53,

In vestimentis non est contritio cordis,

a eu la bonne fortune de devenir proverbial. Matthias Francowitz l'a cité comme tel (1). Le n° 55 n'était pas non plus inédit ; le nouvel éditeur l'avait déjà donné, col. 1279. Le n° 56 nous semble tout à fait indigne d'Hildebert. Pour notre part, nous n'avons rencontré ces hexamètres léonins dans aucun des nombreux recueils qui contiennent plus ou moins de ses œuvres authentiques ou supposées. Est-il plus certain qu'il soit l'auteur du n° 57 ? Cela était douteux pour M. Le Clerc qui, le premier, a publié cette pièce (2). Elle est,

(1) Flacius Illyricus, *Varia... de corrupto ecclesiæ statu*, p. 491.

(2) *Hist. litt. de la France.*, t. IX ; nouv. édit., p. 24 des additions.

il est vrai, sous le nom d'Hildebert dans le n° 3540 (fol. 147) de la Bibliothèque nationale et dans les Papiers de Baluze, n° 120 (fol. 344 et 375) ; mais Beaugendre, l'ayant trouvée deux fois dans ces Papiers, l'y a laissée, et M. Mone, qui l'a de nouveau publiée (1), l'a tirée d'un manuscrit de Carlsruhe où ne se lit aucun nom d'auteur. Quant au n° 58, c'est un morceau de prose si mal versifié que nous refusons expressément de l'attribuer à notre évêque, quelle que puisse être l'autorité du manuscrit de Tours. Cette pièce, publiée sous le nom de saint Bernard dans le recueil des *Auctores octo*, à la fin du poème *De contemptu mundi*, n'est pas plus de saint Bernard que d'Hildebert. Elle est anonyme dans les nos 8023 (fol. 60) et 15155 (fol. 162) de la Bibliothèque nationale, et il est à souhaiter pour l'auteur que son nom ne soit jamais découvert. Disons néanmoins qu'il n'est pas responsable de toutes les fautes qu'on remarque dans le texte donné par M. l'abbé Bourassé. Si l'on croit un jour utile de les corriger, on le fera facilement sur notre n° 15155.

III. *Epitaphium Willelmi de Ros.*

Nous nous transportons maintenant à la col. 1398 de l'édition nouvelle, qui nous offre une épitaphe omise par Beaugendre, celle de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, mort en 1107. Beaugendre n'aurait pas dû l'omettre, puisqu'une note de Baluze la lui avait signalée, n° 120 (fol. 318). Elle est bien de notre évêque. Orderic Vital, qui nous l'a conservée, dit en

(1) Mone, *Hymni latini*, t. II, p. 323.

des termes très précis qu'après avoir été composée par Hildebert, évêque du Mans, elle fut gravée en lettres d'or sur la tombe du saint abbé (1).

IV. *De morte.*

A la col. 1442 de la même édition. Ces distiques sont mieux intitulés, dans les nos 14194 (fol. 168) de la Bibliothèque nationale et 887 de Troyes : *Ad reginam Angliæ*. On ne peut, en effet, comprendre le premier vers,

Inter opes et delicias populique favores,

si l'on n'est averti qu'il est à l'adresse d'une reine ou d'un roi. Hildebert parle à la reine Mathilde. Mais il ne faudrait pas supposer qu'un prélat si bien appris ait commis l'inconvenance d'envoyer un message à cette riche et puissante dame, uniquement pour lui rappeler quel est le néant des grandeurs humaines. Dans un manuscrit de l'abbaye de Foucaumont, vu par Baluze (2), ces vers se lisaient à la fin d'une lettre que Beaugendre et M. l'abbé Bourassé n'ont pas intégralement publiée. C'est la onzième lettre du troisième livre. Après les mots *ad exemplar*, ou plutôt *ad exemplum honestatis*, il y avait dans le manuscrit de Foucaumont : *De cetero præsentium latorem, fratrem et filium nostrum Robertum, tuæ Majestati commendo, cujus si tibi placuerit obsequium, bene de te, nisi fallor, sedulitas merebitur obsequentis. Magna quidem pos-*

(1) *Order. Vital. lib. XI, cap. xxx.*

(2) Papiers de Baluze, n° 120, fol. 298.

tulo, sed regina M. majora meritis postulare me permittit, quæ majora meritis impendere non desistit.
Vale. Ensuite venaient les vers. Le fragment omis par Beaugendre fait précisément connaître l'objet de la lettre. C'est une lettre de recommandation.

V. *Ad avarum.*

Même colonne de la même édition :

Res bene si detur, quamvis data semper habetur ;
 Nulla reservatæ gloria, magna datæ.

Voilà bien une sentence d'Hildebert. Dans le n° 14194 (fol. 161) de la Bibliothèque nationale, ces deux vers sont intitulés *Ad P. avarum*, et se lisent parmi d'autres vers de notre évêque. Geoffroi, sous-prieur de Sainte-Barbe, les a cités à la fin d'une de ses lettres, mais sans en nommer l'auteur (1).

VI. *De Lucretia.*

A la colonne 1447. D'abord publiée sous le nom d'Ovide dans les anciennes éditions de ce poète, puis, avec ou sans le nom d'Ovide, par Scaliger, Fabricius et d'autres encore, cette épigramme a été recueillie par Burmann comme une épave de l'antiquité classique, et reproduite dans toutes les éditions de l'*Anthologie latine*. Dans la première, celle de Burmann, elle est à la page 349 du tome I; dans la dernière, celle de M. Rjese, elle est sous le n° 787. Ces différents textes sont plus ou moins défectueux. Celui de M. l'abbé

(1) Migne, *Patrologie*, t. CCV, col. 851.

Bourassé, qui a le mérite d'être complet, n'est pas non plus sans faute. Nous le corrigeons ainsi sur les n^{os} 8413 (fol. 47) et 14194 (fol. 162) de la Bibliothèque nationale :

Dum foderet ferro castum Lucretia pectus,

Sanguinis et torrens egrederetur, ait :

« Testes procedant me non favisse tyranno :

« Ante virum sanguis, spiritus ante deos.

« Quam bene, producti pro me post fata, loquentur,

« Alter apud manes, alter apud superos ! »

M. Riese aurait probablement exclu ces vers de son *Anthologie* s'il avait appris qu'il s'en trouve une copie, sous le nom d'Hildebert, dans notre n^o 14194. Ainsi dans le n^o 61 de Tours, qui a révélé l'existence de cette pièce à M. l'abbé Bourassé, elle suit, comme dans notre n^o 14194, un des poèmes les plus authentiques d'Hildebert, l'épithaphe de Bérenger. Nous ne garantissons pas, toutefois, la vérité de l'attribution. Un épigraphiste que nous avons déjà cité reproduit ces vers comme les ayant lus sur un marbre antique (1). S'il mérite une entière confiance, ce n'est par M. Riese, c'est M. l'abbé Bourassé qui s'est trompé.

VII. *De excidio Trojæ.*

Voici maintenant des additions généralement plus importantes, qui commencent à la col. 1447 de la nouvelle édition pour finir à la col. 1458. Il faut encore donner sur chacune de ces pièces des explications particulières.

(1) Bibl. nat.; mss. latins de récente acquisition; n^o 162, p. 9.

La première, *De excidio Trojæ*, est un prétendu poème que Leyser a publié dans sa notice sur Hildebert, disant l'avoir rencontré tel qu'il l'a donné dans un manuscrit de la bibliothèque Pauline, à Leipzig. M. l'abbé Bourassé n'ayant fait que reproduire cette édition, ce n'est pas à lui qu'il faut en imputer les graves et nombreuses erreurs; c'est au manuscrit de la bibliothèque Pauline, ou plutôt à Leyser.

Et d'abord ce prétendu poème contient deux poèmes dont le rythme est tout à fait différent.

Le premier, écrit en vers simplement élégiaques, et commençant par :

Divitiis, ortu (1), specie, virtute, triumphis,
 finit, dans l'édition de M. l'abbé Bourassé, au commencement de la col. 1451, avec les vers :

Quod tamen urbs capta est, quod victa, quod obruta,
 Arte Sinon, partu (2) ligneus egit equus. [totum]

Le second, entièrement composé de distiques dont tous les vers sont léonins et riment deux à deux, commence par

Viribus, arte, minis Danaum data (3) Troja ruinis,
 Annis bis quinis fit rogas atque cinis,

et finit par

Sic ex Ænea crescunt Romana tropæa,
 Sic gens Romulea surgit ab Hectorea.

(1) Et non pas *regno*, comme dans le texte de Leyser.

(2) Dans l'édition il y a *parvi*; ce qui est inintelligible.

(3) Et non *clara*, comme dans l'imprimé. Avec *clara* la phrase est sans verbe et le vers est faux.

Nous parlerons d'abord du premier de ces deux poèmes. Le rythme en est classique; c'est celui d'Ovide. Il n'était donc pas impossible de chanter noblement sur ce rythme les malheurs de Troie. Le poème est pourtant d'une intolérable platitude. Mais il n'est pas d'Hildebert; jamais, même dans ses plus mauvais jours, Hildebert n'a fait une série de vers pareils. Hâtons-nous de le dire, aucun manuscrit ne les lui donne. Ils sont anonymes dans le n° 344 de la reine de Suède (1) et dans le n° 92 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford. Ajoutons que le manuscrit de la bibliothèque Pauline n'offre pas lui-même le nom d'Hildebert. C'est Leyser qui nous le déclare. Il a supposé, dit-il, que son poème sur la ruine de Troie pouvait être, *forte*, d'Hildebert, l'ayant trouvé, dans le manuscrit de la bibliothèque Pauline, après un poème sur la création du monde, commençant par

Omnipotens in principio cœlumque solumque
Fecit.....,

dont Hildebert est l'auteur incontesté (2). C'est donc une simple conjecture. Nous allons prouver qu'elle n'est pas heureuse.

Les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* se disent enclins, pour leur part, à croire que ce poème sur la création du monde est non pas d'Hildebert, mais de Thibault, l'auteur du *Physiologus* (3). C'est une opi-

(1) *Notices et extr. des man.*, t. XXIX, deuxième partie, p. 239.

(2) Pol. Leyser, *Hist. poemat. et poetar. medii ævi*, p. 390 et suiv.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 372.

nion, suivant nous, mal fondée. Le poème sur la création du monde, intitulé, dans l'édition de Beaugendre, *De operibus sex dierum*, est sans nom dans le n° 215 de Troyes ; mais il est conservé sous le nom d'Hildebert en deux manuscrits anciens et très dignes de confiance, le n° 5129 (fol. 86) de la Bibliothèque nationale et le n° 825 de Douai. De là, toutefois, on ne saurait conclure qu'un autre poème, mis à la suite dans un seul manuscrit, est probablement du même poète. Les recueils de vers que nous ont laissés les copistes du moyen âge sont le plus souvent, comme nous en avons déjà fait la remarque, composés de pièces dont les auteurs sont très différents. En fait, le premier des deux poèmes sur la ruine de Troie n'est pas plus d'Hildebert que de Thibault ; il est d'un chanoine régulier, contemporain d'Hildebert, à qui l'attribuent positivement le n° 93 de la bibliothèque d'Avranches et le n° 8430 de la Bibliothèque nationale. On lit à la fin de la copie que contient ce dernier manuscrit : *Explicit Ilias a magistro Simone Aurea Capra, sed ab ipso nondum canonicato incomparabiliter edita, et ab eodem jam canonicato mirabiliter correctata et amplificata; cum utique dicat breviter et apte, leniter et sententiose, subtiliter et ornatè, eleganter et proprie, seriatim et perfecte, nec solum in hac materia, verum in agendo de qualibet alia singularum et unicum et quasi natalem habet modum dicendi et a sæculo etiam sub Augustis inauditum (1)...* « Il y aurait à rabattre de cet éloge, » disent placidement

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 489.

les auteurs de l'*Histoire littéraire*. On en doit, à notre avis, tout supprimer, et ne retenir de cet *explicit* verbeux que la mention des changements apportés par Simon Chèvre-d'Or à son œuvre primitive. Ainsi nous sont expliquées les différences qui existent entre le texte de Leyser et celui de notre n° 8430. Leyser a donné le poème en son état d'imperfection première; nous le trouvons, dans notre manuscrit, laborieusement amendé.

A cette remarque sur le texte de Leyser nous devons aussitôt en joindre une autre. Le poème de Simon Chèvre-d'Or finit, dans ce texte, avec l'épisode du cheval de bois. Il finit, on le voit, avant les grands carnages, avant la prise, l'incendie de la ville; c'est une *Illade* interrompue. Mais l'interruption n'est pas le fait du poète. En effet, Leyser n'a pas même publié la moitié de cette *Illade* en son état primitif. Cela nous est prouvé par notre n° 8430, où le poème occupe trente colonnes, l'épisode du cheval de bois prenant fin au commencement de la douzième.

Quant à la suite des événements elle est racontée dans le second poème uni par Leyser au premier. Mais c'est une étrange union. La seule différence des rythmes rendrait le divorce nécessaire. Remarquons, en outre, que ce second poème est en lui-même un récit complet de la catastrophe troyenne. Dans les premiers vers, Paris ravit la femme de Ménélas; dans les derniers, le vainqueur de Turnus jette les fondements de la puissance romaine. Il est donc manifeste que l'édition de Leyser nous offre successivement deux poèmes tout à fait distincts, dont le premier est ina-

chévé. Si, d'ailleurs, le manuscrit de Leipzig est conforme à cette édition, en d'autres manuscrits les deux poèmes sont séparés, comme ils doivent l'être. Ainsi les n^{os} 426 (fol. 133) de la Bibliothèque nationale et 825 de Douai ne nous offrent que le second, et, dans le n^o 8430 de la Bibliothèque nationale, le premier finit au fol. 24, le second commence au fol. 61, venant après un troisième poème sur la chute de Troie dont nous aurons à parler dans le chapitre suivant. Enfin, ce qui nous dispense d'insister, la critique a déjà signalé la faute commise par Leyser. Laisant de côté le premier poème, celui de Simon Chèvre-d'Or, M. Édélestand Du Méril a reproduit le second comme un essai poétique d'un genre tout particulier (1). Ainsi nous ne pouvons complètement excuser M. l'abbé Bourassé. Il aurait dû connaître la reproduction de M. Du Méril et les notes qui l'accompagnent; ce qui lui aurait appris combien Leyser s'est trompé.

Maintenant quel est l'auteur du second poème? Un de ses contemporains nous le désigne, mais en des termes qui manquent de clarté. Nous lisons dans la chronique de Richard de Poitiers : *Hic* (c'est-à-dire Geoffroy, comte d'Anjou) *filium suum Henricum natu majorem ad erudiendum tradidit cuidam magistro, Petro scilicet Sanctonensi, qui in metris instructus est supra omnes coetaneos suos qui in Francia, sive in Aquitania et usque Pyræneos montes inhabitant, et*

(1) *Poésies popul. antérieures au XII^e siècle*, p. 400.

ut his versibus comprobatur quos de excidio Trojæ composuit :

Viribus, arte, minis Danaum data Troja ruinis
Annis bis quinis fit roigus atque cinis, etc, etc (1).

Suit toute la pièce publiée par Leyser. Il y a dans ces lignes des informations qui peuvent être considérées comme précises. Le prince Henri dont il s'agit ici, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, né en 1133, dut commencer en 1145 le cours de ses études. Nous savons donc à quelle date l'auteur du poème était au service du comte. Mais ce poète si célèbre, qui n'eut pour égal aucun autre poète de son temps, nous est tout à fait inconnu sous le nom de Pierre de Saintes. Que l'on interroge tous les bibliographes et tous les historiens; ils l'ont tous ignoré. Parmi les poètes latins du nom de Pierre qui vécurent au XII^e siècle, nous avons Pierre le Vénérable, Pierre de Poitiers, Pierre de Saint-Omer, autrement nommé Pierre le Peintre, Pierre Riga, Pierre de Blois, archidiacre de Bath, auxquels il faut peut-être ajouter un autre Pierre de Blois, chanoine de Chartres (2); mais nous n'avons aucun Pierre de Saintes. Ce nom doit avoir été mal écrit par un copiste.

VIII. *Sponsus adversus sponsam. Responsio sponsæ.*

Comme on l'a vu, Nicolas Chamart avait, en l'an-

(1) Mss. lat. de la Bibl. nat. n° 17556, fol. 492. — Elie Berger, *Notice sur div. man.* — Richard le Poilevin, p. 85.

(2) Voir notre *Notice sur quelques chancel. de Chartres*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie, année 1872.

née 1624, publié, sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, un assez grand nombre de petits poèmes qui devaient être, en l'année 1708, revendiqués par Beaugendre au nom d'Hildebert. Nous n'avons pas admis toutes ces revendications, qui ne sont pas toutes appuyées par d'anciens témoignages. Cependant les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont pas jugé que Beaugendre eût assez dépouillé l'obscur abbé de Bonne-Espérance au profit de l'illustre évêque du Mans (1), et, suivant leur conseil, le dernier éditeur a fait au recueil de Chamart quelques emprunts nouveaux. Ce conseil devait-il être suivi? C'est ce que nous allons apprécier. Il s'agit d'abord d'une pièce dont voici la matière. Un marchand, partant pour les terres lointaines, laisse au logis sa femme jeune et belle. Comme ce marchand prolongeait beaucoup trop son absence, un voisin s'éprend de cette femme délaissée et lui fait de tendres aveux. Celle-ci le repousse; mais, par la noblesse de ses refus, elle accroit son estime, et, peu de temps après, étant sur le point de mourir, l'amoureux lègue toute sa fortune à la vertueuse voisine dont il n'a pu se faire aimer. Le mari revient alors, et, voyant sa femme riche, il la croit infidèle et l'accuse devant les juges. La femme, qui se défend avec dignité, gagne son procès. Nous avons dans le poème les deux plaidoyers et la sentence. Il y a dans ces deux plaidoyers quelques vers bien faits et beaucoup d'autres très plats. C'est le style inégal du XII^e siècle. Mais s'ensuit-il que ce poème

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 400; t. XII, p. 292 et suiv.

soit d'Hildebert ? On n'en cite aucune copie qui porte son nom, Nous avons déjà fait connaître un nombre considérable de recueils où sont réunis beaucoup de poèmes dont Hildebert est l'auteur certain ou douteux ; eh bien ! la pièce dont il s'agit n'existe dans aucun de ces recueils, Devons-nous cependant la laisser à l'abbé Philippe ? Elle n'est ni de l'abbé Philippe, ni d'Hildebert ; elle est de Pierre Riga, dépouillé, comme on le voit, au profit de tout le monde. On la trouve dans le *Floridus aspectus*, au feuillet 26 du numéro souvent cité de l'Arsenal.

IX. *Epitaphium Senonensis episcopi*,

Tel est le titre. Le texte nous apprend, au dernier vers, que cet évêque persécuté, mis en prison, exilé par un comte de sa province, s'appelait Pierre. Ce ne peut être évidemment, parmi les évêques ou plutôt parmi les archevêques de Sens, Pierre I^{er}, mort en 787, qui ne paraît pas avoir éprouvé de telles disgrâces (1). Ce n'est pas davantage Pierre II, mort en 1222 (2), un siècle environ après Hildebert, qui vécut aussi fort tranquillement sur son siège. Dom Brial nous fait remarquer que cette pièce, publiée sous un faux titre, fut composée en l'honneur de Pierre, évêque de Poitiers, à qui la rapporte un témoin authentique, Guillaume de Malmesbury : *De gest. regum Angliæ, lib. V* (3). Or nous avons déjà cité deux fausses épitaphes de cet

(1) *Gallia christ.* t. XII, col. 14.

(2) *Ibid.* col. 59.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 292.

évêque, et nous avons dit qu'Hildebert n'est l'auteur d'aucune d'elles. Celle-ci lui doit-elle être plus sûrement attribuée? Nicolas Chamart et le P. Labbe (1) la donnent à l'abbé de Bonne-Espérance. Quoique cette attribution ne soit justifiée par aucun témoignage, elle est peut-être recevable. Nous n'avons rien pour la contredire.

X. *Epitaphium regum Jerusalem.*

Ces rois de Jérusalem sont Godefroi de Bouillon et son frère Baudouin. Si le titre de la pièce était exact, si c'était vraiment une épitaphe, on pourrait croire qu'elle est plutôt d'Hildebert que de l'abbé Philippe, à qui l'attribuent dom Chamart et le P. Labbe (2). Mais nous voyons simplement dans cette pièce médiocre un éloge plus ou moins tardif de deux princes chrétiens, et, ne l'ayant trouvée dans aucun manuscrit sous le nom d'Hildebert, nous ne prenons pas la liberté de la mettre à sa charge.

XI. *Epitaphium abbatis Clarævallis.*

C'est bien ici une épitaphe; mais il manque au titre le nom de l'abbé. C'est pourtant un nom de grande notoriété, puisqu'il s'agit de saint Bernard, comme l'a reconnu dom Brial (3). Or Hildebert n'a pu faire l'épitaphe de saint Bernard, qui mourut vingt ans après lui. Robert d'Auxerre l'avait publiée sans nom d'au-

(1) *Thesaur. epitaph.*, p. 116.

(2) *Ibid.*, p. 96.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 394.

teur dans sa Chronique, et les auteurs du *Gallia christiana* l'ont reproduite, en citant Robert d'Auxerre, comme un hommage à la mémoire de saint Bernard, pieusement rendu par un de ses contemporains ignoré (1). Nicolas Chamart l'ayant remise au jour sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, le P. Labbe l'a donnée sous le même nom dans son *Trésor* (2), et nous la retrouvons encore sous le même nom dans le *Dictionnaire* de Moréri (3). Mais cette attribution n'a pas beaucoup d'autorité. Faut-il se fier davantage à Mabillon, qui l'a de nouveau publiée sous le nom d'Adam de Saint-Victor (4) ? M. Léon Gautier ne l'a pas même mentionnée parmi les œuvres supposées de cet illustre chanoine. Elle est anonyme, comme nous l'atteste M. P. Ewald, dans un manuscrit de Saint-Pierre de Cardena (5) ; elle l'est pareillement dans les nos 197 B de Charleville et 12553 de Munich.

XII. *Versus de rota Fortunæ.*

Attribués par dom Chamart à l'abbé de Bonne-Espérance, ces vers semblent encore à dom Brial lui devoir être contestés (6). Ce sont des vers généralement faciles, où l'on trouve des images qui n'appartiennent pas à la phraséologie commune des méchants

(1) *Gallia christ.*, t. IV, col. 797.

(2) Labbe, *Thesaur epitaph.*, p. 86.

(3) Moréri, *Grand dictionnaire historique*, t. II, p. 391.

(4) *S. Bernardi Opera*, t. II, col. 1274.

(5) *Neues archiv.*, t. VI, p. 335.

(6) *Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 294.

poètes. Nous voulons bien supposer, avec dom Brial, qu'ils ne sont pas de l'abbé Philippe, et nous avons quelques raisons pour admettre, avec M. l'abbé Bourassé, qu'ils sont d'Hildebert. En effet, plusieurs de ces vers en rappellent d'autres qu'on a lus dans son poème sur les douleurs de l'exil (1). Ajoutons que la ressemblance est très frappante : voici les mêmes traits, presque les mêmes mots. Disons néanmoins que cette élégie sur la roue mobile de la Fortune n'est dans aucun de nos manuscrits sous le nom de l'évêque du Mans.

Ici finit la série des additions proposées, ou, pour mieux dire, trop légèrement acceptées par M. l'abbé Bourassé. Nous n'avons plus, en effet, rien à dire sur la dernière pièce de son supplément, intitulé : *Quam parum valeant artes sine pecunia*. Nous en avons déjà parlé (2). Le nouvel éditeur l'a, par inadvertance, publiée deux fois, col. 1407 et col. 1456.

Il ne nous reste, pour terminer ce chapitre, qu'à mentionner plusieurs pièces imprimées sous le nom d'Hildebert, et qui manquent dans l'édition de M. l'abbé Bourassé comme dans celle de Beaugendre. Ont-ils bien ou mal fait l'un et l'autre de ne les pas donner ?

XIII. *De nova lege veterem abrogante.*

Voici les vers auxquels nous donnons ce titre, le manuscrit d'où nous les tirons n'en ayant pas :

Hostia legalis transit, res tacta figuris
Ostentatur, ovem fugat agnus, gratia legem.

(1) Voir le chapitre précédent, art. 42.

(2) Au même chapitre, art. 28.

Sol oriens lunam, lux noctem, res premit umbram,
 Gratia legis onus, posuitque jugum leve Christus,
 Significata manent cum significantia cessant.
 Quidquid erat veteris exclusit homo veritatis;
 Igne crucis coquitur; cruce crux, ignis perit igne;
 Corpore nos satiat, lavat unda, sanguine potat.
 Jam non per Moysen agnus populo datur assus;
 Agnus adest Christus pro nobis in cruce passus,
 Gratia successit, disparuit illa vetus lex,
 Et mundo nova lex, nova lux, novus enituit rex.
 Ergo legem lex, agnum novus agnus abegit :
 Quodque figurabat vetus hoc novus ille peregit.
 Jamjam desistit pecudes mactare minister,
 Postquam mactandus venit pius ille magister.

Ces hexamètres rimés ou léonins, ont été publiés par Hommey; *Supplem. Patr.*, p. 469. L'édition étant fautive, nous avons reproduit le texte qui se lit au fol. 69 du n° 564 de la Bibliothèque nationale. Dans le manuscrit comme dans l'imprimé, ces vers obscurs, tourmentés, dépourvus de toute harmonie, portent le nom d'Hildebert; mais le manuscrit, étant du xiii^e siècle, n'a pas beaucoup d'autorité. Si, toutefois les premiers sont vraiment d'Hildebert, les deux derniers appartiennent au quatrième paragraphe du poème sur l'Eucharistie dont Pierre le Poitevin est l'auteur reconnu. (I, n° XLVI).

XIV. — *Cantilena in Antichristum et filios eius spirituales.*



pour titre : *Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesie statu Poemata*, p. 29-88. Plus tard il en a reproduit les strophes les plus vives dans l'*Auctarium* de son *Catalogus testium veritatis*, p. 48-50. M. Wattenbach nous en indique une édition récente à la page 11 des *Carmina Burana* (1). Mais cette indication est trompeuse ; on ne trouve dans les *Carmina Burana* que les trois premières strophes. Francowitz avoue ne pas savoir qui a fait cette complainte ; mais il lui semble, dit-il, que c'est Hildebert. La conjecture n'est pas heureuse. Jamais Hildebert n'a censuré l'Église sur ce ton goguenard. Le style de la pièce ne semble pas même celui de son temps. C'est surtout vers la fin du XII^e siècle qu'on fit en vers rythmiques ces satires qui furent si goûtées dans le siècle suivant. Leyser avait admis l'attribution de Francowitz ; M. Ed. Du Méril l'a, comme nous, rejetée (2).

XV. — *De magistro Adamo.*

Cette facétie peu connue a pourtant été depuis longtemps imprimée. Nous la trouvons dans la préface de René Moreau sur le poème intitulé *Schola Salernitana* (3). M. Paul Mayer l'a récemment de nouveau publiée d'après un manuscrit du Musée britannique (4), et, plus récemment encore, M. Ewald en a

(1) *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, herausgegeben von Moriz Haupt. Neue Folge, dritter Band ; 1872, p. 479.

(2) *Poésies antérieures au XII^e siècle*, p. 88.

(3) *Scola Salernitana*, pag. 38 de la préface ; édit. de l'année 1625.

(4) *Arch. des miss. scient.* ; 1806, p. 183.

reproduit les quatre premiers vers d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid (1). Voici la pièce, révisée sur les différents textes :

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
 Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam.
 Sed postremus Adam, natus de virgine quadam,
 Damna prioris Adam reparavit in arbore quadam.
 Si non primus Adam peccasset in arbore quadam,
 Non postremus Adam moreretur in arbore quadam.

Le titre, dans le manuscrit du Musée britannique, est : *Hildebertus episcopus magistro Adam, ut ei scriberet aliquid circa ædificationem*. Comme on le voit, ce titre ne se rapporte guère au contenu de la pièce, qui n'a vraiment rien d'édifiant. A notre avis, c'est tout simplement une moquerie sur la cheville *Arbore sub quadam*, dont usait alors, sans aucune gêne, quiconque avait à placer le mot *Adam* dans un hexamètre léonin. Tel est le vers 115 du poème adressé par Baudry de Bourgueil à la comtesse Adèle :

Arbore sub quadam stetit antiquissimus Adam;

Et tels sont les vers 21 et 22 d'un autre poème, publié par Beaugendre dans le recueil d'Hildebert :

Arbore sub quadam protoplastus corrui Adam,
 Pomi lege data, petulanter ea violata (2).

(1) *Neues archiv*, t. VI, p. 318.

(2) *Opera Hildeb.*, col. 1179.

Nous pourrions multiplier les exemples du même abus.
On lit ailleurs :

Arbore sub quadam protoplastus corrui Adam,
Quinque per ætates condemnans posteritates (1) ;

Ailleurs encore, dans les poésies de Marbode :

Ut nos eriperet quos vis inimica teneret,
Arbore pro quadam quam perfidus attigit Adam... (2)

Enfin les deux premiers des vers tirés par M. Meyer du manuscrit de Londres se rencontrent, au début d'une pièce contre les femmes, dans le n° 6911 de Munich et dans un des volumes de la collection Barrois qui sont aujourd'hui chez lord Ashburnham (3) :

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit (4) in arbore quadam.
Femina vicit Adam, victus fuit arbore quadam.
Femina serpenti mox credidit alta loquenti.
Femina deceptos sapientes reddit ineptos....

Cette pièce contre les femmes, peut-être antérieure à celle qu'on a mise au compte d'Hildebert, serait, suivant le catalogue des manuscrits de Munich, du « Clerc Adam », nommé dans le premier vers. Cette assertion n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit, Hildebert ne paraît être l'auteur ni de l'original ni du pastiche.

(1) *Neues archiv*, t. II, p. 402.

(2) Hildeb. et Marbodi *Opera* ; edit. Beaug., col. 1578.

(3) *Catal. of the man. at Ashburnham place* ; part. II, n° 260. — Dellisle, *Observ. sur plus. man. de la collection Barrois*, p. 4. — Voir aussi *Anzeiger*, 1873, col. 257.

(4) Il y a *procreavit* dans le *Catal.* de lord Ashburnham. Mais c'est évidemment une mauvaise lecture.

CHAPITRE TROISIÈME

DES PIÈCES OMISES OU REJETÉES PAR TOUS LES ÉDITEURS.

Nous abordons maintenant la partie la plus difficile et, comme on va l'apprécier, la plus délicate de notre tâche. Beaugendre n'a pas connu toutes les pièces qui portent le nom d'Hildebert en des manuscrits plus ou moins dignes de confiance. De cela sans doute on n'est pas étonné. Mais on ne pourra ne pas l'être en apprenant que, dans les manuscrits où Beaugendre a pris sans choix tant de pièces anonymes, il y en a de pareilles qu'il n'a pas données. Ce n'est pas qu'il les ait trouvées moins rapprochées de celles dont Hildebert est l'auteur certain ; quelques-unes, au contraire, le sont davantage. Pourquoi donc n'a-t-il pas publié celles-ci comme celles-là ?

Certainement il n'était pas un éditeur assez attentif. Ainsi, toutes les pièces imprimées dans le mince recueil de Jacques Hommey ne se lisent pas dans celui de Beaugendre. Or ce ne sont pas là des retranchements volontaires ; il y a péché d'omission. Nous croyons que Beaugendre a de même oublié quelques pièces dans les manuscrits qu'il a vus. Mais nous croyons aussi qu'il s'est défendu par pudeur d'en publier quelques autres. On n'avait pas, au moyen

âge, une notion très exacte de ce que nous entendons par la décence littéraire. Comme l'a justement remarqué M. Édélestand Du Méril, nous trouvons, dans les manuscrits de ce temps-là, les vers les plus libres accolés aux vers les plus pieux (1). Ce mélange, qui nous paraît aujourd'hui peu convenable, ne choquait pas évidemment les copistes, quoiqu'ils fussent clercs ou moines. Il faut même accorder à M. Édélestand Du Méril que ces œuvres si diverses sont bien souvent des mêmes auteurs. Parmi les poètes latins du XII^e siècle, la plupart ont fait quelques vers dont l'enjouement brave l'honnêteté. Disons toutefois, pour atténuer la gravité du fait, que ces épigrammes dont la crudité nous offense ne devaient pas être mises sous les yeux de la multitude. On les composait pour soi-même, on les communiquait à des amis choisis, qu'on savait être, sinon rigides, du moins discrets ; elles n'étaient copiées que par qui ou pour qui les goûtait. Jamais il ne pouvait y avoir délit d'outrage à la morale publique.

Quoi qu'il en soit, nous avons dans les manuscrits, tout près des plus chastes pièces d'Hildeberty des pièces très libres et même plus que libres, que Beaugendre a sciemment omises. Nous les ferons connaître et nous rechercherons si l'auteur de ces pièces est bien Hildeberty, comme les manuscrits le disent ou semblent le dire et comme Baluze l'a cru. Voilà ce que nous appelons une affaire délicate.

Ces explications données, nous allons commencer

(1) *Poésies populaires lat. du moyen âge*, p. 223.

l'examen des petites pièces de tout genre, sacrées, profanes, ou simplement, pour employer une expression de Beaugendre, indifférentes, qui sont restées inédites, bien que rangées par les copistes parmi les œuvres d'Hildebert, ou qu'on lit imprimées sous d'autres noms que le sien, bien qu'elles lui soient positivement attribuées par quelques manuscrits. Nous en tirons la première série des Papiers de Baluze, n° 120, en les mentionnant suivant l'ordre qu'elles ont dans ces Papiers.

I. — *De prohibitis amoribus.*

Celle qui se présente d'abord à nous, au fol. 324, est sans contredit la plus inconvenante. Comme elle n'a pas de titre, nous lui donnons celui-ci, dont les termes vagues n'offenseront personne. Mais, pour la faire connaître, il faut la transcrire, puisqu'elle est inédite :

Cum peteret puerum Saturnius, Iphis Iantha,
 Cœtus ait superum : « Scelus est. » Illud voco culpam.
 Quo prohibente nefas, ludum ridente virorum,
 Altera fit juvenis, fit femina neuter eorum.
 Si scelus esset idem, sententia cœlicolarum
 Alterutrum transformaret, neutramve duarum.

Cette épigramme nous est encore offerte par le n° 13343 (fol. 104) de la Bibliothèque nationale, où elle suit immédiatement une autre plus haut citée : *De brevi subsistentia hominis* (1). Le copiste paraît donc avoir supposé qu'elles sont du même auteur. Mais nous

(1) Voir au chapitre premier, art. 78.

voulons croire que, s'il a fait cette supposition, il s'est trompé. La distinction du poète et sa décision atténuative, *illud voco culpam*, sont tellement révoltantes, que ce poète ne peut être Hildebert. S'il s'est rencontré, dans le XII^e siècle, des gens qui ont eu l'impudence d'avouer leur penchant pour ces amours illicites ou d'excuser celui des autres, ces amours ont été très vivement flétris en deux pièces dont Hildebert est l'auteur probable. Nous avons précédemment cité l'une de ces deux pièces (1). Nous citerons l'autre un peu plus loin.

II. — *De quodam servo.*

Tel est, au fol. 321 de Baluze, le titre de l'épigramme suivante :

**Servus ait domino : « Gratis famulabor in annum,
 « Si facis ut famula qualibet arte fruar. »
 Poscit herus coitum, ponit sibi æservula noctem.
 Ille thoro famulum collocat, hæc dominam.
 Res casu patuit. Vir nuptam provocat in jus ;
 Facta refert; risum facta relata movent.
 Uxor et ancilla laudantur, virque monetur
 Ne messem famuli sic emat ulterius.**

Ces vers ont été, disons-nous, copiés par Baluze sous le nom d'Hildebert. Ils sont encore, moins les deux derniers, dans le n^o 14194 (fol. 162) de la Bibliothèque nationale parmi d'autres vers dont Hildebert est l'auteur incontesté, et M. Endlicher les a publiés (2),

(1) Chapitre premier, art. 33.

(2) *Catal. cod. philolog. Vindob.*, p. 169.

sans les attribuer à personne, d'après un manuscrit de Vienne où sont confondues, en très grand nombre, des pièces d'Hildebert, de Marbode, de Fortunat, d'Ausone, de Martial et d'autres poètes, chrétiens ou païens. On remonterait peut-être [bien haut, si l'on s'avisait de rechercher l'inventeur de l'historiette qui a servi de matière à l'épigramme ; mais, pour trouver l'auteur de cette pièce d'un style si facile et d'une si louable concision, il faut certainement descendre jusqu'au moyen âge. Un contemporain de Paul le Camaldule a pu seul faire longue, devant *laudantur*, la syllabe *la* du mot *ancilla* (1). Si donc ces vers sont du moyen âge, ils sont d'un clerc, puisqu'au moyen âge les clercs seuls faisaient des vers latins. Il n'y a pas de raison, en ce cas, pour en déposséder, ou, si l'on veut pour en disculper Hildebert, à qui, du moins, un copiste les attribue. Ils sont libres sans doute, mais ils sont bien tournés. Ce qu'on a dit de l'épigramme sur l'hermaphrodite peut se dire de celle-ci : on n'en saurait retrancher un seul mot.

III. — *De Jove et Ganymede*

Au même feuillet des Papiers de Baluze se lit une autre épigramme, d'une égale liberté, commençant par :

Lumina, colla, genæ, flavi flexura capilli,
In Ganymede suo flamma fuere Jovi.

(1) Voir M. Charles Thurot, *Not. et est. des manuscrits*, tome XXII, 2^e partie, p. 448.

Il suffit de l'indiquer par ce distique, car elle est imprimée dans toutes les éditions de l'*Anthologie latine*. Dans la dernière elle se trouve au n° 795. Elle appartient donc à l'antiquité, suivant Burmann, M. Henry Meyer et M. Riese. M. Pressel l'a de même publiée comme antique dans la *Revue de philologie*, t. I, p. 409.

Nous ne pourrions les contredire qu'en alléguant la conjecture de Baluze; ce qui ne serait pas un argument décisif. La pièce est anonyme dans le seul manuscrit où nous l'avons rencontrée, le n° 3761 (fol. 68) de la Bibliothèque nationale.

IV. — *De humano semine.*

Au feuillet 223 de Baluze :

- Susceptum semen sex primis, Petre, diebus
- Est quasi lac, reliquisque novem fit sanguis, at inde
- Id solidat duodena dies, bis nona deinceps
- Effigiat, tempusque sequens deducit ad (1) ortum.

Ces quatre vers sont joints à d'autres pièces d'Hildebert dans les n° 8430 (fol. 60), 8484 (fol. 31), 14193 (fol. 8), 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale, 710 de Berne, 887 et 1331 de Troyes. Mais nous les trouvons quelquefois, comme dans le n° 13438 (fol. 131) de la Bibliothèque nationale, le n° 595 (fol. 25) de la Mazarine et le n° 75 d'Amiens, parmi d'autres pièces de toute provenance. Il en existe encore deux copies, aux feuillets 5 et 59 du n° 8250 de la

(1) Ailleurs *in*.

Bibliothèque nationale. C'est un scoliaste des *Métamorphoses* d'Ovide qui les a deux fois transcrits à la marge du volume. Enfin M. Garnier les a publiés d'une manière très incorrecte d'après le manuscrit cité de la bibliothèque d'Amiens (1). Il est bien difficile de savoir à qui ces vers appartiennent.

V. *De perfida amica.*

Le titre dit assez que cette pièce est encore du genre profane. Quoiqu'elle ait été plusieurs fois imprimée, nous la publions ici, pour en corriger le texte défectueux, d'après plusieurs copies, et notamment celles que nous offrent le n° 3761 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale et les Papiers de Baluze (fol. 325) :

- Conquerar an sileam? Monstrabo crimen amicæ,
 An, quasi jam sanus, vulnera nostra tegam?
 Non queror aut molles oculos, aut aspera crura;
 Non vitio quovis exteriora premo.
- ♠ Quod queror est animi; laudaret cetera livor.
 Verba fide, vitiis lubrica forma caret.
 Illa decem menses mecum feliciter egit,
 Gratis in amplexus docta venire meos.
 Æmulus ecce meus, gemmis male fisus et auro,
 Hanc adit, ingeminat munera, flectit eam.
 Muneribus vicit, quoniam natura vel usus
 Præter flagitium nulla dedere sibi.
 Thersitem gerit in facie, gerit intus Orestem;
 Pulchrior ille tamen, mitior iste fuit.
- ♠ Non prius incurrit leviores ille reatus,
 Nec gradibus certis destitit esse bonus;

(1) Garnier, *Catal. des man. d'Amiens*, p. 53.

- Sed simul omne nefas ausus puerilibus annis,
 Jam præter facinus nullam licere putat.
 Turpis, atrox, exlex, naturæ crimen et hostis,
 20 In luctu ridet, flet nisi flenda videt.
 Sufficit exemplis totum corrumpere mundum,
 Sufficiunt sceleri nomina nulla suo;
 Quippe tot illicitis famam lacerare (1) laborat
 Ut nulla redimi laude vel arte queat.
- 26 Cur igitur placuit? Quid honesti vidit in illo
 Quem jam nulla sequi præter honesta pudet?
 Cur igitur placuit? Dignusne placere puellis
 Qui non exsilio, sed cruce dignus erat;
 Lapsus in excessus tantos ut nulla putaret
- 30 Deteriora fide, vel potiora dolis?
 Cur placuit lethale nefas, cur dedecus orbis,
 Cur tam terribilis larva pudorque patris?
 Qui non tam locuples rebus quam pauper honesto,
 Et minus infamis quam vitiosus erat.
- 36 Crimen opes redimunt, reus est crucis omnis egenus,
 Et laudes hominum pensat acervus opum.
 Hic quoque nec vita, nec nobilitate parentum,
 Nec specie placuit, sed quia dives erat.
 Divitiis animum teneræ turbavit amicæ,
 40 Divitiisque patent ostia, crura, sinus.
 Jam nec pura fides, nec largi gloria sensus,
 Nec probitas morum, nec bona forma juvat;
 Aurum, sinceræ solitum pervertere mentes,
 46 Mortales animos in scelus omne vocat.
 Aurum dum sperat nil jam negat Hectoris uxor;
 Jam populo jungi sustinet asse dato.
 Dona truces animas et verba severa relaxant;
 Penelope donis altera Thais erit;

(1) Nous empruntons cette variante et quelques autres à un texte incomplet qui nous est communiqué par M. Port, archiviste de Maine-et-Loire.

- * Sed jam Thais erit Junone severior ipsa,
 / Si nullas habeat pulcher amator opes.
 Vos igitur, juvenes, quos nundum fervor amoris
 Attigit, illarum laudo cavere dolos.
 Jam licet uratur, tamen in complexibus ipsis
 * Quaeque salitorem quærit habere novos.
 // Protea multiplicem valet ars retinere, sed illas
 Quin elabantur ars retinere nequit.

Cette pièce a été, disons-nous, plusieurs fois imprimée, trois fois au moins. Elle se trouve, en effet, dans toutes les éditions de l'*Anthologie latine*. Dans la dernière, celle de M. Alexandre Riese, elle est sous le n° 794. Mais nous n'hésitons pas à croire qu'elle est moderne, et voici les raisons que nous avons à produire pour justifier notre opinion.

Outre certaines incorrections qui seraient, chez un ancien poète, bien extraordinaires, nous pouvons signaler dans cette pièce des mots nouveaux et des mots employés dans un sens que l'antiquité n'a pas connu. Il y a, par exemple, au vers 12, une confusion dans l'emploi des pronoms qui est tout à fait habituelle au moyen âge, mais tout à fait inusitée dans l'âge antérieur : *sibi* mis à la place d'*illi*. Au vers 8, le mot *gratis* nous offre une faute de quantité. En voici quelques preuves données par Martial. Au livre I de ses *Epigrammes*, épigr. 96 :

Non facis hoc gratis, accipis ut taceas ;

Et au livre X, épigr. 75 :

Dat gratis, ultro dat mihi Galla ; nego.

Au vers 15, le mot *reatus* employé dans le sens de péché, de crime, appartient au vocabulaire chrétien. C'est une observation déjà faite par Laurent Valla (1). Le plus ancien exemple de cette acception nous est fourni par Sedulius (2). Enfin un autre néologisme est, au vers 54 : le mot *salitores* dérivé de *salio* et signifiant tout autre chose que des marchands de marée.

Voilà nos raisons pour croire la pièce moderne. Mais nous n'en avons pas d'aussi fortes pour confirmer l'attribution de Baluze, qui la met au compte d'Hildebert. Il y a cependant dans cette pièce, à côté de vers rendus obscurs par des locutions insolites, d'autres vers très bien tournés, qu'on louerait même chez Ovide et chez Tibulle ; ce qui peut faire supposer qu'elle est d'Hildebert. Dans un volume de la bibliothèque Léopoldine décrit par Bandini (3) et dans le n° 3761 de la Bibliothèque nationale, elle est anonyme ; elle l'est aussi dans le n° 2521 de Vienne. Mais, dans ce manuscrit de Vienne, elle suit quatre poèmes, pareillement anonymes, qui sont tous d'Hildebert. Enfin il semble qu'Alexandre Neckam ait fait allusion à cette pièce dans le vers précédemment cité :

Depinxitque stylo placide mores muliebres ;

on doit, en effet, supposer que *placide* veut dire ici plaisamment ; or nous ne connaissons pas d'autres

(1) Bandini, *Catal. bibl. Leopold.*, t. I, col. 507.

(2) « *Reatum pro peccato : qualem apud veteres significacionem non reperies.* » *Lucubrationes aliquot Laurentii Vallæ*; 1532. p. 338.

(3) *Journal des Savants*, 1881, p. 563. Article de M. G. Boissier.

vers plaisants sur les mœurs des femmes parmi les œuvres, soit imprimées, soit inédites, de l'évêque du Mans.

VI. *De Milone mercatore.*

C'est l'épigramme commençant par

Milo domi non est. Peregre Milone profecto,
Arva vacant ; uxor non minus inde parit...

et traduite ainsi par La Monnoye :

Tandis que Paul est à la guerre,
Loin de sa femme et de sa terre,
Sa terre ne rapporte rien ;
Mais sa femme est toujours fertile.
Il faut, si la terre est stérile,
Qu'on ne la cultive pas bien (1).

Cette épigramme est bien connue. Baluze, l'ayant d'abord copiée (fol. 325) comme étant d'Hildebert, l'a plus tard barrée comme étant de Martial. On la trouve, en effet, dans quelques éditions de ce poète. Non pas, il est vrai, dans les plus anciennes. C'est Adrien Jonghe, qui, le premier, l'a revendiquée pour Martial, en ayant reçu la copie d'un Anglais, nommé Birgam, *homine*, dit-il, *candidissimo* (2). Personne n'a mis en doute la candeur de l'ami de Jonghe ni la sienne ; néanmoins l'épigramme dont il est ici question a été réléguée, dans les nouvelles éditions de Martial,

(1) *Poètes du second ordre*, t. IV, p. 80.

(2) *Hadriani Junii Animadversa*, lib. V, cap. xvii.

parmi les *Carmina supposititia* ou *Martiali afflata* (1), et notre avis est qu'il convient de la laisser à cette place. En effet, elle nous semble moderne, puisque les anciens faisaient habituellement bref l'i de *Milo*. Ainsi Lucain :

Pompeiana reum clauserunt signa Milonem ;

de même Ovide, au livre XV, v. 229 de ses *Métamorphoses* :

Fletque Milon senior ;

et aux vers 327, 661, de son *Ibis* :

Utque Milon, sub quo cruciata est Pisa tyranno....

Utque Milon robur diducere fissile tentes.

Cependant, si nous ne croyons pas à l'antiquité de cette épigramme, nous n'avons pas la preuve qu'elle soit d'Hildebert. Elle est jointe, dans le n° 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale, à des vers dont il est l'auteur certain ; mais nous avons appris à nous méfier de ces rapprochements.

VII. *Ad Milonem.*

Cette épigramme, non moins connue, commence par :

Thura, piper, vestes, argentum, pallia, gemmas

Vendere, Milo, soles, cum quibus emptor abit...

Baluze, l'ayant copiée sous le nom d'Hildebert (fol. 326), ne l'a pas ensuite supprimée. Elle est pourtant, comme la précédente, dans plusieurs éditions de

(1) Édition Lemaire, t. III, p. 293.

Martial (1); mais il paraît que Baluze ne l'y a pas vue. L'attribution est encore imputable à l'ami d'Adrien Jonghe (2). Des critiques moins candides ne l'ayant pas acceptée, cette nouvelle épigramme sur le pauvre Milon, le plus trompé des maris, se lit aussi, dans les nouvelles éditions de Martial, parmi les *Carmina supposititia* (3). M. Pressel, la croyant inédite, l'a publiée, sans nom d'auteur (4), d'après le n° 3761 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale (où elle est, en effet, anonyme), pour la recommander à l'attention des futurs éditeurs de l'*Anthologie*. Cependant M. Riese n'a pas voulu l'admettre. J'affirme, dit-il, avec une complète certitude, qu'elle est du moyen âge; *certissimum habeo* (5). Nous ne pouvons douter, pour notre part, qu'elle ne soit du même auteur que la précédente. C'est pourquoi nous estimons que le copiste du n° 14194 les a réunies à bon droit.

VIII. *De sodomitis.*

La moralité de l'épigramme suivante contredit heureusement la décision effrontée que nous avons dû signaler dans le premier paragraphe de ce chapitre. On lit au feuillet 326 de Baluze :

Res male tuta puer, nec te committe quibusdam;
Multa domus multos fertur habere Joves.

(1) Livre XII, épigr. 102. Elle est même encore dans l'édition de Panckoucke, t. 1V, p. 98.

(2) Hadriani Junii *Animadversa*, libr. V, cap. xvii.

(3) Édit. Lemaire, t. III, p. 291.

(4) *Revue de philologie*, t. I, p. 408.

(5) *Anthol. lat.* part. I, fasc. II, préf., p. 30.

Non tamen expectes Ganymedis crimine cœlum ;
 Hac modo militia nullus ad astra venit.
 Consecrat æthereas solis junioribus (1) arces
 Lex melior; manes masculus uxor habet.
 Cum doleat culpam suspecti Juno mariti,
 Mercedem culpæ non dolet esse polum.

Cette pièce atteste, avec beaucoup d'autres, de très mauvaises mœurs ; mais elle les condamne. Baluze ne nous apprend pas à quel manuscrit il en a fait l'emprunt. Elle est évidemment moderne et quelques traits ingénieux, quelques bons vers la recommandent. Il est donc permis de croire qu'Hildebert en est l'auteur. Mais c'est une opinion que nous ne pouvons, pour notre part, appuyer d'aucune preuve. Une copie de cette pièce, où manquent deux vers, est dans le n° 14193 (fol. 8) de la Bibliothèque nationale. C'est la seule que nous ayons rencontrée ; et elle ne nous apprend rien, car elle est anonyme.

IX. *De marito ab uxore turpiter interempto.*

Au feuillet 326 de Baluze, sans titre :

Fœdere nupta viri nolebat sene potiri.
 Cum jugulum diro rumperet ense viro,
 Posset ut electo secura recumbere lecto
 Et corruptori nubere lege thori,
 Clausum latrina, transfixum plus vice trina,
 Corpus, digna quidem quæ pateretur idem,
 Ad turpem ritum sepelivit nupta maritum.
 O facinus dirum sic tumulare virum !

(1) *Junioribus* ne semble pas le mot propre.

Le premier de ces vers léonins est faux, s'il n'est corrompu. Les autres, plus réguliers, mais non plus clairs, sont très médiocres. Nous n'admettons pas facilement qu'ils soient d'Hildebert. Où Baluze les a-t-il copiés ? C'est-là ce qu'il ne nous apprend pas. Nous y voyons une allusion à quelque événement contemporain de l'auteur.

X. *De Liguribus.*

Au même feuillet, l'épigramme suivante :

Vulpe salitur ovis dum densis vepribus hæret.
 Hac genitos Ligures fabula stirpe refert.
 Impliciti sunt sex vitiis : a vepribus unum,
 A vervece duo, cetera vulpis habet.
 Gens a vepre tenax, ove simplex, vellere mollis ;
 Gens a patre suo cauta, dolosa, pavens.

Nous avons deux textes de cette pièce : l'un dans les papiers de Baluze ; l'autre dans le tome II, p. 404, des *Neues archiv*, publié par M. Wattenbach d'après un manuscrit de Munich. Dans ce manuscrit de Munich elle est sans nom d'auteur, et nous croyons que Baluze n'avait aucune raison pour la croire de notre évêque. Elle est plutôt de quelque Allemand, ennemi né des Liguriens.

XI. *De amicis infidis.*

Au feuillet 327 :

Nullus in adversis hoc tempore perdit amicum ;
 Incipit a dubiis fallere quisque fidem.

Nous ne connaissons ce distique que par Baluze. Il pourrait être d'un ancien ; mais il peut être aussi d'Hildebert.

XII. *De virgine seni nupta.*

Au même feuillet :

Virgo seni, generosa novo, praelarga tenaci
Jungitur, et differt tempore, gente, manu.

Enfin voilà des vers sur lesquels nous avons à produire une information certaine. Ils sont bien d'Hildebert. Un témoin ancien et de grand poids, Alexandre Neckam, les cite sous son nom : *De naturis rerum*, p. 91 (1).

XIII. *Epitaphium Berthæ.*

Au feuillet 328 :

Forma, prole, viris et Odone parente beata,
Hac scrobe Bertha jacet, Cæsare digna viro.
Consulibus nupsit, totidem paritura, duobus,
Vultu restaurans et probitate patres.
Quam licet in vetitum res, sexus, forma vocarent,
Non tamen in vetitum femina flexit iter.
Quæ pietate Deo, quæ grata pudore maritis,
Egit ne livor carpere posset eam.
Tecto, veste, cibo, potu, recreavit egentes,
Ecclesiis aurum, pallia, vasa, dedit.
Aprilis duodena dies hanc abstulit orbi,
Præ missis opibus, mente manumque polo.

(1) Édit. de M. Th. Wright. — On les trouve sans nom dans une glose, au n° 8427 de la Bibl. nat., fol. 5.

Berthe, fille d'Eudes II, comte de Champagne, et d'Ermengarde d'Auvergne, fut mariée, en premières noces, au comte de Bretagne, Alain le Rebru ; en secondes, à Hugues II, comte du Maine. *Totidem paritura* signifie que son fils du premier lit, Conan, fut comte de Bretagne, et son fils du second lit, Herbert, comte du Maine. Cette épitaphe nous paraît ainsi clairement expliquée.

Nous pouvons en citer deux copies, outre celle de Baluze, dans le n° 3761 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale et dans un manuscrit de Vienne d'après lequel M. Endlicher l'a publiée (1). Ces deux copies sont anonymes, mais elles suivent ou précèdent des poèmes d'Hildebert. Quand Berthe mourut, en 1085, étant comtesse du Maine, Hildebert, chanoine du Mans, avait environ trente ans. On peut donc considérer comme très probable qu'il est l'auteur de son épitaphe.

XIV. *Epitaphium cujusdam mulieris.*

Au même feuillet :

Quam tegit hic tumulus felix cum conjuge vixit ;

Conjugis exsequiæ cetera vita fuit.

Rebus, avis, specie, locuples, excelsa, celebris,

Abstinit luxu, fastibus, opprobriis.

Pauperibus sacravit opes thalamosque pudori,

Et docuit sexus non meminisse sui.

Illam sex lustris stupuit natura pudicam

Et dubitavit utrum femina necne foret.

(1) *Catal. cod. phtolog. Vindob.*, p. 176.

Illa, quoad vixit sanctas induta Sabinas,
Plena Deo nona luce novembris obit,

Il y a des fautes et des lacunes dans la copie de Baluze. Nous avons pu les corriger sur le n° 7364 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale et sur un texte donné, d'après un manuscrit de Vienne, par M. Etienne Endlicher (1). Dans le manuscrit de Vienne, cette épitaphe suit la précédente, comme étant du même auteur. Nous croyons volontiers, avec Baluze, qu'elles sont l'une et l'autre d'Hildebert.

XV. *Phœbus de interitu Hyacinthi.*

Encore au même feuillet :

Et Deus et medicus et amans, rescindere frustra
Tentans Æbalidæ funera, Phœbus ait :
« Parcite, Di, puero, si non moriatur uterque ;
« Malo sequi puerum quam superesse Deum.
« Si prohibetis et hoc, sit pars utriusque superstes,
« Par cadit (2), ignoscam sic minor esse Deo.
Quisque feret lætus propriæ dispendia partis,
« Dum pars ad manes, pars eat ad superos. »

Ces vers sont modernes ; on n'hésite pas à le reconnaître, en voyant au premier une de ces licences que les anciens se permettaient bien rarement. Mais on est beaucoup moins certain qu'ils soient d'Hildebert.

(1) *Catal. cod. philolog. Vindob.*, p. 176.

(2) Le texte semble ici corrompu. La copie n'est pas de la main de Baluze. Il nous semble qu'on pourrait lire :

Pars cadat; ignoscam sic minor esse Deo.

La copie qui nous est offerte par les Papiers de Baluze est la seule que nous ayons jusqu'à présent rencontrée.

XVI. *De quodam rustico.*

Toujours au même feuillet :

Concilium domino papa Romæ celebrante,
 Rusticus irrupit clamando : « Tacete, tacete ! »
 Concio tota silet quasi grande quid afferat ille.
 Uxor erat quam perdiderat, turba rapiente.
 Hanc vocat, illa venit. Gravisus ea veniente :
 « Uxor adest, inquit, fundite (1), turba, valete. »
 Rident pontifices ; pudet hos tamen et piget æque
 Tali ridiculo sua seria postposuisse.

Le poète s'est évidemment proposé la difficulté de raconter cet accident burlesque en huit vers finissant par la même voyelle, c'est-à-dire par le même son. Ce sont là des amusements d'écolier. Les écoliers d'autrefois s'amusaient ainsi, classiquement. Nous ne savons pas davantage sur la foi de quel manuscrit Baluze a fait copier cette pièce sous le nom de notre évêque.

XVII. *De cervisia.*

Nous passons au feuillet 331 des Papiers de Baluze, où nous lisons :

Nullus amicorum posset meliora monere
 Quam tu, quo moneor parcere cervisiæ.

(1) Ce mot est certainement altéré.

Cum bibo cervisiam nihil est turbatius illa,
 Sed cum mingo nihil clarius esse potest.
 Terreor inde nimis, quoniam quæ spissa bibuntur
 Reddita clara gravi viscera fæce replent.

M. Pressel a publié ces vers dans la *Revue de philologie* (1), d'après le n° 3761 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale; mais il les a publiés, comme ils sont dans le manuscrit, sans nom d'auteur. Nous en avons une autre édition, également anonyme, de M. Wattenbach (2). Ils sont encore sans aucun nom dans le n° 3652 (fol. 25) de la Bibliothèque nationale. On doit néanmoins remarquer que le copiste de ce dernier recueil de vers a cru le former tout entier avec des œuvres authentiques d'Hildebert. L'opinion de Baluze s'appuie donc sur un ancien témoignage. Cependant il ne faut peut-être pas s'y fier. Matthieu de Vendôme dit avoir aussi composé des vers élégiaques contre la cervoise :

..... Tibi cedens
 Carmine, Bacche, meo cervisiana lues (3).

Or, si les vers de Matthieu de Vendôme ne sont pas ceux que Baluze a recueillis sous le nom d'Hildebert, ils sont perdus, à moins pourtant que ce ne soient ceux que M. Giles a publiés sous le nom de Pierre de Blois (4). L'épigramme que nous venons de citer a été

(1) Tome I, p. 408.

(2) *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*: 1876, col. 80.

(3) Wattenbach. *Poetischer Briefsteller von M. v. Vendôme*, dans *Sitzung der philos. philol. Class. vom 2 nov. 1872*, p. 571.

(4) *Opera Petri Blesensis*, t. IV, p. 373.

servilement imitée, au XIII^e siècle, par Henri d'Avranches (1) :

Nescio quid styglæ monstrum conforme paludi
Cervisiam plerique vocant. Nil spissius illa,
Dum bibitur; nil clarius est dum mingitur; unde
Constat quod multas fæces in ventre relinquit.

XVIII. *Contra Judæos.*

Cette pièce se lit, sous ce titre, au feuillet 332 de Baluze :

Virgo, parens, potuere diu contraria dici;
Sed, nascente Deo, Virgo Maria parens.
In cruce pendet homo, salvat Deus, et tamen idem
Qui patitur redimit, qui redimit patitur.

Nous n'avons pas une autre copie de ces vers ; ainsi Baluze nous les fait seul connaître sous le nom d'Hildebert. Ils sont évidemment de son style. C'est tout ce que nous en pouvons dire.

XIX. *Fabula.*

Au même feuillet, sans titre, la fable suivante :

Fertur, erat binis meretricibus unus amator.
Hæc ætate fuit marcida, floruit hæc.
Ille viro senior, junior sene, mixtus utroque,
Nec bene non canus, nec bene canus erat.
Hunc miserum dum quæque sibi cupit assimilari,
Fit neutri similis dissimilisque sibi.

(1) Du Cange, *Glossarium*, au mot *Cerevisia*.

Alterutrùm quia dum gremiis incumbit earum,
 Huic junior canos, vellit anus reliquos.
 Sic deformatum, depilem ridiculumque
 Exponunt populo. Ridet eum populus.

Ésope avait fourni la matière de cette fable, et, dans le recueil de Phèdre, c'est la seconde du livre II. L'abrégiateur latin qu'on appelle Romulus ne l'ayant pas reproduite dans sa mauvaise prose, faut-il supposer que l'auteur des distiques, qui ne savait certainement pas le grec, a connu les sénaires de Phèdre et s'en est inspiré ? Cette supposition serait sans doute mal fondée. Si l'on avait, au moyen âge, l'œuvre de Phèdre, on ne savait pas l'avoir, et cependant la fable dont il s'agit ici était alors une de ces historiettes banales que les prédicateurs avaient coutume d'introduire dans leurs sermons, pour les égayer un peu. Étienne de Bourbon nous atteste l'avoir entendu citer en chaire par un frère Mineur nommé Guillaume de Cordelles (1). Elle a été aussi racontée par Jacques de Vitri. Notons que, dans les sermons, le vieillard est un prêtre. Que n'osaient pas se permettre les prédicateurs de ce temps là ?

Mais l'auteur des distiques est-il Hildebert ?

Il existe une série de soixante fables, en vers de ce rythme, qui, souvent copiées, souvent imprimées, ont été tour à tour données à une vraie foule d'auteurs différents. On désigne Hildebert, Bernard de Chartres, Alain de Lille, Serlon, Gautier, Ugobard de Sulmone,

(1) *Tractatus de divers. materiis* ; p. 590 de l'édit. de M. Lecoy de la Marche.

Geoffroi, Garicius, etc., etc. (1). Sans aborder l'examen de toutes ces attributions pareillement contestées, faisons du moins, connaître notre opinion en ce qui regarde Hildebert. « Je crois volontiers », dit un récent critique, « qu'Hildebert doit sa grande renommée plutôt à ses fables qu'à ses autres poèmes (2). » Eh bien, cette croyance est une fausse opinion. Oui, sans doute, les soixante fables ont joui longtemps d'une grande vogue, mais sans contribuer aucunement à la gloire d'Hildebert. En effet on en possède des copies vraiment innombrables, et pourtant une seule de ces copies, qui n'est pas antérieure au xiv^e siècle, nous est citée comme offrant son nom (3). Ainsi que le remarque à bon droit M. Du Méril, le moyen âge ignore l'auteur de ces fables populaires (4); ce sont les critiques modernes qui l'ont cru connaître, mais aucun n'a pu réussir à justifier sa propre conjecture. Les plus mal inspirés ont été, selon nous, ceux qui ont mis en avant le nom d'Hildebert. Ces fables, qui ne sont pas de son style, ne semblent pas même appartenir à son temps.

Quoi qu'il en soit, les distiques que nous venons de reproduire manquent dans la collection des soixante fables. Si donc Hildebert n'est pas l'auteur de cette collection, cela ne veut pas dire qu'il ne le soit pas des distiques recueillis par Baluze. Mais sur quelle

(1) Édét. Du Méril, *Poésies inédites du moyen âge, précédées d'une histoire de la fable ésoquie*, p. 162.

(2) Hébert-Duperron, *De Hildeb. vita et script.*, p. 149.

(3) St. Endlicher, *Cat. cod. philol. Vindob.*, p. 158.

(4) *Poésies inéd. du moyen âge*, p. 162.

autorité Baluze devait-il les publier sous son nom ? C'est là ce que nous regrettons d'ignorer.

Ces distiques ont été connus, au xvi^e siècle, de Pantaléon Weiss (*Candidus*), qui les a plus imités que les vers de Phèdre. Voici la narration du fabuliste autrichien :

Duas habebat concubinas vir senex,
 Canis respersus jam capillis tempora.
 Hæc moribus fuere et ore dispares :
 Juvencula hæc procaxque, tetrica altera ;
 Senexque ut hanc accessit aut eam, pilos
 Ita quæque dormienti ei sibi dispares
 Evulsit, hæc nigros, sed illa candidos.
 Sic ille fronte depilatus undique
 Risum jocosque in urbe movit omnibus (1).

Étienne de Bourbon cite ces deux vers, où la fable entière est ingénieusement abrégée :

Crine virum vario spoliabant Bacchis et Io.
 Hæc facit ut juvenem redderet, illa senem.

On en trouve une leçon différente dans le n^o 8433 fol. 118, col. 2, de la Bibliothèque nationale. La voici :

Crine virum vario spoliant et Bacchis et Io,
 Ut juvenis juvenem reddat, anusque senem.

Nous ne connaissons les auteurs ni de l'une ni de l'autre leçon. Ce sont probablement encore de malins écoliers.

(6) *Deliciae poet. germ.* t. II, p. 109.

XX. *De Fulcone abbate.*

Cette pièce se lit au feuillet 342 de Baluze :

Si tibi, Fulco, mori mitis natura negaret,
Fulta tuis humeris nunquam Corbeia labaret.
Quæ, quia non potuit tantum concedere munus,
Distulit ut potuit multo tibi tempore funus;
Solvit decrepitum, parcens ævo juvenili,
Ut satis atque diu prodesset pastor ovili.

Il s'agit, on ne peut en douter, de Foulques I^{er}, abbé de Corbie, qui mourut, en effet, chargé d'années, ayant gouverné cette illustre maison de l'année 1048 à l'année 1095. Ce n'est pas son épitaphe, c'est un des titres de son rouleau funéraire. Notre confrère, M. Léopold Delisle, a déjà publié quelques fragments de ce rouleau (1), d'après le n° 11636 de la Bibliothèque nationale. En voici donc un de plus. Mais est-il certain que ce fragment soit d'Hildebert ? Cela n'est pas du moins invraisemblable. L'abbé de La Couture ou celui de Saint-Vincent a pu, n'ayant pas sous sa discipline un moine suffisamment lettré, demander ces vers de circonstance au scolastique de l'église cathédrale, lequel avait déjà le renom d'un poète habile. Nous pensons, d'ailleurs, que Baluze avait quelque autre raison pour recueillir cette pièce sous le nom d'Hildebert ; mais il ne nous a fait, à cet égard, aucune confidence.

(1) *Rouleaux des morts, du ix^e au xv^e siècle*, p. 138 et suiv.

XXI. *Epitaphium Richardi.*

Au verso du même feuillet :

Hoc tumulo, Richarde, jaces, quo nemo priorum
 Vel titulis major vel pietate fuit.
 Te pia cura patrem, te vis moderata patronum.
 Te virtus fecit juris amare modum.
 Hanc quoque tam multis ditasti dotibus aulam
 Ut rebus locuples ordine sacra foret.

C'est bien, cette fois, une épitaphe : les mots *hoc tumulo* l'indiquent clairement. Mais nous ne connaissons pas l'éminent personnage auquel elle se rapporte; nous ne savons pas non plus sur quel fondement Baluze l'a crue d'Hildebert.

XXII. *Epistola ad quendam ducem.*

Au feuillet 342 de Baluze :

Magne pater patriæ, majorum maxime princeps,
 Ad vigilata tibi carmina verte manus.
 Carmina per scopulos, per plenas mortibus Alpes,
 Misimus, inque brevi, si licet, ipse sequar.
 Difficilis labor est, (sed) nil grave nilque molestum
 Quod duce, quod domino præcipiente feram.
 Nil potuit gravius mihi cedere quam procul esse
 A te, cui, præter turpia, nulla procul;
 Qui nullum pateris a te discedere tristem,
 Nec gaudes quotiens gaudia nulla moves;
 Qui, ne degeneres, titulos æquare paternos
 Niteris, atque omnes vincere, patre minor;
 Patre minor solo, major quandoque futurus;
 Dux sequeris, Cæsar antefereris ei.

D'HILDEBERT DE LAVARDIN

Magnum quid supraque ducem prænuntia virtus
Spondet, et imperii vaticinatur onus.
Vult talem gradus ille virum, vir et ipse meretur
Talem successu prospiciore gradum.
Nolo tenere tuas longis sermonibus aures ;
..... Sufficit hora mihi.

Si l'attribution de Baluze est bien fondée, Hildebert doit avoir fait tenir cette épître à Roger II, duc de Pouille et de Calabre, futur et déjà sans doute prochain roi de Sicile. Quand notre évêque parcourait l'Italie, ce prince l'avait très honorablement reçu ; il pouvait donc avoir formé le projet de l'aller revoir. Mais nous n'insistons pas sur ce commentaire historique, qui n'est peut-être pas exact. On a dit de Roger qu'il était né « pour fonder un empire ; (1) » cependant il n'est pas vraisemblable qu'il ait eu jamais l'ambition de devenir César, c'est-à-dire empereur. Les vers sont assez bien tournés, et ce qu'on peut louer ou blâmer dans le style rappelle les qualités ou les défauts d'Hildebert. C'est la seule remarque que, pour notre part, nous faisons sur cette pièce.

XXIII. De passione Domini.

Au feuillet 371 de Baluze :

Ponitur in pretio res impretiabilis, ipse
Proditur exiguo venditus ære Deus.
Proditur, accipitur, tanquam latro ducitur idem,
Causam lapsorum crimine mundus agens.

(1) De S.-Priest, Hist. de la conquête de Naples. générale, t. XLII, col. 502.

Voir Biogr.

Plebs fremit, accusat præsul, consentit iniquis
 Præses et infligit flagra minister eques.
 Spina coronat eum, sceptri vices fertur arundo,
 Colla patent colaphis, cædit arundo caput ;
 Sputa genas liniunt, oculos velamina celant ;
 Fert alapas facies, corpus amara crucis ;
 Aures multa ferunt convicia, fel datur ori,
 Vulnera clavorum pes subit atque manus ;
 Lancea migrantis penetrat latus et sibi totum.
 Sic hominem toto se Deus emit homo.

Nous avons une autre copie de cette pièce, qui nous fait douter qu'Hildebert en soit l'auteur. Cette copie, qui se trouve sans nom dans le n° 16878 (fol. 156) de la Bibliothèque nationale, suit des vers sur saint Joseph et en précède d'autres sur Isaac, les uns et les autres anonymes et pareillement médiocres. Nous croyons ces trois pièces du même poète; mais nous ne croyons pas que ce poète soit Hildebert.

XXIV. *De puero aræ tradito.*

Au feuillet 372 de Baluze :

Sorde puer purus aræ datur, ara futurus ;
 Traditur et patitur, moritur, petit ima, resurgit.

Cette inscription est semblable à beaucoup d'autres qui ont été recueillies par Beaugendre et par M. l'abbé Bourassé. Elle a peu de mérite, quoique très concise. Quelques manuscrits nous offrent le premier vers sans le second (1).

(1) Bibl. nation. nouv. acquis. lat. n° 217, p. 135.

XXV. *De partibus orationis.*

C'est la dernière des pièces recueillies par Baluze comme devant figurer dans son édition. Beaugendre sera cette fois approuvé de ne l'avoir pas admise dans la sienne. Nous n'en citons que les deux premiers vers :

Dactyle, quid latitas ? Exi. Quid publica vitas ?
 Quis vetat audiri quod fas nec inutile dici ?

Il n'est pas besoin d'en citer davantage ; l'auteur du poème, Serlon de Wilton, est désigné par tous les manuscrits anciens qui ne sont pas anonymes. Ce poème fut célèbre au moyen âge et souvent copié. Il nous est offert par les n^{os} 6765 (fol. 56) et 16599 (fol. 117) de la Bibliothèque nationale, 57 de Laon, 136 du collège Caius et Gonville, à Cambridge, 53 de Digby, à Oxford, et 344 de la reine Christine au Vatican (1). M. Paul Meyer en a publié dix-sept vers d'après le manuscrit Digby (2).

XXVI. *De abbate Odone.*

Baluze a donc mis au compte d'Hildebert un certain nombre de petits poèmes qu'il aurait dû laisser, pour la plupart, à d'autres. Cependant son recueil ne contient pas tous ceux dont nous avons à parler. Il reste, en effet, en des manuscrits qui n'ont pas été vus par Baluze, quelques pièces attribuées justement,

(1) *Notices et extr. des Man.*, t. XXIX, 2^e part., p. 233.

(2) *Arch. des miss. scient.*, 1868, p. 172.

faussement, ou, du moins, sans preuves valables, à notre évêque. Celle-ci d'abord, qui se rencontre à la fois dans les n^{os} 7596 A (fol. 168) et 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale :

Cum jam purgatis et partim glorificatis,
Terra cinisque modo, glorificetur Odo!
Sorti sanctorum precibus jungatur eorum,
Pacificetque Deum pœnituisse reum!

A la place que ces vers occupent dans les manuscrits désignés, on reconnaît que les copistes les ont crus d'Hildebert. Ils ont été certainement tirés de quelque rouleau funèbre; ce qui n'en justifie pas, mais en explique peut-être la médiocrité. On ne soignait guère, en effet, ces pièces de commande.

XXVII. *Ad A. comitissam.*

Voici une autre épigramme évidemment omise par Beaugendre, qui n'avait aucune raison de la supprimer :

Desipit et peccat qui te mortalibus æquat.
Est in laude parum, sed eris mihi prima dearum.

Nous la trouvons dans le n^o 14194 (fol. 160) de la Bibliothèque nationale, parmi d'autres pièces d'Hildebert. Il s'agit sans doute de la fille de Guillaume le Conquérant, Adèle, comtesse de Blois. Hildebert a plusieurs fois témoigné sa respectueuse affection pour cette princesse d'un rare mérite; il lui adressait habi-

tuellement des conseils en prose latine(1) et des éloges en vers latins. D'autres vers en son honneur ont été publiés par Beaugendre. Cette aimable fille de l'illettré Guillaume avait, nous dit Baudry de Bourgueil, la passion des lettres, et savait lire et comprendre les vers qu'on faisait pour elle :

Una tamen res est qua præsit filia patri :
Versibus applaudit scitque vacare libris...
Rursus inest illi dictandi copia torrens,
Et præferre sapit carmina carminibus(2).

Les historiens ne l'ont pas, d'ailleurs, moins louée que les poètes, particulièrement Orderic Vital(3). Il nous semble qu'Hildebert ne l'a pu nommer « la première des déesses » qu'après l'année 1122, c'est-à-dire après sa retraite dans le monastère de Marcigny.

XXVIII. *De morte.*

Au même feuillet du même volume, après les deux vers à la comtesse Adèle :

Mors oculis paribus tegetes scrutatur et aulas ;
Nil latet hanc, æque dives inopsque patent.

On n'hésite pas à croire, avec le copiste, que ces vers sont d'Hildebert, comme les précédents.

(1) *Hildeberti Epistolar.* lib. I, epist. 3.

(2) M. L. Delisle ; *Poème de Baudry à Adèle*, dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, 3^e série, t. XXVIII.

(3) *Hist. eccles.*, lib. X.

XXIX. *Epitaphium B. virginis.*

On lit enfin ces deux vers au feuillet 164 du même n° 14194, après une série de pièces dont Hildebert est l'auteur certain :

Bona mihi nomen, pudor optio, tempora vitæ
Lustra duo, studium pagina sacra fuit.

La brièveté de cette épitaphe est assurément louable; mais convient-elle à une fille de deux lustres, c'est-à-dire de dix ans ?

XXX. *De quodam guloso.*

Dans le n° 7596 A (fol. 165), parmi des vers d'Hildebert :

Indicat hic venter quod tu tibi non es avarus;
At mihi sic nunquam prodigus esse volo.

Beaugendre a vu le manuscrit d'où nous tirons cette épigramme. C'était le n° 1950 de Colbert, qu'il a plusieurs fois cité. Ou bien il l'a supprimée, la jugeant trop profane; ou bien il l'a simplement omise, par inadvertance. En effet, il n'y a pas lieu de douter qu'elle soit d'Hildebert.

XXXI. *De excidio Trojæ.*

Comme on l'a vu, Leyser, ayant fait une seule pièce, sous ce titre, de deux pièces complètement dissimilaires, les a l'une et l'autre faussement attribuées à l'évêque du Mans. Après avoir prouvé son erreur,

nous avons à parler d'un troisième poème, composé sur le même rythme que le second, qui porte dans les manuscrits le même titre et dont Hildebert paraît être l'auteur encore ignoré. Voici d'abord le texte de ce poème, d'après les n^{os} 4126, 4286, 8430, 8491 et 11867 de la Bibliothèque nationale.

Pergama flere volo, fato Danais data solo ;
 Solo capta dolo, capta redacta solo.
 Ex Helicone sona, quæ prima tenes Heliconæ,
 Et metra me dona promere posse bona !
 Est Paris absque pare (1). Quærit, videt, audet amare,
 Audet tentare furta, pericla, mare ;
 Vadit et accedit, clam tollit clamque recedit,
 Nauta solo cedit, fit fuga, prædo redit.
 Tuta libido maris dat thura libidinis aris,
 Civibus ignaris quod paret arma Paris.
 Post cursus Helenæ currunt Larissa, Mycenæ,
 Mille rates plenæ fortibus, absque sene.
 Exsuperare ratus viduatorem viduatus,
 Fœdere nudatus fœderat ense latus.
 Græco ductori prohibet dolor esse timori
 Pro consorte thori vivere, sive mori.
 Pergama dia secus figit tentoria Græcus ;
 Impetitur mœchus et fabricatur equus.
 Plena mælæ prolis parit hostem machina molis,
 Destruiturque dolis tam populosa polis.
 Tradunt cuncta neci, prædæque cupidine cæci
 Obfirmant Græci pectora clausa preci.

72

(1) Ce calembour a naturellement eu beaucoup de succès. Un anonyme, poète très fécond, que nous supposons avoir été moine de Riévaux, s'exprime ainsi sur Henri II, roi d'Angleterre (ms. lat. de la Bibl. nat., n^o 15157, fol. 61) :

..... Henricus, purpura regum,
 Et Paris absque pari, forma flos unicus orbis.

Hinc ardent ædes, hinc detruncat Diomedes,
 Per varias cædes, brachia, crura, pedes.
 Multatur cæde prædo Paris a Diomede,
 Seque suæ tædæ reddit alumna Ledæ.
 Femina digna mori reamatur amore priori,
 Reddita victori deliciisque thori.
 Sæva, quid evadis? Cur tradita cetera tradis?
 Cur, rea tu cladis, non quoque clade cadis?
 Si fueris lota, si vita sequens bona tota,
 Non eris ignota, non eris absque nota.
 Passa modo Paridem, pateris jam Thesea pridem,
 Es fractura fidem ne redeas ad idem.
 Rumor de veteri faciet ventura timeri,
 Cras poterunt fieri turpia sicut heri.
 Femina victa mero quod inhæreat ebria vero
 Nec fieri spero, nec fidejussor ero.
 Expleta cæde, superadditur Hecuba prædæ;
 Tractatur fœde, cogitur ire pede.
 In facie Dorum crinem laniata decorum,
 Subsequitur lorum per theatrale forum;
 Vivit, at invita, vivit quia paupere vita,
 Et, plactus inita, vociferatur ita :
 « Juno, quid est quod agis post tantæ funera stragis?
 Totne putas plagis addere posse magis?
 Ergo reoccides quos interfecit Atrides!
 Æmula subrides dum mala tanta vides!
 Nullum jam reperis, nec sic ulli misereris,
 Imo persequeris relliquias cineris.
 Nemo reluctatur et Juno belligeratur,
 Bellaque sectatur sanguine mucro satur.
 Me, me, Juno, feri; feriendo potes misereri;
 Fac obitu celeri corpus anile teri!
 Usque modo flevi casus incommoda sævi;
 Quod superest ævi corripe fine brevi.
 Cum velit ira Dei dare cetera perniciæ,
 Miror quod sit ei mentio nulla mei.

Nemo mei meminit, gladius qui cetera finit
 Mecum fœdus init, me superesse sinit.
 Concutit ossa metus, fit spiritus irrequietus
 Dum renovat fletus denuo causa vetus. »
 Urbs modo sublimis et abundans rebus opimis
 Una fit ex minimis, annihilata nimis ;
 Urbs celebris dudum, dum terminat alea ludum
 Ecce solum nudum ; pastus erit pecudum.
 Væ tibi, Troja, peris ! Jamjam non Troja videris ;
 Jamjam bobus eris pascua, lustra feris.
 Urbs fortunata si posses vincere fata,
 Vel possent fata segnius esse rata ;
 Regna beata satis, urbs primæ nobilitatis
 Dives honoraris dantibus atque datis ;
 Regna beata satis, donec nocuere beatis
 Præda voluptatis et male fausta ratis ;
 Urbs bona, plena bono foris, intus, cive, colono,
 Prædita patrono, præditus ille throno ;
 Plena potentatu, celeberrima, digna relatu,
 Felicissima tu principe, cive, statu :
 Curia personis, urbs civibus, arva colonis,
 Terra suis donis, horrea plena bonis.
 Si commendemus quæ commendare solemus,
 Cultus supremus res, ager, unda, nem us.
 Potum vineta, pastum dabat area læta,
 Merces monæta navigiumque freta.
 Urbs vetus et clara, bona valde, tam bona cara,
 Tam bona quam cara fit pecualis hara.
 Dives ab antiquo, dum fato fertur iniquo,
 Deperit in modico, fit nihil ex aliquo.
 Causa rei talis meretrix fuit exitialis,
 Femina fatalis, femina foeta malis.

On avait déjà cinq éditions de ce poème. Dans la première, du xv^e siècle, sans nom de lieu ni d'éditeur, il suit plusieurs pièces dont Ovide était alors

l'auteur supposé (1). Goldast l'a tiré de ce recueil pour l'imprimer, en 1610, dans ses mélanges de vers imités d'Ovide. La troisième édition est de Gaspard de Barth, *Adversaria*, p. 1432 ; la quatrième, de M. E. Du Méril, *Poésies populaires antérieures au xii^e siècle*, p. 309 (2) ; la cinquième est à la page 60 des *Carmina Burana* publiés à Stuttgart en 1847 (3). Toutes ces éditions étant plus ou moins défectueuses, nous avons fait nos efforts pour en donner une meilleure. Abordons maintenant l'autre partie de notre tâche, qui consiste à rechercher l'auteur du poème.

Les trois dernières éditions de ce poème sont anonymes. La première l'attribuait à un moine de Fleury-sur-Loire, nommé Bénigne. Ce Bénigne, inconnu même à ses confrères, a fait place, dans l'édition de Goldast, à certain Bernard, qualifié religieux de la même maison vers l'année 1050. Mais, ayant constaté que l'abbaye de Fleury-sur-Loire n'avait eu, dans ce temps-là, parmi ses hôtes aucun poète nommé ni Bernard, ni Bénigne, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont cru pouvoir transporter l'ouvrage à Bernon, abbé de Reichenaw, qui avait achevé ses études à Fleury dans les dernières années du x^e siècle (4). Cette con-

(1) *Ovidius Naso*, édit. N. E. Lemaire, t. VIII, p. 382.

(2) Les douze derniers vers de cette édition manquent dans les bons manuscrits. Ils appartiennent à l'un des poèmes précédemment cités, à celui qui commence par :

Viribus, arte, minis Danaum data Troja ruinis.

On les trouvera dispersés dans ce dernier poème, aux pages 400, 402 et 404 du même volume de M. Éd. Du Méril.

(3) Cette édition a, notons-le, de nombreuses lacunes.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 387.

jecture ne vaut peut-être pas les deux autres. En effet, Bénigne et Bernard étant des personnages absolument ignorés, il n'est pas interdit de supposer qu'ils furent l'un et l'autre, même en un siècle peu littéraire, des versificateurs très raffinés; mais, à l'égard de Bernon, la même supposition ne peut être faite, car on a de ses vers, qui sont très barbares. Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui les jugent tels, ajoutent, il est vrai, pour justifier leur attribution, que, lorsque Bernon travaillait au poème sur la ruine de Troie, « sa muse «était» apparemment « mieux montée. » Mais il n'est pas croyable que cette muse ait eu deux montures. Gaspard de Barth a proposé, pour moins s'éloigner de Goldast, un autre Bernard, Bernard de Morlas, poète plus fécond que varié, qui fut moine non de Fleury, mais de Cluni. Il n'a pas néanmoins insisté sur cette proposition faite à l'aventure et que rien n'autorise. Interrogeons les manuscrits.

Les manuscrits sont, pour la plupart, anonymes. Tels sont d'abord ceux que nous avons déjà cités, au nombre de cinq. Telles sont encore les copies conservées dans les n^{os} 5129 (fol. 126), 15155 (fol. 145), de la Bibliothèque nationale, 882 de Douai, 30 de Charleville, 344 de la Reine, au Vatican, 459 et 14544 de Munich, 861 de Vienne. Un autre manuscrit pareillement anonyme nous est encore signalé par Bandini dans la bibliothèque Laurentienne (1). Mais, dans le n^o 883 de Vienne, l'auteur du poème est nommé Primat, tandis que son nom est Hildebert dans

(1) Bandini, *Catal. cod. bibl. Laur.*, t. III, col. 753.

un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne que nous signale M. Paul Meyer : *Cleopatra*, A. VIII. Il ne s'agit plus, on le voit, ni de Bénigne, ni de Bernard, ni de Bernon ; aucun manuscrit ne les désigne. Mais entre Hildebert et Primat il faut choisir, et le choix est plein d'embarras.

Nous avons, en faveur de Primat, outre le témoignage du n° 883 de Vienne, cette mention de Richard de Fournival en sa *Biblionomie : Homeri libellus Iliados et versus Primatis Aurelianensis de eodem* (1). Mais nous avons en faveur d'Hildebert, outre le témoignage du manuscrit Cottonien, cette indication très précise d'Alexandre Neckam, dans les vers déjà cités :

Plurima festive scripsit dictamina ; scripsit :

« Sicut hiems laurum, » — « Pergama flere volo. »

Sicut hiems laurum est l'incipit du long poème d'Hildebert sur Marie l'Égyptienne, et les trois premiers mots de nos élégiaques léonins sur la ruine de Troie sont bien *Pergama flere volo*. L'erreur est quelque part. Mais où est-elle ? En présence de tels documents, on voudrait s'en tenir au doute. Nous ferons néanmoins, sous toutes réserves, une conjecture.

On a conservé trois poèmes du même rythme sur la chute de Troie. Nous venons de reproduire celui qui commence par *Pergama flere volo*. Un autre, commençant par *Viribus, arte, minis*, a été

(1) M. L. Delisle, *Cab. des man.*, t. II, p. 531.

précédemment cité (1). Voici maintenant le début du troisième :

Fervet amore Paris, Trojanis immolat aris,
 Fratribus ignaris scinditur unda maris.
 Tentat Tyndaridem, favet illa, relinquit Atridem,
 Prompta sequi Paridem, passa perire fidem.....

Ce poème anonyme est à la page 63 des *Carmina Burana*. Nous en pouvons citer deux exemplaires manuscrits, dans les n^{os} 8491 (fol. 69) de la Bibliothèque nationale et 796 de Douai. De ces trois poèmes il en est un, le second, dont l'auteur nous est désigné par Richard de Poitiers sous le nom de Pierre de Saintes. Mais quand nous avons, sur l'auteur du premier, des informations diverses, nous n'en avons aucune sur celui du troisième. Or, étant admis qu'Hildebert et Primat ont l'un et l'autre versifié l'infortune de Troie, ne semble-t-il pas convenable d'attribuer ce troisième poème à l'un des deux rimeurs pour qui l'on a revendiqué le premier? Si nous savions quel est le plus ancien des deux poèmes, nous aurions un fort argument pour donner l'autre au plus moderne de ces rimeurs, à Primat. Oui, sans doute, comme l'a bien prouvé notre confrère, M. Delisle, le premier né des Primat, Hugues Primat, a vécu dans la première moitié du XII^e siècle (2); mais Hildebert, âgé d'environ quarante-cinq ans au début du siècle, était mort chargé d'années quand l'illustre bouffon n'avait encore fait

(1) Voir notre deuxième chapitre, art. 7.

(2) *Le poète Primat*, p. 5; dans le t. xxxi de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

parler ni de ses fredaines ni de ses vers. Hildebert doit donc être l'auteur du plus ancien des deux poèmes. Mais auquel attribuer l'antériorité? Le problème n'est pas facile à résoudre. Ne l'ayant pas, du moins, résolu, nous hésitons à conclure. Si pourtant le premier poème est réputé d'Hildebert et le troisième de Primat, ainsi le témoignage conforme du manuscrit Cottonien et de Neckam obtiendra l'adhésion qu'il paraît mériter, celui de Richard de Fournival ne sera pas contredit, et le copiste du manuscrit de Vienne sera seul réprimandé, pour avoir imposé le nom de Primat à un poème dont le titre et le rythme sont exactement ceux d'un autre poème, vraiment composé par Primat.

XXXII. *De missa.*

Le n° 14758 (fol. 89) de la Bibliothèque nationale nous offre, peu après le poème célèbre d'Hildebert *De missa*, un autre poème sur le même sujet, composé de cent treize hexamètres, dont voici les premiers :

Illud pellicium quod presbyter induit ante
 Signat adesse fidem, quæ debet prima venire.
 Ora sacerdotis quotiens præcingit amictus,
 Orat ut in sacris sacro sermone fruatur.
 Quæ super alba venit designat virginitatem;
 Cingula quæ lumbos castigat submonet illos
 A desiderio carnis restringere sensum :
 Ferre jugum Domini stola prædicat, et, quia tangit
 Ima pedum, semper sub eodem vivere signat.

Le n° 898 de Vienne attribue ce mauvais poème à notre évêque; mais il est sans nom d'auteur dans le

n° 14758 de la Bibliothèque nationale. Ajoutons que, dans ce volume, les vers qui le précèdent et le suivent immédiatement ne sont pas d'Hildebert. Il est pareillement anonyme dans le n° 593 (fol. 27) de la bibliothèque Mazarine. L'attribution du manuscrit de Vienne nous paraît donc heureusement très peu digne de confiance.

XXXIII. *De diversis naturis lapidum.*

Ce poème, resté l'un des plus célèbres du XII^e siècle, bien qu'il ne mérite pas une si grande célébrité, est sous le nom d'Hildebert dans le n° 1040 de la bibliothèque de Tours. Mais cette attribution est le fait d'un copiste étourdi. A bon droit Beaugendre l'a publié dans les Œuvres de Marbode (1), à qui l'assignent un très grand nombre d'autres manuscrits.

XXXIV. *De honesta et vera amicitia.*

Il s'agit encore ici d'un larcin fait à Marbode par d'anciens copistes, au profit d'Hildebert. La pièce qui est sans nom d'auteur dans le n° 115 de Saint-Omer, se rencontre sous le nom d'Hildebert dans le n° 372, t. II, fol. 144, de la bibliothèque de Douai; mais le rédacteur du catalogue de cette bibliothèque remarque avec raison que Beaugendre l'a rangée parmi les Œuvres de l'évêque de Rennes, à la colonne 1610 de son recueil. Or, il n'y a pas à douter qu'elle soit de cet évêque.

(1) Beaugendre, *Hildeberti Opera et Marbodi Opuscula*, col. 1637.

XXXV. *De morte.*

Dans la même bibliothèque, au troisième tome du même recueil, folio 132, on lit encore sous le nom d'Hildebert un petit poème sur la mort, en treize vers, dont voici les premiers :

Hoc ego quod modo sum de me promittere possum.
Sum caro mortalis, palpatica, materialis,
Et quæ, si nescis, anima viget, indiget escis...

Ces hexamètres léonins sont de l'évêque du Mans, mais ils ne forment un poème séparé que dans le manuscrit cité; ils appartiennent, en effet, au quatrième chant du grand poème sur la vie de Marie l'Égyptienne (1).

XXXVI. *De corpore et anima.*

Dans le n° 64 de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, manuscrit qui, dit-on, est du xi^e siècle, se trouve sous ce titre, au nom d'Hildebert, une pièce commençant par :

Hoc tactus metro sic corporis inspicie lapsus,...

L'auteur du catalogue imprimé de cette bibliothèque n'a pas considéré l'attribution comme certaine. Nous la croyons aussi douteuse. Cependant nous n'avons rien à dire de plus sur cette pièce, que nous n'avons rencontrée dans aucun autre manuscrit.

(1) Beaugendre, *Hildeberti et Opera Marbodi Opuscula*, col. 1266.

XXXVII. *De animalibus post mortem carnis.*

Nous empruntons cette simple mention au catalogue des manuscrits de l'École de médecine de Montpellier, n° 413. Est-elle bien exacte? Ne faut-il pas lire : *De anima post mortem carnis*? Le nom d'Hildebert est indiqué par le manuscrit, dit l'auteur du catalogue, et il s'agit de vers. On regrette de n'en pas connaître quelques-uns.

Nous avons terminé l'examen souvent fastidieux dont nous avons formé l'entreprise. Il est, comme il nous semble, clairement démontré que les divers éditeurs d'Hildebert ont mis à son compte, sur de fausses indications ou sans de bonnes preuves, un grand nombre de pièces dont il n'est pas l'auteur. En réduisant ainsi le recueil de ses œuvres, nous avons travaillé pour sa gloire. C'était là précisément notre dessein. Ayant rencontré, dans plusieurs de ses poèmes authentiques, de nobles et touchantes inspirations, de fortes pensées, des traits ingénieux, des vers de la meilleure fabrique, en un mot toutes les marques

d'un vrai mérite, il nous paraissait peu probable que le même homme nous eût laissé tout ce fatras de vers mauvais ou médiocres qu'on avait publiés sous son nom. Ayant maintenant acquis la certitude qu'il faut les restituer à d'autres, nous ne cachons pas que cela nous cause un vif contentement. Dès qu'il s'agit d'un écrivain digne de quelque estime, l'épuration de ses œuvres est un devoir qu'on se plaît à remplir.

Encore un mot et nous déposerons la plume. De tous les poètes du xii^e siècle, Hildebert était assurément le plus connu. Si nous avons prouvé qu'on le connaissait mal, nous aurons fait soupçonner qu'on ne possède pas des informations plus sûres sur d'autres poètes du même temps qui n'eurent pas une si grande renommée. C'est, en effet, un soupçon qu'il faut avoir.

TABLE ALPHABÉTIQUE

- ADAM (le clerc), 174.
ALAIN, de Lille, 79, 196.
ANSELME (S.), de Cantorbery, 49, 50.
AUSONE. Ses vers attribués à Hildebert, 70, 126.
BALUZE (E.) promet une édition d'Hildebert, iv, 17.
BAUDRY, de Bourgueil, 25, 102, 407, 408, 173, 205.
BEAUGENDRE, éditeur d'Hildebert, v et *passim*.
BECCADELLO (Antonio Bologna), auteur supposé de l'épigr. sur l'hermaphrodite, 143.
BENIGEN, poète supposé, 210.
BÉRANGER, de Poitiers, 24.
BERNARD (S.), 78, 124, 156.
BERNARD, poète supposé, 210.
BERNARD, de Chartres, 54, 113, 196
BERNARD, de Morlas, 105, 112, 211.
BERNON, abbé de Reichenaw, 210.
BOURASSÉ (l'abbé), éditeur d'Hildebert, v et *passim*
CONRAD le Chartreux, 73.
ETIENNE DE BOURBON, cité, 196.
EUGÈNE, év. de Tolède, 122.
FULBERT, év. de Chartres, 51, 67.
GALON, 31, 32, 129.
GARICIUS, auteur supposé de fables, 197.
GAUTIER, auteur supposé de fables, 196.
GEOFFROI, auteur supposé de fables, 197.
GEOFFROI, sous-prieur de l'Île-Barbe, 121, 156.
GÉRALD DE BARRI, 63.
GODEFRÉD, de Cambrai, 45.
GUILLAUME, de Blois, 81.
HENRI, d'Avranches, 195.
HILDEBERT. Des éditions de ses œuvres, i-viii.

HOMMEY (Jacques), éditeur de quelques poèmes d'Hildebert, v et *passim*.

HUGUES PRIMAT, 148, 211, 213.

JACQUES, de Vitri, 196.

LA MONNOYE a traduit quelques vers attribués à Martial, 185.

LAURENT, abbé de Westminster, cité, II.

MALACHIAS (S.), 124.

MARTIAL, 103, 185, 187.

MARRODE, év. de Rennes, 107, 132, 174, 215.

MATTHIEU, de Vendôme, 57, 81, 107, 138, 147, 194.

OVIDE. Quelques-uns de ses vers attribués à Hildebert, 88, 89
110, *note*, 158.

PENTADIUS, 112.

PÉTRONE, auteur supposé de l'épigr. sur l'hermaphrodite, 144.

PHÈDRE, inconnu au moyen âge, 196.

PHILIPPE, abbé de Bonne-Espérance, 20, 45, 58, 65, 102, 106, 135,
140, 166, 170.

PIERRE ABÉLARD, 73-75, 79.

PIERRE DE BLOIS, 98, 194.

PIERRE, de Saintes, 164, 165, 213.

PIERRE LE CHANTRE, cite Hildebert, 107, 127.

PIERRE LE PEINTRE, auteur de divers poèmes attribués à Hildebert, 57, 80, 98-100, 122, 171.

PIERRE RIGA, 10 et suiv., 18, 22, 24, 36, 67, 71, 103, 139, 167.

PRIMAT, voir *Hugues Primat*.

PROPERCE, 110, *note*.

PULCI, de Custozza, auteur supposé de l'épigr. sur l'hermaphrodite, 142.

QUINTUS CICÉRON, 112.

SERLON, 101, 196.

SERLON, de Wilton, 39, 203.

SIMON CHÈVRE D'OR, 30, 163.

THIBAUD, auteur du *Physiologus*, 19, 162.

THIBAUD, moine de Bèze, 23, 24.

UGOBARD, de Sulmone, auteur supposé de fables, 196.

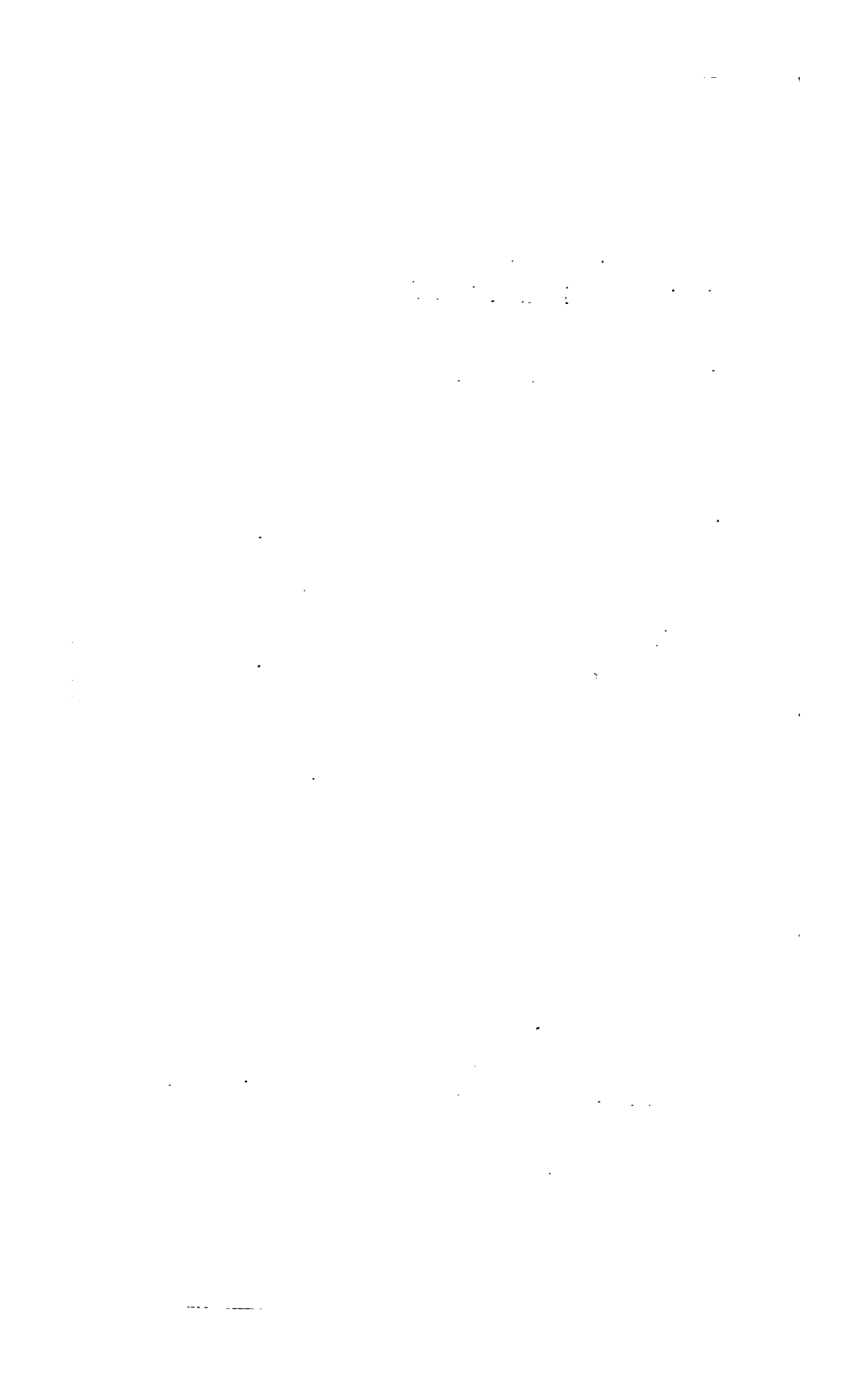
VITAL, de Blois, cité, 57.

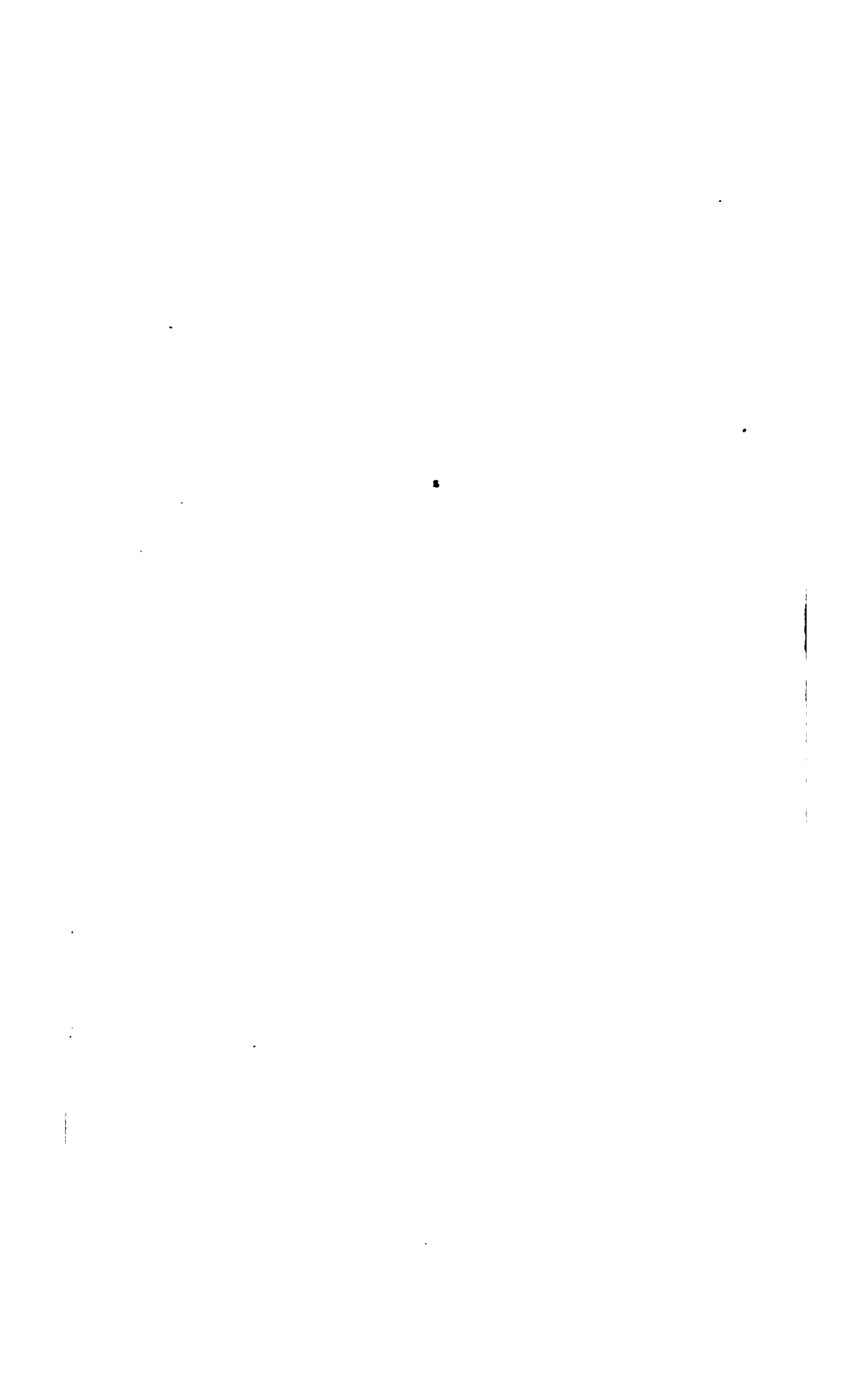
WEISS (Pantaléon), cité, 198.

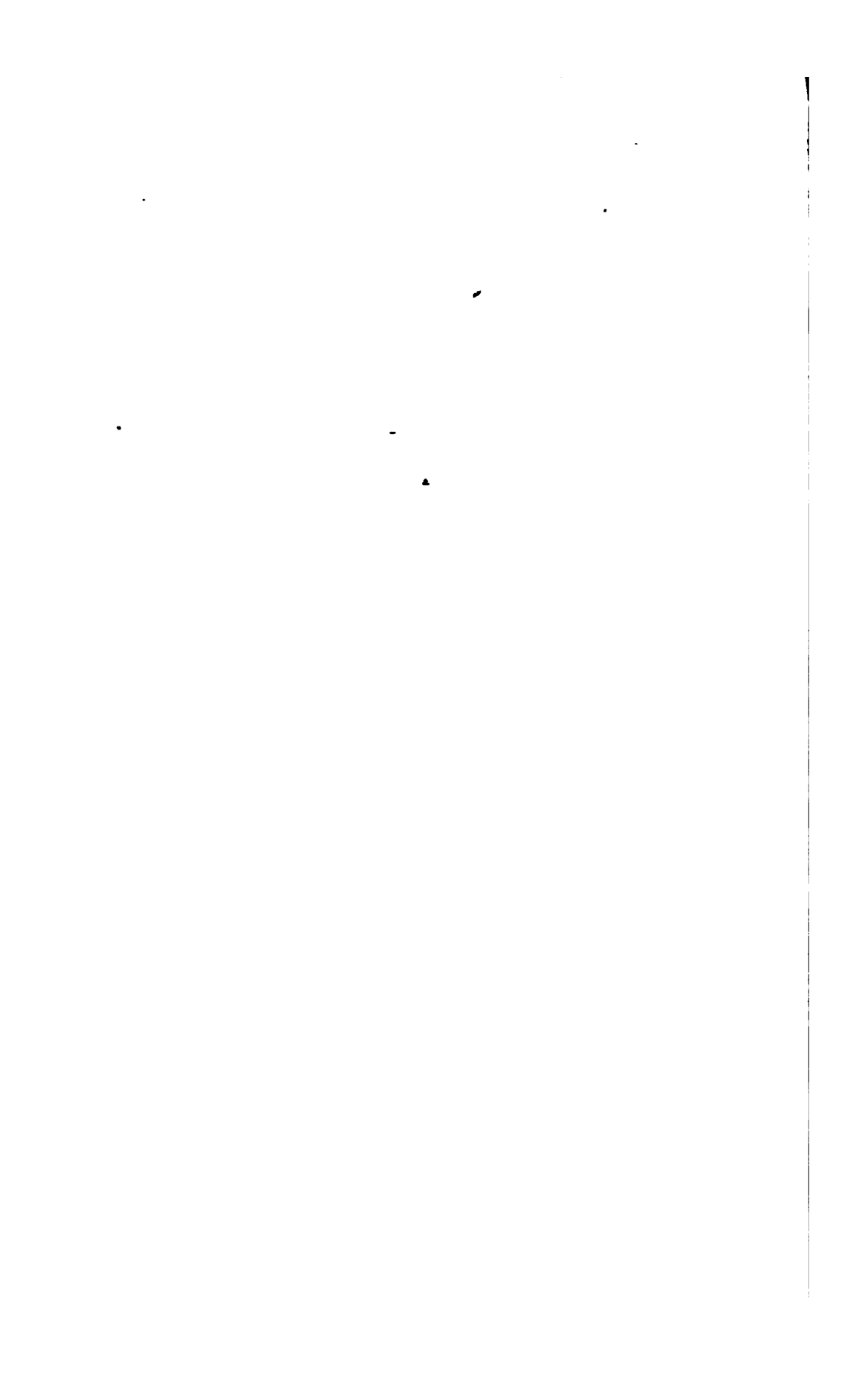
YVES, évêq. de Chartres, accuse Hildebert, 137.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
CHAP. I ^{er} . Des pièces publiées dans l'édition de Beaugendre..	1
CHAP. II. Des pièces publiées sous le nom d'Hildebert, par d'autres que Beaugendre.....	151
CHAP. III. Des pièces omises ou rejetées par tous les édi- teurs	175
Table alphabétique	219









A LA MÊME LIBRAIRIE

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE

Par **B. HAURÉAU**

1872-80, 3 vol. in-8. (*Épuisés*) : 30 fr.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES ROMAINS

OU EXPOSÉ HISTORIQUE DES RÈGLES DE LA CONSTITUTION
ET DE L'ADMINISTRATION ROMAINE
DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'AU RÈGNE DE JUSTINIEN

Par **J.-B. MISPOULET**

Avocat, docteur en droit, ancien élève de l'École des Hautes Études.

1882. — 2 vol. in-8. 18 fr.

LA RAISON ET L'ÂME

PRINCIPES DE SPIRITUALISME

Par **F. MAGY**, professeur de philosophie

1877. — 1 vol. in-8. 7 fr. 50

UN ÉVÊQUE RÉFORMATEUR SOUS LOUIS XIV

GABRIEL DE ROQUETTE, ÉVÊQUE D'AUTUN

Sa vie, son temps et le Tartufe de Molière, d'après des documents inédits

Par **J.-H. PIGNOT**

1876. — 2 vol. in-8. 12 fr.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT EN FRANCE

Sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis

Par **F.-T. PERRENS**, inspecteur de l'Académie de Paris

1873. — 2 vol. in-8. 12 fr.

LETTRES À GRÉGOIRE SUR LES PATOIS DE FRANCE

(1790-1794)

Documents inédits avec une introduction et des notes

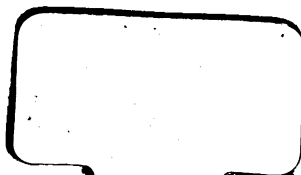
Par **A. GAZIER**, docteur ès-lettres, professeur au Collège Rollin

1880. — 1 vol. in-8. 6 fr.

←



[Faint, illegible handwritten scribble]



Ref^d. R.H. 15.5.47

